

Société Anonyme au capital de 686 940,80 €
Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac
RCS Bordeaux 493 845 341

RAPPORT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2019

TABLE DES MATIERES

REMA	RQUES GENERALES	4
Défi	initions	4
Ave	rtissement	4
1. AT	ITESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	5
1.1.	RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	5
1.2.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	
	APPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET	
	ES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019	6
2.1	SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	6
2.1.	1. Historique et évolution du Groupe	6
2.1.2	2. Compte rendu de l'activité et évènements importants du Groupe au cours de l'exercice 2019	10
2.1.	3. Aperçu des activités sur l'exercice 2019	12
2.2.	EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS	15
2.2.	1. Formation du résultat opérationnel et du résultat net	15
2.2.2		
2.2.	3. Activité des sociétés du groupe au cours des deux derniers exercices	24
2.3.	PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES	26
2.4.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	28
2.4.	1. Risques juridiques - faits exceptionnels et litiges	28
2.4.2	2. Risques financiers	29
2.4.3		
2.4.4	4. Risques de marché	41
2.5.	ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	
2.6.	ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES	44
2.6.	1. Organigramme juridique	44
2.6.2	2. Sociétés du Groupe	44
2.7.	EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	44
2.8.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	45
2.9.	PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS	46
2.10.	DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	47
2.11.	RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	47
2.12.	INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS	48
2.13.	PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	49
2.14.	ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	49
2.15.	PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS	
2.16.	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	
2.16	6.1. Répartition du capital et des droits de vote	50

	2.	.16.2		able et valeur nominale des actions détenues par la Société 50
	2.17		DIFICATIONS INTERVEN	JES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU
	2.18			QUE DE VARIATION DE COURS53
	2.19	. 11	ORMATIONS RELATIVES	AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU (ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS54
	2.	.19.1 .19.2 .19.3	Bons de souscription d' Plan d'options de sousc	e parts de créateur d'entreprise (BSPCE)
		19.4	•	s en actions
		19.6	•	nts dilutifs68
	2.20	. т	•	ES CINQ DERNIERS EXERCICES69
	2.21			70
	2.22			MISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU70
	2.23	. А	ENATION D'ACTIONS (PA	RTICIPATIONS RECIPROQUES)70
	2.24			EPRISE SUR LES MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION JE70
	2.25			R-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE ETAIRE ET FINANCIER70
3.		CON	IUNIQUE RELATIF AUX HO	ONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES71
1.				S EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
5.				NORMES FRANÇAISES
5.				AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN
7.		RAPI	ORT DES COMMISSAIRES	S AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX SES181
3.		RAP	RT SUR LE GOUVERNEM	ENT D'ENTREPRISE184
	8.1	II	ORMATIONS GENERALES	CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX184
	8.	1.1.	Composition du conseil	d'administration185
	8.	1.2.	Autres mandats sociaux	c187
	8.	1.3.		ages de toute nature des mandataires sociaux187
	8.2			NTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE187
	8.3			S OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE
	8.4.			LA DIRECTION GENERALE193
€.		RAPI	ORTS SPECIAUX DES C	OMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent rapport, et sauf indication contraire :

- Les termes la « Société » ou « Implanet » désignent la société Implanet SA dont le siège social est situé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac, France, immatriculée au Registre de Commerce de Bordeaux sous le numéro 493 845 341;
- Le terme le « **Groupe** » renvoie à Implanet SA, Implanet GmbH et sa filiale Implanet America, Inc. ;

Avertissement

Le rapport contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché sur lequel celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Le rapport comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le rapport pourraient se révéler erronées sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la règlementation applicable.

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1.1. RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

(Art. 222-3 – 4° du Règlement Général de l'AMF)

Martillac, le 6 mars 2020

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté.

Monsieur Ludovic Lastennet Directeur Général

2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin de vous informer de la marche des affaires de notre Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, de vous présenter les comptes et résultats et de les soumettre à votre approbation.

Les rapports de votre Commissaire aux comptes, celui de votre Conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 24 février 2020 a procédé à l'examen des comptes consolidés et des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

2.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1. Historique et évolution du Groupe

2.1.1.1. Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Implanet SA.

2.1.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro d'identification 493 845 341.

Le code NAF de la Société est le 4646Z.

2.1.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 23 janvier 2007 pour une durée de 99 ans arrivant à expiration le 23 janvier 2106, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.1.1.4. Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé au Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac. Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : 05 57 99 55 55 Télécopie : 05 57 99 57 00

Site internet: www.implanet.com

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du code de commerce.

2.1.1.5. Historique de la Société

2006 à 2012

- Tours de financement pour un montant total de 34 M€.
- Obtention du marquage CE et premières poses de prothèses de genou Madison en 2010.
- Cession de l'activité Beep N Track à la société américaine GHX, leader mondial de la logistique hospitalière, en 2011.
- Obtention des homologations de la FDA (510 (k)) pour Jazz en octobre 2012.

2013

- Signature des contrats de distribution de Jazz en Italie, Australie et Nouvelle Zélande.
- Soumission des dossiers réglementaires pour la gamme Rachis au Brésil.
- Ouverture de la filiale américaine Implanet America en février.
- Déploiement de Jazz en France et en Europe.
- Signature par Implanet America de contrats d'agents commerciaux avec des spécialistes du Rachis sur la côte Est et la côte Ouest des Etats-Unis.
- Premières poses de Jazz aux Etats-Unis en juin.
- Emission d'obligations remboursables en actions en janvier 2013 pour 1,5 millions d'euros et d'obligations convertibles en actions en mai et juillet 2013 pour un total de 2,9 millions d'euros qui ont été intégralement converties dans le cadre de l' introduction en bourse.
- Emission d'obligations au profit de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD pour 5 millions d'euros.
- Introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre.

2014

- Arrêt de la commercialisation des prothèses de hanches au cours du premier semestre
- Ludovic Lastennet, Directeur Général de la Société, prend en charge depuis Boston la supervision opérationnelle de la filiale Implanet America Inc. aux Etats-Unis.
- Validation par la FDA du site de Martillac en février 2014.
- Signature de plusieurs accords d'agents commerciaux aux Etats-Unis permettant à la Société d'étendre son réseau commercial à 25 partenaires adressant plus de 60% du marché U.S.
- Publication en juillet 2014 d'un « white paper » par l'équipe du Professeur Ilharreborde sur les résultats d'une étude clinique sur la restauration des équilibres frontaux et sagittaux en chirurgie des scolioses de l'adolescent.
- Publication en décembre 2014 du premier « white paper » sur l'utilisation de Jazz chez des patients âgés par le Dr Cavagna dans le dégénératif. Premiers résultats sur l'efficacité en chirurgie de la scoliose lombaire dégénérative avec un suivi moyen à 16 mois.

2015

- Obtention définitive de la protection intellectuelle de la technologie Jazz en Europe jusqu'en 2031 (numéro de brevet EP 2521500).
- Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 11,2 M€, prime d'émission incluse.
- Obtention des résultats cliniques définitifs d'une étude comparative démontrant l'efficacité de l'implant Jazz dans le traitement de la scoliose idiopathique chez l'adolescent.
- Obtention du marquage CE et homologation de la FDA aux États-Unis pour l'intégralité des nouveaux diamètres de Jazz.
- Obtention de l'autorisation réglementaire 510(k) de la FDA aux États-Unis pour l'utilisation de la plateforme Jazz avec l'ensemble des systèmes de fixation thoracolombaires (vis, tiges, crochets) disponibles sur le marché.
- Mise en place d'un financement par émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€ maximum, susceptible d'être majorée d'un montant équivalent en cas d'exercice des bons de souscription d'actions attachés, et tirage de la première tranche pour un montant d'1 M€.
- Obtention de l'autorisation réglementaire de l'autorité de santé brésilienne (ANVISA) pour la commercialisation de sa plateforme Jazz Band™.

2016

- Succès de la première chirurgie Jazz au Brésil, premier marché d'Amérique Latine.
- Nomination de Brian Ennis à la direction de la filiale Implanet America Inc.
- Mise sur le marché d'un nouvel implant : Jazz Lock®
- Emission du solde des bons d'émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« BEOCABSA ») dans le cadre du financement mis en place en octobre 2015. Tirage d'une deuxième et d'une troisième tranche pour respectivement 350 K€ et 250 K€.
- Obtention d'un prêt à taux zéro pour l'innovation de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ».
- Délivrance du brevet pour la plateforme technologique Jazz® aux Etats-Unis par le Bureau américain des brevets et des marques de commerce (US Patent and Trademark Office USPTO).
- Succès des premières chirurgies avec le nouvel implant Jazz Lock® en France, en Italie et aux Etats-Unis.
- Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 6,9 M€.
- Publication d'un nouveau White Paper « Correction of Adolescent Idiopathic Scoliosis in hypokyphotic patients using JAZZ sublaminar bands: preliminary results of a multricentric study using 3D reconstruction », présentant les résultats d'analyses cliniques réalisées sur un groupe d'adolescents souffrant de scolioses thoraciques hypocyphotiques traitées avec des implants Jazz sous-lamaires.

2017

- Délivrance par l'Office Européen des Brevets (OEB) du brevet européen pour le système universel de mise en tension de l'implant Jazz®.
- Obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché de la FDA (510k) et européenne (marquage CE) pour le nouvel implant Jazz Frame®.
- Délivrance par l'Office Français des Brevets (OEB) du brevet pour la protection en France de l'implant Jazz Lock®.
- Signature d'un partenariat de distribution exclusif en Australie et en Nouvelle Zélande.
- Renégociation des termes du financement mis en place avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND (anciennement dénommée L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND) dont l'objet est notamment d'annuler les bons de souscription d'actions (les « BSA ») attachés aux OCA restant à émettre.
- Emission d'une tranche supplémentaire d'OCA d'un montant de 1 500 K€.
- Obtention des autorisations réglementaires américaine et européenne par l'obtention du 510(k) de la FDA et du marquage CE pour la commercialisation de la nouvelle tresse JAZZ™.
- Transfert de cotation vers Euronext Growth.
- Publication d'un White Paper et présentation au congrès de la SRS (Scoliosis Research Society) des résultats d'une analyse radiologique indépendante sur l'utilisation de l'implant Jazz (dérotation axiale parfaite tout en préservant l'équilibre sagittal).
- Obtention des autorisations réglementaires américaine et européenne par l'obtention du 510(k) de la FDA et du marquage CE pour la solution JAZZTM Passer, dédiée aux traitements du rachis en fixations postérieures, compatible avec l'ensemble des implants connecteurs de la plateforme JAZZTM.
- Obtention de deux nouveaux brevets pour la plateforme JAZZ™ auprès du Bureau américain des brevets et des marques de commerce (US Patent and Trademark Office – USPTO).
- Réalisation d'une levée de fonds de 1,75 M€ auprès d'investisseurs institutionnels américains.
- Signature d'un protocole d'accord (« Memorandum of Understanding ») en vue de la mise en œuvre d'un partenariat stratégique avec la société coréenne L&K BIOMED.
- Fin du remboursement de l'emprunt obligataire conclu avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD.

2018

- Mise en place d'une ligne de financement obligataire permettant une levée de fonds d'un montant de 5 M€ maximum, à la discrétion de la Société. Ce nouveau financement, fourni par European Select Growth Opportunities Fund annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015.
- Lancement de JAZZ Evo, une nouvelle évolution de l'implant JAZZ® développé pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.
- Ouverture d'une succursale au Royaume-Uni (Implanet UK) illustrant l'accélération du développement en direct sur le marché porteur du rachis dégénératif chez l'adulte. Création d'une filiale en Allemagne (Implanet GmbH).
- Réalisation de la première chirurgie au Royaume-Uni. Le référencement de Implanet UK et de sa plateforme Jazz® à la NHS (National Health Service), système de santé publique du Royaume-Uni fournissant l'essentiel des soins notamment dans les hôpitaux, permet à Implanet UK de proposer Jazz® à l'ensemble des hôpitaux publics du pays.
- Mise en place d'une ligne de financement obligataire assorti d'un plan d'intéressement auprès de Nice & Green. Ce financement permet une levée de fonds d'un montant maximum de 1 M€. Emission de 4 OCA pour une valeur nominale de 200 K€ au cours de l'exercice 2018.
- Signature d'un contrat de distribution avec la société privée Kico Knee Innovation Company Pty Ltd (« KICO ») pour l'activité implant du genou Madison aux États-Unis et sur d'autres marchés à venir. Ce contrat de distribution couvrira en premier lieu, de façon non exclusive, les États-Unis et l'Australie. KICO bénéficiera ensuite de droits exclusifs pour la prothèse du genou Madison sur ces pays dès l'atteinte d'un seuil de 1 000 implants Madison sur 12 mois, ainsi qu'une option pour une licence de fabrication.
- Obtention du marquage CE pour la solution Jazz Cap System®, développée pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.

2.1.2. Compte rendu de l'activité et évènements importants du Groupe au cours de l'exercice 2019



Implanet est une société fabriquant des implants destinés à la chirurgie orthopédique dont la mission est d'identifier, concevoir et fabriquer des innovations majeures dans les segments les plus porteurs de l'orthopédie (genou et rachis). La Société commercialise ses produits dans le monde entier et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 7,4 M€ en 2019.



Implanet commercialise depuis 2013 son produit phare, Jazz, destiné à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes nécessitant une fusion vertébrale. Ce produit complète l'arsenal de produits utilisés habituellement tels que les vis pédiculaires et les crochets et a déjà été utilisé dans plus de 9.750 chirurgies, représentant la pose de plus de 45.000 implants Jazz.

Implanet a également conçu et commercialise une gamme complète de prothèses totales de genoux Madison, permettant de réaliser toutes les techniques chirurgicales conventionnelles. Cette prothèse totale de genou permet de réduire au minimum la découpe osseuse et plus de 19 000 implants Madison ont été posés depuis 2010.

19 000 Madison[™] vendus



2.1.2.1. Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Février 2019:

• Signature d'un partenariat stratégique entre SeaSpine et Implanet aux États-Unis. SeaSpine, société internationale de technologie médicale, spécialisée dans les solutions chirurgicales pour le traitement de pathologies de la colonne vertébrale, commercialisera de façon exclusive sous sa marque la gamme JAZZ® sur l'ensemble du territoire américain, permettant à Implanet de démultiplier sa force commerciale sur le premier marché mondial.

Mars 2019:

 Homologation par la FDA de la solution Jazz Cap®. Jazz Cap® est une solution propriétaire unique et complète de stabilisation des vis dans les os de mauvaise qualité et/ou ostéoporotiques, pathologies présentes dans 10 à 30% des cas de fusions vertébrales chez l'adulte.

Avril 2019:

• Signature du contrat de financement par obligations convertibles (« OC ») avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 15 avril 2019 (300 OC de 10 000 € de valeur nominale chacune). L'émission sera réalisée en 12 tranches mensuelles de 250 K€ à compter de mai 2019. Les OC sont souscrits à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les OC arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Mai 2019:

 Signature d'une convention avec la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ remboursable in fine au terme d'un délai de 18 mois.

Juin 2019:

- Premières interventions chirurgicales réussies aux États-Unis avec JAZZ Cap[®].
- Enregistrement des premières commandes dans le cadre du déploiement des partenariats avec Kico Knee et SeaSpine.

Juillet 2019:

- La société a reçu en juillet 2019 le déblocage des fonds de deux contrats d'emprunts d'aide à l'innovation avec BPIFrance, pour respectivement 400 K€ et 150 K€, signés en juin 2019 dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - o Prêt de 400 K€:
 - Durée: 81 mois, avec une période de différé d'amortissement en capital avec une première échéance payable le 30 juin 2022, remboursable en 27 versements trimestriels;
 - Taux: 1,02 %.
 - o Prêt de 150 K€:
 - Durée: 7 ans, une période de différé d'amortissement en capital de 24 mois, remboursable en 20 versements trimestriels;
 - Taux: 4,84 %
- Obtention d'un brevet majeur pour Jazz Lock® aux États-Unis. Le système de verrouillage de la bande Jazz Lock® simple et unique, est désormais protégé aux États-Unis.

Août 2019:

• En date du 28 août 2019, la société a constaté la réduction de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2019 par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,05 euro à 0,01 euro chacune par imputation sur la prime d'émission.

Septembre 2019:

• Prolongement de l'accord stratégique entre Implanet et Seaspine qui organisent conjointement un symposium à Montréal le 19 septembre 2019.

Octobre 2019:

- Obtention d'un brevet sur le territoire japonais concernant le système de verrouillage de la bande JAZZ Lock;
- Homologation du 510(k) par la FDA de la prothèse totale de genou MADISON.

La Société a par ailleurs réalisé une augmentation de capital de 953 K€ suite à la conversion de 192 OCA détenues par Nice & Green et 9 OCA détenues par European Select Growth Opportunities Fund.

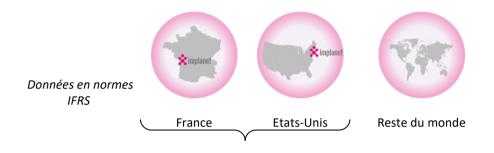
2.1.3. Aperçu des activités sur l'exercice 2019

Au cours de l'exercice 2019, Implanet a continué à réorganbiser son activité commerciale de la gamme Jazz® en Europe. Cette réorganisation consiste, sur les principaux marchés européens porteurs du rachis dégénératif chez l'adulte, à passer de ventes via un distributeur à des ventes directes, dupliquant ainsi le modèle éprouvé en France et aux États Unis. Implanet a ouvert une succursale en Angleterre et une filiale en Allemagne avec des premières chirurgies sur le quatrième trimestre 2018.

D'autre part, dans le but d'accélérer ses ventes, Implanet a signé en février 2019 un partenariat avec la société SeaSpine, qui commercialisera de façon exclusive sous sa marque la gamme JAZZ® sur l'ensemble du territoire américain. Dès son homologation par la FDA, SeaSpine commercialisera également JAZZ CAP®, un implant développé spécifiquement pour le traitement des pathologies du rachis dégénératif. Dans le cadre de ce partenariat, Implanet poursuivra la commercialisation de la gamme JAZZ® auprès de ses clients américains.

Ce contrat, d'une durée initiale de 6 années et garantissant des minima annuels de vente à Implanet, devrait démultiplier la capacité de formation et la force commerciale sur ce territoire.

Au total sur l'année 2019, le chiffre d'affaires d'Implanet s'élève à 7,40 M€, en croissance de +10 % par rapport à l'exercice précédent (6,72 M€ en 2018). Cette hausse est portée de façon relativement homogène par les deux segments d'activité, qui affichent respectivement des hausses de +11 % pour le Rachis et de +9 % pour le Genou.



	Distributi	on directe	Distribution indirecte	
Chiffre d'affaires	3,96 M€	2,17 M€	1,28 M€	7,41 M€
CA Jazz	1,56 M€	2,17 M€	0,83 M€	4,55 M€
Croissance Jazz	-1%	+12%	+43%	+11%



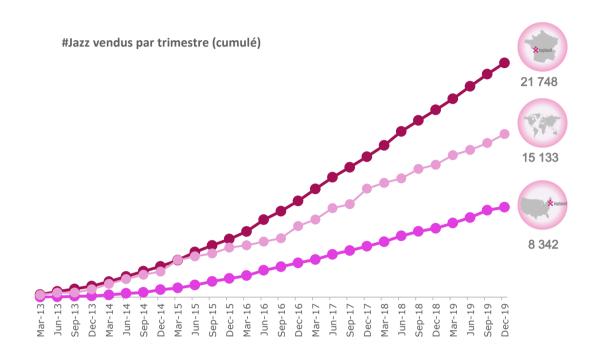
Concernant JAZZ®, le chiffre d'affaires en France est stable à 1,56 M€. Les États-Unis affichent une progression de 12% à 2,17 M€ et l'Europe hors France + le reste du monde sont à + 43% avec 0,83 M€. Concernant l'Allemagne en particulier, les résultats des ventes directes sont encourageants.

ww

Sur l'ensemble de l'exercice 2019, Implanet a vendu 9 171 unités JAZZ® (vs. 8 246 en 2018), soit une croissance en volume de +11 %. Cette performance est largement tirée par l'international avec les Etats-Unis en progression de +17 % en volume, l'Europe hors France + Reste du monde en croissance de +28 %, avec un T4 particulièrement fort. La France reste stable en volume (+1 % par rapport à 2018).

Suivi du nombre d'unités vendues (en cumulé)

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Cumul des Unités vendues	1 829	5 889	11 690	18 691	27 806	36 052	45 223







L'activité Genou affiche un chiffre d'affaires en hausse de 9 % à 2,86 M€, portée par la croissance Hors France, qui s'est accélérée au quatrième trimestre de l'année, grâce aux premières livraisons à KICo Knee.

Implanet a signé fin 2018 un contrat de distribution avec la société privée Kico Knee Innovation Company Pty Ltd (« KICO ») pour l'activité implant du genou Madison aux États-Unis et sur d'autres marchés à venir. Ce contrat de distribution couvrira en premier lieu, de façon non exclusive, les États-Unis et l'Australie. KICO bénéficiera ensuite de droits exclusifs pour la prothèse du genou Madison sur ces pays dès l'atteinte d'un seuil de 1 000 implants Madison sur 12 mois, ainsi qu'une option

pour une licence de fabrication.

Au cours de l'année 2019, Implanet a maintenu la dynamique d'amélioration du résultat opérationnel déjà engagée. La marge brute de l'exercice est en amélioration pour atteindre 56,0% (contre 55,6% en 2018).

Par ailleurs, la politique stricte de gestion des coûts de structure a continué de porter ses fruits avec des charges opérationnelles en diminution de 16,7% au cours de l'exercice par rapport à 2018. Sur l'exercice 2019, la perte opérationnelle courante s'est améliorée de 36% par rapport à 2018.

2.2. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Les commentaires sur les comptes présentés ci-dessous, sont établis sur la seule base des comptes consolidés établis en normes IFRS insérés à la section 4 du rapport financier annuel.

2.2.1. Formation du résultat opérationnel et du résultat net

2.2.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué de la commercialisation d'implants orthopédiques (rachis, genou, arthroscopie) et se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Rachis	4 552	4 095
Genou + Arthroscopie	2 885	2 625
Total chiffre d'affaires	7 407	6 720

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices présentés est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
France	3 958	3 914
Etats-Unis	2 165	1 932
Brésil	538	507
Reste du monde	745	367
Total chiffre d'affaires	7 407	6 720

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, la Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client obtient le contrôle du bien ou du service.

2.2.1.2. Charges opérationnelles par destination

Coût des ventes

COÛT DES VENTES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Achats de matières premières et marchandises	(2 963)	(2 618)
Amortissement des ancillaires	(298)	(368)
Coût des ventes	(3 260)	(2 986)

Le taux de marge brute du Groupe s'établit à 56,0% au 31 décembre 2019 contre 55,6% l'exercice précédent.

Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes diminuent de 1 140 K€ sur 2019, par rapport à l'exercice 2018 (-13 %).

Frais de recherche et développement

La Société mène des activités de recherche et développement afin de concevoir des dispositifs innovants dans le domaine des implants orthopédiques. Au cours des années présentées, la Société a consacré une part importante de ses ressources au développement de nouveaux produits.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges sauf lorsque la Société considère que les projets remplissaient les critères de capitalisation selon la norme IAS 38 et a ainsi décidé de comptabiliser les frais de développement en immobilisations incorporelles.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

Les frais de recherche et développement se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Etudes et recherches	(33)	(42)
Honoraires propriété intellectuelle	(131)	(243)
Charges de personnel (y compris paiement fondés sur des actions)	(581)	(561)
Capitalisation des frais de R&D	166	185
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(71)	(59)
Divers	(54)	(60)
Frais de Recherche et Développement	(705)	(780)
Crédit d'impôt recherche et innovation	270	152
Subventions	270	152
Frais de Recherche et Développement, nets	(434)	(628)

Les frais de Recherche et Développement sont constituées essentiellement :

- des frais de personnel des ingénieurs et du directeur de la R&D (en augmentation de 20 K€ par rapport à 2018);
- des frais de protection des brevets et de la marque (en baisse de 112 K€, les principaux efforts sur la propriété intellectuelle sur Jazz® ayant été réalisés au cours des exercices antérieurs);
- des frais d'études, de tests, de prototypes (stables par rapport à 2018);
- de l'impact de la capitalisation des frais de R&D (compte tenu notamment de la capitalisation des projets « Jazz Cap SP », « Jazz SeaSpine OEM » et « Jazz Génération 2 ») et des amortissements relatifs aux frais capitalisés.

Le crédit d'impôt recherche et innovation s'élève à 270 K€ en 2019 contre 152 K€ en 2018.

Coûts des affaires réglementaires et d'assurance qualité

Les dépenses relatives aux affaires réglementaires et à l'assurance qualité se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

COÛTS DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES ET ASSURANCE QUALITE (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Etudes et recherches	(284)	(129)
Rémunérations Interm. Honoraires	(99)	(78)
Charges de personnel (y compris paiement fondés sur des actions)	(413)	(501)
Capitalisation des frais de R&D	222	52
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(32)	(30)
Divers	(112)	(114)
Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité	(718)	(800)
Crédit d'impôt recherche et innovation	32	7
Subventions	32	7
Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité, nets	(686)	(793)

Les coûts des affaires réglementaires et d'assurance qualité sont constitués principalement :

- des frais de personnel, en diminution de 88 K€par rapport à l'exercice précédent faisant suite à la réorganisation réalisée en novembre 2018;
- des coûts des homologations au niveau des différents pays, en augmentation avec l'homologation de la prothèse totale de genou Madison auprès de la FDA aux Etats-Unis d'Amérique;
- des coûts de la démarche qualité au niveau de l'entreprise (procédures, audit qualité...);
- de l'impact de la capitalisation des frais liés au développement des produits (compte tenu notamment de la capitalisation des projets « Jazz Cap SP » et « Madison OEM Marché US ») et des amortissements relatifs aux frais capitalisés.

Frais de marketing et vente

Les dépenses de marketing et vente se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING	31/12/2019	31/12/2018
(Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2016
Matières et fournitures	(52)	(87)
Primes d'assurances	(60)	(83)
Rémunérations Interm. Honoraires	(82)	(212)
Publicité	(181)	(185)
Déplacements, Missions et Réceptions	(392)	(482)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(1 690)	(1 692)
Royalties	(129)	(120)
Commissions sur ventes	(1 057)	(898)
Dotation / reprise dépréciation clients	99	202
Perte sur créances irrécouvrables	(117)	(328)
Divers	(115)	(203)
Frais Ventes, Distribution et Marketing	3 776	(4 088)
Crédit d'impôt recherche et innovation	131	11
Subventions	131	11
Frais Ventes, Distribution et Marketing, nets	(3 645)	(4 077)

Les frais de marketing et vente sont constitués principalement :

- des frais de personnel de la force de vente (stables par rapport à l'exercice précédent);
- des commissions des agents commerciaux (en augmentation de 159 K€ par rapport à l'exercice précédent s'expliquant par le déploiement de la vente en directe avec des agents commerciaux en lieu et place de distributeurs sur les marchés cibles prometteurs);
- des frais de déplacements (en diminution de 90 K€ par rapport à 2018 en lien avec la rationalisation des dépenses);
- des honoraires (notamment liés aux coûts des prestataires des séminaires et des congrès nationaux et internationaux) en diminution de 130 K€;
- des dépenses de marketing et de communication : insertion publicitaires, brochures, kits de démonstration, site web, etc... ;
- de dépenses diverses (en augmentation de 31 K€ par rapport à 2018, s'expliquant principalement par des frais d'échantillons destinés à la prospection aux Etats-Unis d'Amérique et à la formation du nouveau partenaire SeaSpine).

Coûts des opérations

Les dépenses liées aux « opérations » se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

COÛTS DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Matériel, équipements et travaux	(43)	(44)
Locations mobilières et immobilières	(2)	(141)
Transport	(21)	(31)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(336)	(386)
Amortissement des immobilisations	(6)	(57)
Dotation / reprise dépréciation stocks	64	(161)
Campagne de mise aux rebuts	(135)	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(139)	-
Divers	(10)	(29)
Coûts des Opérations	(628)	(849)

Le coût des « opérations » comprend principalement :

- le personnel de l'administration des ventes et de la logistique (en diminution de 50 K€ par rapport à 2018, faisant suite à la régorganisation des équipes) ;
- le loyer et la maintenance du bâtiment logistique. La diminution de 139k€ sur les locations correspond à l'impact d'IFRS 16 sur l'exercice ; cet impact se retrouve sur l'amortissement des droits d'utilisation des actifs loués ;
- les amortissements des immobilisations dédiées (stockeurs...);
- la gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- la dépréciation des stocks et la charge liée à la campagne annuelle de mise aux rebuts.

Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Locations	(100)	(207)
Matériel, équipements et travaux	(87)	(126)
Assurances	(196)	(208)
Rémunérations Interm. Honoraires	(672)	(751)
Déplacements, Missions et Réceptions	(79)	(100)
Services bancaires	(52)	(33)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(917)	(897)
Amortissement des immobilisations	(8)	(39)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(97)	-
Divers	(148)	(185)
Frais généraux et administratifs	(2 357)	(2 546)

Les frais généraux et administratifs sont principalement constitués :

- des frais de personnel de la direction générale, de la direction financière et de l'informatique;
- du loyer et de la maintenance du bâtiment administratif. La diminution de 107k€ sur les locations correspond à l'impact d'IFRS 16 sur l'exercice; cet impact se retrouve sur l'amortissement des droits d'utilisation des actifs loués;
- des assurances ;
- des honoraires d'avocats et de conseils extérieurs ;
- des frais de déplacements;
- des amortissements du matériel de bureau et informatique, du mobilier, des logiciels, des installations et agencements.

Charges opérationnelles non courantes

En 2019, le résultat opérationnel non courant pour 171 K€ correspond au litige avec un distributeur, provisionné à hauteur de 500 K€ dans les comptes (repris en totalité sur l'exercice en cours) avec lequel la société a signé un accord transactionnel d'un montant de 330 K€, qui sera étalé sur une période de 12 mois (soit 12 mensualités de 27,5 K€).

En 2018, les charges opérationnelles non courantes pour 232 K€ sont liés à des coûts de restructuration de la Société.

2.2.1.3. Résultat financier

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Coût amorti de l'emprunt	(789)	(641)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	603	470
Autres charges financières	(40)	(23)
Produits financiers	13	6
(Pertes) et gains de change	2	5
Total produits et charges financières	(211)	(182)

Le résultat financier est principalement constitué :

- Du coût de l'emprunt obligataire convertible en actions EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND (coût amorti et variation de la juste valeur des dérivés passifs) pour 0 K€ en 2019 contre - 75 K€ en 2018;
- Du coût de l'emprunt obligataire convertible en actions NICE & GREEN (coût amorti et variation de la juste valeur des dérivés passifs) pour - 186 K€ en 2019 contre - 78 K€ en 2018;
- Des gains et pertes de change essentiellement liés à l'effet du taux euro / dollar.

2.2.1.4. Impôts sur les sociétés

Le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les sociétés.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2019 est estimé à 80 749 K€, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 72 791 K€.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 8 940 K\$ dont :
 - 1 658 K\$ indéfiniment reportables, dont 1 181 K\$ constitués en 2018 et 476 K\$ constitués en 2019;
 - o 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037;
 - o 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036;
 - o 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035;
 - o 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034;
 - o 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA est le taux en vigueur en France, soit 28%. Ce taux diminuera progressivement pour atteindre 25% à compter de 2022 ;
- Implanet America Inc. est de 28,9%;
- Implanet GmbH est de 15%.

2.2.1.5. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock options) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT PAR ACTION	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de la période (en K€)	(3 645)	(5 551)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet du regroupement d'actions de début 2020 (1)	1 187 059	746 892
Résultat de base par action (€ / action)	(3,07)	(7,43)
Résultat dilué par action (€ / action)	(3,07)	(7,43)

⁽¹⁾ Le 11 décembre 2019, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle, approuvé par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2019. Ainsi, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation a été divisé par 40.

L'analyse du résultat opérationnel et du résultat net permet de constater :

- l'évolution économique des activité « Rachis » et « Implants orthopédiques » ;
- le développement à l'international de Jazz et le renforcement des agents commerciaux aux Etats-Unis;
- les efforts déployés en innovation, le lancement à un rythme soutenu de nouveaux produits
 Jazz et la multiplication des publications scientifiques validant la plateforme technologique
 Jazz :
- l'existence d'une structure opérationnelle et administrative ne nécessitant pas un accroissement de capacité à court terme.

2.2.2. Analyse du bilan

2.2.2.1. Actifs non courants

ACTIFS NON COURANTS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	1 137	854
Immobilisations corporelles	1 181	652
Autres actifs financiers non courants	335	628
Total actifs non courants	2 653	2 134

Les immobilisations incorporelles sont constituées de la capitalisation des frais de développement pour une valeur nette de 1 137 K€ au 31 décembre 2019 contre 854 K€ au 31 décembre 2018.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition à des établissements de santé.

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de dépôts à terme pour un montant total de 225 K€. A la date du rapport, 225 K€ sont nantis au profit d'établissements bancaires dans le cadre de contrats de lease back ou d'emprunts bancaires.

2.2.2.2. Actifs courants

ACTIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Stocks	3 501	3 502
Clients et comptes rattachés	1 835	2 226
Autres créances	1 211	588
Actifs financiers courants	78	326
Trésorerie et équivalents de trésorerie	372	74
Total actifs courants	6 997	6 716

Les stocks sont essentiellement constitués des différentes catégories d'implants pour le rachis, l'arthroscopie et le genou ainsi que des ancillaires neufs disponibles à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Les autres créances incluent principalement :

- les crédits impôts recherche et innovation constatés au cours des exercices de référence (310 K€ en 2019 et 159 K€ en 2018) et dont le remboursement est intervenu ou doit intervenir au cours de l'exercice suivant ;
- la TVA déductible et les crédits de TVA pour un total de 265 K€ en 2019 contre 226 K€ en 2018;
- les charges constatées d'avances se rapportant à des charges courantes.

Les actifs financiers courants sont constitués de dépôts à terme et bons moyen terme négociables liquides d'une valeur totale de 78 K€ en 2019 contre 326 K€ en 2018.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de comptes bancaires et de dépôts à terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

2.2.2.3. Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Capital	687	1 706
Primes d'émission et d'apport	7 320	18 413
Réserve de conversion	(438)	(445)
Autres éléments du résultat global	(65)	(52)
Réserves - part attribuable aux actionnaires de la société mère	(2 424)	(11 667)
Résultat - part attribuable aux actionnaires de la société mère	(3 645)	(5 551)
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère	1 435	2 403
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
Total des capitaux propres	1 435	2 403

Le capital social au 31 décembre 2019 s'élevait à 686 940,80 €, divisé en 68 694 080 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Au cours de l'exercice 2019, la Société a réalisé une augmentation de capital de 953 K€ suite à la conversion de :

- 9 obligations détenues par European Select Growth Opportunities Fund générant l'émission de 784 615 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- 77 obligations détenues par Nice & Green générant l'émission de 14 395 562 actions d'une valeur nominale de 0,05 €;
- 115 obligations détenues par Nice & Green générant l'émission de 19 401 179 actions d'une valeur nominale de 0,01 € ;

La société a procédé à une réduction de la valeur nominale de ces actions en date du 28 août 2019, passant d'une valeur nominale de 0,05€ à 0,01€, par imputation sur la prime d'émission, sans modifier le nombre d'actions en circulation. Ce qui a pour conséquence de diminuer le capital social de la société de 1 972 K€.

A l'issue de la décision du Conseil d'Administration du 11 décembre 2019 de procéder au regroupement des actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle, le capital social de la Société sera divisé en 1 717 352 actions à compter du 3 février 2020.

2.2.2.4. Passifs non courants

PASSIFS NON COURANTS (Montants en K€)	31/12/2018	31/12/2018
Engagements envers le personnel	190	157
Dettes financières non courantes	1 792	1 058
Passifs non courants	1 982	1 215

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de départ en retraite.

Les dettes financières non courantes comprennent :

- la part non courante des avances remboursables et prêt à taux zéro pour 572 K€ au 31 décembre 2019 (731 K€ au 31 décembre 2018);
- la part non courante d'un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit pour 766 K€ au 31 décembre 2019 (307 K€ au 31 décembre 2018) ;
- les dettes financières à plus d'un an au titre des contrats de location pour 454 K€ au 31 décembre 2019 (21 K€ au 31 décembre 2018). Cette augmentation s'explique principalement l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 (cf. Note 2.1).

2.2.2.5. Passifs courants

PASSIFS COURANTS	31/12/2019	31/12/2018
(Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2016
Dettes financières courantes	2 328	1 586
Dérivé passif	125	85
Provisions	-	501
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 706	2 403
Dettes fiscales et sociales	887	528
Autres créditeurs et dettes diverses	187	130
Passifs courants	6 233	5 232

Au 31 décembre 2019, la Société n'a pas constaté de provision. La provision de l'exercice précédent a été totalement reprise au cours de l'exercice 2019 suite à un accord transactionnel signé portant sur 330 K€ étalé sur 12 mois.

Pour rappel au 31 décembre 2018, la provision s'élèvait à 501 K€ et était liée à un litige commercial consécutif à l'arrêt de l'activité Hanche en 2014.

Les dettes financières courantes comprennent essentiellement :

- les dettes financières liées aux contrats d'affacturage pour 925 K€ au 31 décembre 2019 (835 K€ au 31 décembre 2018);
- la part courante de deux emprunts contractés auprès de deux établissements de crédit pour 250 K€ au 31 décembre 2019 (303 K€ au 31 décembre 2018).

Elles incluent également la part courante des dettes au titre des contrats de location, des emprunts obligatiares auprès de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et NICE & GREEN et des avances remboursables.

2.2.3. Activité des sociétés du groupe au cours des deux derniers exercices

2.2.3.1. Résultat de la Société Implanet SA

IMPLANET SA (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	6 776	6 498
dont chiffre d'affaires	6 107	5 653
Charges d'exploitation	(10 599)	(11 054)
Résultat d'exploitation	(3 823)	(4 556)
Résultat financier	44	(1 622)
Résultat exceptionnel	91	(148)
Impôt sur les sociétés	(435)	(160)
Résultat net	(3 252)	(6 166)

Les produits d'exploitation se sont élevés à 6 776 K€ en 2019 contre 6 498 K€ en 2018, soit une hausse de 277 K€ s'expliquant principalement par :

- un chiffre d'affaires en hausse de 454 K€, grâce à la signature des deux partenariats avec KICO Knee et SeaSpine ;
- Compensé par une diminution des reprises sur provisions concernant principalement les stocks.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 10 599 K€ en 2019, en diminution de 455 K€ par rapport à 2018.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 3 432 K€ au 31 décembre 2019 contre 3 466 K€ au 31 décembre 2018 soit une baisse de 34 K€ s'expliquant par une bonne maîtrise des coûts, tels que les loyers et les honoraires.

Les charges de personnel s'élèvent à 3 188 K€ au 31 décembre 2019 contre 3 517 K€ au 31 décembre 2018 soit une baisse de 329 K€ s'expliquant en partie par la réorganisation finalisée fin novembre 2018.

Les dotations d'exploitation se sont élevées à 356 K€ au 31 décembre 2019 contre 578 K€ au 31 décembre 2018 soit une baisse de 221 K€ lié à la baisse de la provision sur les stocks.

Le résultat financier s'élève à 44 K€ au 31 décembre 2019 contre – 1 622 K€ au 31 décembre 2018. Il est constitué essentiellement d'intérêts sur les emprunts alors qu'en 2018, il était constitué de la dotation sur les titres de Implanet America.

Le résultat exceptionnel ressort à 91 K€ au 31 décembre 2019 contre - 148 K€ au 31 décembre 2018. Ce poste est constitué de la reprise sur le litige avec un distributeur pour 500 K€ compensé par l'accord transactionnel signé pour 330 K€.

Après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche et innovation de 435 K€, le résultat net s'établit à – 3 252 K€ au 31 décembre 2019 contre – 6 166 K€ au 31 décembre 2018.

2.2.3.2. Résultat de la Société Implanet America

IMPLANET AMERICA INC. (Montants en K€)*	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	1 965	1 932
dont chiffre d'affaires	1 857	1 932
Charges d'exploitation	(1 920)	(2 254)
Résultat d'exploitation	(518)	(996)
Résultat financier	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les sociétés	(139)	(309)
Résultat net	(379)	(687)

^{*} converti au taux moyen EUR/USD de la période

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1 965 K€ en 2019 contre 1 932 K€ en 2018 soit une légère augmentation. A taux de change constant, le chiffre d'affaires diminue de 4% par rapport à l'exercice 2018.

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à − 1 920 K€ au 31 décembre 2019 contre −2 254 K€ au 31 décembre 2018 soit une baisse de 334 K€ (- 15 %). Cette baisse s'explique principalement par une diminution :

- des frais de personnel et des frais de déplacements suite à la réorganisation de l'équipe commerciale ;
- des commissions des agents commerciaux s'expliquant par le recrutement de partenaires de taille plus significative et ainsi une rationalisation des commissions versées.

Compte tenu de la constatation d'un produit d'impôt différé de 145 K€, le résultat net ressort à - 379 K€ au 31 décembre 2019 contre - 687 K€ au 31 décembre 2018.

2.2.3.3. Résultat de la Société Implanet GmbH

Créée en octobre 2018 et basée à Frankfurt am Aim, en Allemagne, la société a débuté son activité opérationnelle fin 2018.

IMPLANET GmbH (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	88	-
dont chiffre d'affaires	85	-
Charges d'exploitation	(270)	(2)
Résultat d'exploitation	(182)	(2)
Résultat financier	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
Résultat net	(182)	(2)

Le résultat est non significatif sur l'exercice 2018.

Les charges d'exploitation sont composées essentiellement d'achats de matériels et de charges de personnel.

2.3. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Les principaux progrès réalisés ont été détaillés dans les sections ci-dessus. Nous insiterons néanmoins à nouveau sur :

- Une croissance de l'activité homogène sur les deux segments d'activité Rachis et Genou qui affichent respectivement des hausses +11% et de +9%;
- La duplication du modèle de ventes directes de JAZZ® au Royaume Uni (ouverture d'une succursale) et en Allemangne (création d'une filiale) ;
- Les premières livraisons réalisées à KICo Knee Innovation Company Pty Ltd suite à la signature du partenariat fin 2018 pour la distribution du genou Madison aux États-Unis et en Australie;
- La signature du partenariat stratégique avec SeaSpine pour la commercialisation de la gamme JAZZ® aux Etats-Unis, premier marché mondial pour le traitement des pathologies rachidiennes. Ce contrat, d'une durée initiale de 6 années et garantissant des minima annuels, vient démultiplier la capacité de formation et la force commerciale sur ce territoire;
- L'homologation par la FDA de JAZZ Cap®, une solution propriétaire, unique et complète de stabilisation de l'ancrage des vis pédiculaires dans les os de mauvaise qualité. Cette technologie JAZZ Cap® vient renforcer l'offre produit JAZZ® aux Etats-Unis ;
- L'homologation 510(k) par la FDA de la prothèse totale de genou MADISON en version cimentée, première étape d'une homologation progressive de l'ensemble de la gamme ;
- Le renouvellement des marquages CE jusqu'en 2024 de la gamme JAZZ® dans un contexte réglementaire tendu.

Les principales difficultés rencontrées en 2019 sont liées :

- A la réorganisation de son activité commerciale en Europe;
- A sa capacité à financer son activité historiquement déficitaire, pertes qui pourraient perdurer malgré les progrès réalisés.

Le Groupe a enregistré une perte nette de 3,6 M€ au cours de l'exercice 2019, comparée à une perte nette de 5,6 M€ au cours de l'exercice précédent. Ces pertes résultent notamment des frais de recherche, des frais réglementaires et assurance qualité et des dépenses de ventes et marketing en Europe et aux Etat-Unis.

Au 31 décembre 2019, Implanet disposait d'une trésorerie et de placements financiers de 0,7 M€ (vs. 0,7M€ au 31 décembre 2018). Au cours de l'exercice 2019, la consommation de trésorerie opérationnelle a diminué de 37% passant de -4,4 M€ sur l'exercice 2018 à -2,8 M€ sur 2019, principalement sous l'effet des actions de restructuration et de réorganisation du groupe.

La trésorerie générée par les opérations de financement provient essentiellement des émissions d'OCA dans le cadre des contrats signés avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et NICE & GREEN.

Le 9 novembre 2018, la Société a mis en place avec la société NICE & GREEN une ligne de financement obligataire pour un montant minimum de 0,8 M€. NICE & GREEN a souscrit la totalité des obligations émises au 31 décembre 2019.

Le 15 avril 2019, la Société a mis en place avec la société NICE & GREEN une ligne de financement obligataire pour un montant maximum de 3,0 M€. NICE & GREEN a souscrit 200 obligations convertibles pour un montant de 2,0 M€ entre le 15 avril et le 31 décembre 2019. Le communiqué du 7 février 2020, prévoit l'arrêt de la ligne de financement de 2019 et le lancement d'une nouvelle ligne de financement obligataire portant sur un montant maximum de 4,0 M€.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2019, actant une perte de 3,6 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation. Cette analyse s'appuie sur les hypothèses et les éléments suivants :

- La mise œuvre du plan stratégique de la société en 2020 qui repose sur les axes prioritaires suivants :
 - L'innovation continue et la protection de son savoir-faire;
 - o La démonstration clinique de la valeur ajoutée des gammes Implanet;
 - L'accélération du développement commercial avec :
 - L'obtention des homologations nécessaires à l'internationalisation de ses produits ;
 - La poursuite du modèle de ventes en direct sur les marchés cibles prometteurs en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, etc.);
 - Le déploiement de nos partenariats avec SeaSpine pour JAZZ® aux Etats— Unis et avec KICo pour notre prothèse totale de genou MADISON suite à l'autorisation de commercialisation 510(k) obtenue récemment.
- La signature du contrat de financement par obligations convertibles avec la société Nice & Green d'un montant total de 4,0 M€ le 7 février 2020. Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 6ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 mars 2019, la Société a décidé la mise en place d'une première tranche de 200 obligations convertibles, soit 2,0 M€. Le Conseil d'Administration a, en outre, approuvé le principe de l'émission de 200 obligations convertibles supplémentaires, soit 2,0 M€, sous réserve de l'adoption par la prochaine assemblée générale extraordinaire des actionnaires. L'émission sera réalisée à hauteur de 100 obligations convertibles pendant chacune des 4 prochaines périodes de 3 mois. (cf. note 1.3).

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte :

- Certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales ; et
- L'approbation par la prochaine assemblée générale extraordinaire des résolutions permettant l'émission des 200 obligations convertibles supplémentaires (2,0 M€) mentionnées ci-avant dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement avec Nice & Green. Le Conseil d'Administration de la Société a approuvé le principe de cette émission supplémentaire et est confiant quant à l'approbation de ces résolutions. En l'absence d'approbation, le Conseil d'Administration estime que la Société serait en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à fin juillet 2020.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

Par ailleurs, la Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets encours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

2.4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence 2017 de la Société déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2018 sous le numéro D.18-0337 restent d'actualité.

2.4.1. Risques juridiques - faits exceptionnels et litiges

Au regard des litiges, de façon générale, la Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Ainsi, dans le cadre de l'arrêt de l'activité Hanche en 2014, la Société a procédé au transfert de plusieurs contrats de distribution à un repreneur. Certaines modalités commerciales contenues dans ces contrats de distribution ont été modifiées à l'occasion de ce transfert.

A la suite de ces modifications, l'un des distributeurs estimant qu'une telle modification équivalait à une résiliation du contrat, a assigné la Société en dommages et intérêts au titre du préjudice subi du fait de cette résiliation.

En mai 2017, la Société a été condamnée en première instance au paiement de 498 K€ de dommages et intérêts. En juin 2017, la Société a fait appel de cette décision.

Au 31 décembre 2017, la Société a décidé de constituer une provision de 498 K€ à hauteur de la condamnation (dotation de 456 K€ sur la période), représentant l'estimation la plus juste du risque encouru à date. Cette provision était inchangée au 31 décembre 2018.

En 2019, la Société a repris la provision concernant le litige avec ce distributeur, la société ayant conclu un accord transactionnel pour 330 K€ avec ce dernier qui sera étalé sur une période 12 mois (soit 12 mensualités de 27,5 K€).

2.4.2. Risques financiers

2.4.2.1. Risques liés aux pertes opérationnelles

Créée au mois de décembre 2006, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles et des pertes nettes qui s'expliquent par :

- les coûts de recherche et développement sur les projets Madison (prothèse totale du genou de première intention et de révision) et Jazz (système de fixation postérieur et de réduction de déformation rachidienne): tests mécaniques et cliniques, dépôts de brevets, dépenses de protection de propriété intellectuelle...;
- les frais de déploiement commercial (lancements de nouveaux produits; expansion territoriale, notamment aux Etats Unis).

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019, le Groupe a enregistré une perte nette (IFRS) de 3,6 M€.

Dans le cas où le Groupe ne parviendrait pas à faire progresser suffisamment son chiffre d'affaires au cours des prochaines années, il pourrait connaître de nouvelles pertes en raison :

- des dépenses marketing, commerciales et administratives à engager ;
- des dépenses relatives à de nouvelles études cliniques ;
- de la poursuite de sa politique de recherche et développement et de lancement de nouveaux produits;
- de l'accroissement des exigences réglementaires encadrant la commercialisation de ses produits, la mise en place d'un programme d'études cliniques en France et à l'étranger ;
- et de la nécessité d'obtenir de nouvelles certifications pour accompagner la commercialisation sur de nouveaux marchés.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

2.4.2.2. Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur en France représente 27% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2019.

2.4.3. Risques liés à la maitrise du besoin en fonds de roulement

L'activité de commercialisation d'implants orthopédiques nécessite pour le Groupe :

- la mise à disposition de stocks en consignation auprès des établissements de soin en France et aux Etats-Unis :
- la commercialisation ou la mise à disposition d'ancillaires (instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants) auprès des établissements de soin et de son réseau de distribution à l'international.

Les stocks en consignation sont constitués d'une gamme complète d'implants (kits, tailles, accessoires) disponibles pour les différentes chirurgies et adaptables aux spécificités de chaque patient.

En France et aux Etats-Unis, la facturation des implants orthopédiques aux distributeurs, aux agents ou aux établissements de soins intervient dès communication des informations liées à la pose des implants et génère une demande de réassort du stock en consignation par les clients d'Implanet pour les produits utilisés.

Une augmentation significative de l'activité de la Société (volume et nombre de clients) ainsi que l'expansion territoriale de son réseau de distribution seraient susceptible d'accroître sensiblement le niveau des stocks en consignation, le montant des créances clients et le volume des ancillaires nécessaire aux poses d'implants.

Par ailleurs, bien que la Société demeure vigilante au respect des délais de paiement, elle ne peut exclure un allongement du délai moyen de paiement des distributeurs et des établissements de soins, ce qui aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement. De même, un raccourcissement des délais de paiement des fournisseurs de la Société aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement.

L'incapacité de la Société à maîtriser son besoin en fonds de roulement et sa croissance serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière son développement et ses perspectives.

2.4.3.1. Financement de la Société

Financement par le renforcement de ses fonds propres

Historiquement, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital (y compris lors de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre 2013 et lors des augmentations de capital en mars 2015, novembre 2016, novembre 2017 et ses financements en obligations convertibles sur les exercices 2018 et 2019 (equity lines)) totalisant 80,3 M€ depuis sa création.

Recours à des financements publics

La Société a bénéficié d'avances remboursables et subventions OSEO Innovation, d'un prêt à taux zéro pour l'innovation Bpifrance, de subventions FEDER du Conseil Régional d'Aquitaine, du Crédit Impôt Recherche (« CIR »), Crédit Impôt Innovation (« CII ») et d'une assurance prospection Bpifrance.

L'échéancier de remboursement des financements publics en cours au 31 décembre 2019 s'analyse comme suit :

ECHEANCES DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Bpifrance – Prêt à taux zéro pour l'innovation – Tresse Jazz	Bpifrance – Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Total
Au 31 décembre 2019	720	98	500	1 318
Part à moins d'un an	160	-	500	660
Part d'un an à 5 ans	560	98		658
Part à plus de 5 ans	-	-		-

<u>Emission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions</u> (« OCABSA ») au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND

Le 14 octobre 2015, la Société a signé un contrat d'OCABSA avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société. Les principales caractéristiques du contrat sont détaillées ci-dessous :

Obligations convertibles en actions (« OCA »)

Les principales caractéristiques des OCA sont les suivantes, étant précisé les OCA qui seront le cas échéant émises ultérieurement sur exercice des 190 Bons d'Emission à émettre gratuitement au bénéfice de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND auront les mêmes caractéristiques :

- valeur nominale d'une OCA: 10.000 euros;
- prix de souscription d'une OCA: 99% du pair;
- coupon : les OCA ne portent pas intérêt ;
- maturité : 12 mois, étant précisé que les OCA non converties à leur date de maturité doivent être remboursées par la Société (à l'exception de la dernière tranche d'OCA qui sera le cas échéant émise sous réserve de l'approbation de la prochaine assemblée générale annuelle) ;
- cessibilité/autre: Les OCA sont cessibles sous certaines conditions, n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne sont par conséquent pas cotées.

- conversion : Les OCA peuvent être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :
 N = Vn / P
 - « N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une OCA;
 - « Vn » correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;
 - « P » correspondant à 92% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,05 € à ce jour.

Par exception, à défaut de conversion des OCA de la dernière tranche à l'issue d'une période de 6 mois supplémentaires suivant leur date de maturité initiale, celles-ci seront automatiquement converties en actions à la date d'expiration de cette période selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

N' = Vn / P'

- « N' » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion des OCA de la dernière tranche et non encore converties à leur date de maturité initiale prolongée de 6 mois ;
- « Vn » correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA);
- « P' » correspondant au plus élevé de (i) 85% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus et (ii) 80% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action Implanet sur les 3 séances de bourse précédant la date de conversion de l'OCA concernée. P' ne pourra cependant être inférieure à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,70 € ce jour.

Bons de souscription attachés aux OCA (« BSA »)

Les principales caractéristiques des BSA attachés aux OCA (« BSA ») sont les suivantes :

- prix d'exercice: 110% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant immédiatement la date d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles lesdits BSA sont détachés.
- parité d'exercice : chaque BSA donne droit à la souscription par son porteur, à sa discrétion, d'une action ordinaire nouvelle de la Société;
- nombre de BSA attachés à chaque tranche d'OCA: ce nombre est calculé afin qu'en cas d'exercice de la totalité des BSA, l'augmentation de capital résultant de l'exercice desdits BSA soit égale au montant nominal de la tranche d'OCA correspondante;
- durée d'exercice : 5 années à compter de la date d'émission des BSA ;
- cessibilité/autre : les BSA sont immédiatement détachés des OCA ; ils sont librement cessibles, n'ont pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et ne sont par conséquent pas cotés.

Le conseil d'administration a décidé l'émission :

- d'une première tranche de 100 OCABSA d'une valeur totale de 1,0 M€ le 12 octobre 2015,
- d'une deuxième tranche de 35 OCABSA d'une valeur totale de 350 K€ le 29 juin 2016,
- d'une troisième tranche de 25 OCABSA d'une valeur totale de 250 K€ le 29 juillet 2016,
- d'une quatrième tranche de 150 OCABSA d'une valeur totale de 1,5 M€ le 29 mai 2017.

<u>Emission d'obligations convertibles en actions (« OCA ») au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH</u> OPPORTUNITIES FUND

Le 7 mars 2018, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligataire permettant une levée de fonds d'un montant de 5 M€ maximum, à la discrétion de la Société via l'émision d'OCA. Ce nouveau financement, fourni par EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu le 14 octobre 2015 et décrit ci-dessus. Les principales caractéristiques du contrat sont détaillées ci-dessous :

Obligations convertibles (« OC »)

Elles ont une valeur nominale de 10.000 € chacune et sont souscrites au pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OC non converties devront être remboursées, à l'exception de la dernière tranche d'OC qui sera potentiellement émise (pour cette dernière, si au bout de 12 mois certaines OC sont encore en circulation, leur maturité sera automatiquement prolongée de 6 mois supplémentaires, à l'issue desquels toute OC encore en circulation sera automatiquement convertie en actions¹).

Les OC pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

N = Vn / P

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une

OC;

- « Vn » correspondant à la créance obligataire que l'OC représente (valeur nominale d'une OC);
- « P » correspondant à 92% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OC concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OC concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,05 € à ce jour.

Les OC, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

Le conseil d'administration a décidé l'émission :

- d'une première tranche de 100 OCA d'une valeur totale de 1,0 M€ le 7 mars 2018,
- d'une deuxième tranche de 50 OCA d'une valeur totale de 0,5 M€ le 1^{er} août 2018.

¹ Le prix de conversion sera alors égal au plus élevé de (i) 80% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant immédiatement la date de conversion automatique et (ii) 75% de la moyenne des cours quotidiens moyens pondérés par les volumes des cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de conversion automatique.

Les tranches suivantes de 0,5 M€ pourront être appelées à la discrétion de la Société sous réserve des conditions suivantes :

- aucun changement défavorable significatif n'est survenu ;
- le cours de clôture et le cours moyen pondéré par les volumes sur chacun des cinq (5) jours de bourse précédents sont supérieurs ou égaux à 0,40 € ;
- aucun cas de défaut ou évènement susceptible de constituer un cas de défaut s'il n'était pas résolu n'existe ;
- la demande doit être faite dans les 36 mois suivant le 7 mars 2018 ;
- post-souscription de la tranche concernée, EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND ne détient pas plus de 8,5% du nombre d'actions composant le capital de la Société, ni directement ni indirectement via la détention d'actions et d'obligations convertibles ;
- la Société dispose d'un nombre d'actions autorisées et disponibles au moins égal à 2,5 fois le nombre d'actions à émettre sur conversion des OCA de la tranche concernée augmenté le cas échéant du nombre d'actions à émettre sur conversion des OCA en circulation.

Par exception, et conformément à l'accord signé par la Société et EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND en date du 8 novembre 2018, EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND a la possibilité de souscrire, à sa discrétion, à une tranche pour un montant maximum de 0,5 M€ à compter du 1^{er} juin 2019, dans les conditions dudit programme détaillé ci-dessus.

A la date du rapport, plus aucune obligation convertible en actions n'est en circulation.

Emission d'obligations convertibles en actions intégrant un premier programme d'intéressement (« OCAPI 2018 ») au profit de NICE & GREEN

Le 9 novembre 2018, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligataire intégrant un programme d'intéressement permettant une levée de fonds d'un montant de 1,0 M€ maximum, selon le calendrier suivant :

	Montant
Périodes	total de la
	période
12 novembre 2018 au 31 décembre 2018	200 000€
3 janvier 2019 au 31 janvier 2019	200 000€
1 ^{er} février 2019 au 28 février 2019	200 000€
1 ^{er} mars 2019 au 31 mars 2019	200 000€

NICE & GREEN dispose également d'une option lui permettant de solliciter de la Société qu'elle émette à son profit, à tout moment jusqu'au 31 mars 2019, une tranche complémentaire de 4 OCAPI 2018 pour un montant total de 200 000€.

Les OCAPI 2018 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 50 000 €;
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêt ;
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - o Modalités de conversion en actions : N = Vn / P où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions, soit 0,05 € à ce jour);
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société de remboursement : V = Vn / 0,97 où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2018 seront cédées.

A la date du rapport, il n'y a plus d'obligation convertible en circulation au titre des OCAPI de novembre 2018.

Emission d'obligations convertibles en actions intégrant un second programme d'intéressement (« OCAPI 2019 ») au profit de NICE & GREEN

Le 15 avril 2019, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligataire intégrant un programme d'intéressement permettant une levée de fonds d'un montant de 3,0 M€ maximum, selon le calendrier suivant :

	Montant
Périodes	total de la
	période
Mai 2019	250 000€
Juin 2019	250 000€
Juillet 2019	250 000€
Août 2019	250 000€
Septembre 2019	250 000€
Octobre 2019	250 000€
Novembre 2019	250 000€
Décembre 2019	250 000€
Janvier 2020	250 000€
Février 2020	250 000€
Mars 2020	250 000€
Avril 2020	250 000€

Les OCAPI 2019 ont les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale: 10 000 €;

• Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;

Maturité : 12 mois ;Absence d'intérêt :

- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - o Modalités de conversion en actions : N = Vn / P où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions, soit 0,05 € à ce jour);
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société de remboursement : V = Vn / 0,97 où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2019 seront cédées.

A la date du rapport, NICE & GREEN a souscrit 225 OCAPI 2019 pour un montant de 2,3 M€.

A la date du rapport, 50 OCAPI 2019 sont en circulation.

Emission d'OCAPI en février 2020 (« OCAPI 2020 »)

Le 7 février 2020, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligataire intégrant un programme d'intéressement permettant une levée de fonds d'un montant de 4,0 M€ maximum, selon le calendrier suivant :

	Montant
Périodes	total de la
	période
Du 10 février 2020 au 30 avril 2020	1 000 000€
Du 1 ^{er} mai 2020 au 31 juillet 2020	1 000 000€
Du 1 ^{er} août au 31 octobre 2020*	1 000 000€
Du 1 ^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2020*	1 000 000€

(*)Sous réserve de l'approbation des résolutions permettant l'émission des OC 201 à 400 par l'Assemblée générale d'avril 2020

Les OCAPI 2020 ont les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale : 10 000 €;

• Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;

Maturité : 12 mois ;

Absence d'intérêt ;

Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société

- o Modalités de conversion en actions : N = Vn / P où
 - N correspond au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une OCAPI 2020
 - Vn correspond à la créance obligataire que l'OCAPI 2020 représente (valeur nominale d'une OCAPI 2020);
 - « P » correspondant à 92% du plus bas des huit (8) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCAPI 2020 concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCAPI 2020 concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,40 € à ce jour;
- Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société de remboursement : V = Vn / 0,97 où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire.

Par ailleurs, Nice & Green et Implanet ont convenu d'un programme d'intéressement qui consiste en l'attribution en numéraire au profit de la Société, devant intervenir 60 jours suivant la cession de toutes les actions émises lors de la conversion des OCAPI 2020, d'une quote part de la plus-value éventuelle que Nice & Green viendrait à réaliser lors de la cession des actions résultant de l'exercice des OCAPI 2020. Un tel programme s'appuie sur le principe que les ressources mises à la disposition de la Société par Nice & Green permettront une accélération du plan d'actions stratégiques et une augmentation de la valeur de la Société Implanet.

A la date du rapport, NICE & GREEN a souscrit 35 OCAPI 2020 convertibles pour un montant de 0,35 M€.

A la date du rapport, 35 OCAPI 2020 sont en circulation.

Financement par emprunt bancaire

La Société a eu recours à des emprunts bancaires dont l'objet a été le financement du cycle d'exploitation et le financement d'instruments chirurgicaux.

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Créance Dailly CIR	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2
Etablissement bancaire	HSBC	Courtois	Courtois	Delubac	ВРІ	BPI
Objet	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Montant nominal (en K€)	200	210	500	160	400	150
Durée	3 ans	3 ans	3 ans	N/A	7 ans	7 ans
Taux d'intérêt	1,00% par an	1,95% par an	1,50% par an	N/A	1,02% par an	4,84% par an

- (1) Financement du cycle d'exploitation
- (2) Financement d'instruments chirurgicaux
- (3) Financement de matériel médical
- (4) Cession créance CIR 2018
- (5) Financement pour le développement d'un implant
- (6) Financement d'une innovation

L'échéancier de remboursement des emprunts bancaires en cours au 31 décembre 2019 s'analyse comme suit :

EMPRUNTS PAR ECHEANCE (Montants en K€)	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Créance Dailly CIR	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Total
Au 31 décembre 2019	28	54	225	160	400	150	1 016
Part à moins d'un an	28	54	168	-	-	-	250
Part d'un an à 5 ans	-	-	57	160	275	105	596
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	125	45	170

2.4.3.2. Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a réalisé d'importants efforts de recherche et développement, des dépenses de commercialisation et de marketing qui ont contribué à générer des flux de trésorerie opérationnels négatifs s'élevant à 2,8 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 et à 4,4 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2019, actant une perte de 3,6 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation. Cette analyse s'appuie sur les hypothèses et les éléments suivants :

- La mise œuvre du plan stratégique de la société en 2020 qui repose sur les axes prioritaires suivants :
 - L'innovation continue et la protection de son savoir-faire;
 - o La démonstration clinique de la valeur ajoutée des gammes Implanet ;
 - L'accélération du développement commercial avec :
 - L'obtention des homologations nécessaires à l'internationalisation de ses produits;
 - La poursuite du modèle de ventes en direct sur les marchés cibles prometteurs en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, etc.);
 - Le déploiement de nos partenariats avec SeaSpine pour JAZZ® aux Etats— Unis et avec KICo pour notre prothèse totale de genou MADISON suite à l'autorisation de commercialisation 510(k) obtenue récemment.
- La signature du contrat de financement par obligations convertibles avec la société Nice & Green d'un montant total de 4,0 M€ le 7 février 2020. Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 6ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 mars 2019, la Société a décidé la mise en place d'une première tranche de 200 obligations convertibles, soit 2,0 M€. Le Conseil d'Administration a, en outre, approuvé le principe de l'émission de 200 obligations convertibles supplémentaires, soit 2,0 M€, sous réserve de l'adoption par la prochaine assemblée générale extraordinaire des actionnaires. L'émission sera réalisée à hauteur de 100 obligations convertibles pendant chacune des 4 prochaines périodes de 3 mois. (cf. note 1.3).

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte :

- Certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales ; et
- L'approbation par la prochaine assemblée générale extraordinaire des résolutions permettant l'émission des 200 obligations convertibles supplémentaires (2,0 M€) mentionnées ci-avant dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement avec Nice & Green. Le Conseil d'Administration de la Société a approuvé le principe de cette émission supplémentaire et est confiant quant à l'approbation de ces résolutions. En l'absence d'approbation, le Conseil d'Administration estime que la Société serait en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à fin juillet 2020.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

Par ailleurs, la Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets encours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

2.4.3.3. Risques de dilution

La participation des actionnaires de la Société dans son capital pourrait être diluée significativement.

A la date du rapport, la Société a émis et attribué des bons de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des options de souscription ou d'achat d'actions et a mis en place des contrats d'émission d'obligations convertibles (OCAPI 2019 et 2020).

A la date du rapport, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation permettrait la souscription de 723 679 actions nouvelles² (tenant compte du regroupement d'actions de la société par 40, devenu effectif le 3 février 2020), générant alors une dilution égale à 42,14 % sur la base du capital existant à ce jour et 29,65 % sur la base du capital pleinement dilué (hors conversion des OCA à émettre sur exercice des 365 bons d'émission à émettre par la Société au profit de NICE & GREEN).

Page **39** sur **198**

² En cas d'exercice de la totalité des 4.998.453 BSA, des 4.774.298 BSPCE, des 545.000 options en circulation, qu'ils soient exerçables ou non, des OCAPI 2019 sur la base du plus bas des 6 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet prédécent la date du rapport et des des OCAPI 2020 sur la base du plus bas des 8 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet prédécent la date du rapport.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer et retenir un personnel qualifié, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

2.4.3.4. Risques liés au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation

La Société bénéficie des dispositifs :

- du crédit d'impôt recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat français à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.
 Le montant demandé au titre du CIR 2019 est de 151 K€;
- du crédit d'impôt innovation (« CII »), qui consiste pour l'Etat français à offrir un crédit d'impôt aux entreprises dont le projet de recherche fait progresser l'état de l'art ou permet de concevoir ou réaliser un prototype ou une installation pilote d'un produit nouveau. Le montant demandé au titre du CII 2019 est de 80 K€.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

Si une telle situation devait se produire, elle pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

2.4.3.5. Risques liés à l'accès à des avances et financements publiques

Depuis sa création, la Société s'est vu accorder les aides remboursables et prêt à l'innovation suivants :

A la date du rapport (montants en K€)	Montant accordé*	Montant remboursé	Montant restant dû
OSEO Genoux	350	350	-
OSEO - BEEP'n TRACK	650	650	-
COFACE Etats-Unis - BEEP'n TRACK	194	194	-
BPI prêt à l'innovation - Tresse Jazz	800	80	720
BPI Assurance Prospection	98	-	98
Prêt Région Nouvelle Aquitaine	500	-	500
Total	2 592	1 274	1 318

^{*} hors frais éventuels à la charge de la Société

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'aides conclues, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée.

Une telle situation pourrait priver la Société de moyens financiers nécessaires pour ses projets de recherche et développement et elle ne peut garantir qu'elle trouverait les moyens financiers supplémentaires nécessaires.

2.4.4.1. Risques de taux d'intérêt

La Société n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêts en ce qui concerne les postes d'actif de son bilan, dans la mesure où les placements de trésorerie sont constitués de comptes à termes et de bons moyen terme négociables à taux fixe.

La Société n'a pas souscrit de dette à taux variable. Les emprunts en cours à la date du rapport sont les suivants :

- Emprunt obligataire convertible contracté par NICE & GREEN en novembre 2018. Cet emprunt ne porte pas intérêt. A la date du rapport, cet emprunt est totalement remboursé ;
- Emprunt bancaire contracté le 4 avril 2017 pour un montant de 200 K€, d'une durée de trois ans et portant intérêt au taux fixe de 1,00 % l'an ;
- Emprunt bancaire contracté le 12 septembre 2017 pour un montant de 210 K€, d'une durée de trois ans et portant intérêt au taux fixe de 1,95 % l'an;
- Emprunt bancaire contracté le 17 avril 2018 pour un montant de 500 K€, d'une durée de trois ans et portant intérêt au taux fixe de 1,50 % l'an ;
- Cession Dailly de la créance de CIR le 11 mars 2019 pour un montant de 159 K€ à échéance au 31/12/2021 ;
- Accord en avril 2019 de la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ remboursable in fine au terme d'un délai de 18 mois;
- Emprunt Bpifrance contracté le 20 juin 2019 pour un montant de 400 K€, d'une durée de 81 mois et portant intérêt au taux fixe de 1,02% par an ;
- Emprunt Bpifrance contraté le 23 juillet 2019 pour un montant de 150 K€, d'une durée de 7 ans et portant intérêt au taux fixe de 4,84% par an.
- Emprunt obligataire convertible contracté par NICE & GREEN en avril 2019. Cet emprunt ne porte pas intérêt. A la date du rapport, cet emprunt s'élève à 2,3 M€ et 0,5 M€ reste à être converti en actions ou remboursé.
- Emprunt obligataire convertible contracté par NICE & GREEN en février 2020. Cet emprunt ne porte pas intérêt. A la date du rapport, cet emprunt s'élève à 0,35 M€.

De plus, à la date du rapport, la Société ne dispose pas d'autorisation de découvert de trésorerie.

En conséquence, la Société estime ne pas être exposée à un risque significatif de variation de taux d'intérêts.

2.4.4.2. Risques de change

La trésorerie de la Société est investie dans des produits de placements en euros exclusivement.

La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats commerciaux (en-dehors des contrats conclus par la filiale américaine de la Société, Implanet America, Inc.).

La Société a ouvert une filiale aux Etat-Unis (en février 2013) et une succursale au Royaume Uni (en juin 2018). Par conséquent, cette ouverture a engendré une plus grande exposition au risque de change lié à la variation du taux de change Euro/Dollars américain et Euro/Livre sterling. Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent les échanges en dollars avec cette filiale et en livres sterling avec sa succursale.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement actuel, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de l'activité de sa filiale aux Etats-Unis ou de sa succursale au Royaume Uni ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Si la Société ne parvenait pas, à l'avenir, à prendre des dispositions en matière de couverture de change efficaces, les résultats d'exploitation de la Société pourraient en être altérés.

2.5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le département Recherche et Développement d'Implanet est composé de cinq personnes ayant, pour certaines d'entre elles, plus de vingt ans d'expérience dans le développement d'implants et d'instruments destinés aux principaux secteurs de la chirurgie orthopédique : rachis, hanche, genou, épaule, etc. De formation ingénieur ou universitaire, ils ont acquis leur savoir-faire aussi bien au sein de départements R&D de groupes internationaux (Zimmer, Stryker Osteonics, Stryker Spine, Abbot Spine, Smith & Nephew) que dans des start-up (Spine Next). Dans chaque projet de développement, ils collaborent avec des chirurgiens-consultants choisis pour leur expérience scientifique et chirurgicale spécifique au domaine étudié ainsi qu'aux pays ciblés. Ces groupes de développement mixtes sont impliqués tout au long du projet, depuis l'établissement du cahier des charges jusqu'aux étapes de lancement commercial.

L'ensemble des actions du département R&D d'Implanet est conduit selon la norme qualité ISO 13485 pour lesquelles la Société est certifiée et ont pour objectif de permettre :

- la création de nouveaux produits;
- le perfectionnement de produits existants afin de suivre l'évolution des techniques et des marchés.

Avant tout engagement de projet, une phase d'investigation est menée, en collaboration avec le département Marketing de la Société, afin d'évaluer :

- la pertinence du produit par rapport à la gamme Implanet ;
- la faisabilité;
- l'environnement concurrentiel;
- l'état de l'art et de la propriété intellectuelle ;
- les taux de remboursement par pays ainsi que les niveaux de marge pratiqués.

Selon les conclusions de cette étude préliminaire, le Comité de Direction d'Implanet décide ou non de la réalisation d'un projet et de son passage en phase de développement.

Dans le cas d'une décision favorable, l'ensemble des étapes de développement fait l'objet d'une planification suivie et remise à jour en fonction des évolutions du projet. Elle commence par l'établissement du cahier des charges et se termine par l'obtention des certifications réglementaires (510(k), marquage CE, Anvisa) en passant par des étapes de conception, prototypages, essais mécaniques, études anatomiques et simulations chirurgicales in-vitro, etc. Tout au long du projet, l'ensemble des départements de la Société est impliqué (Industrialisation, Qualité, Logistique) afin d'appréhender le nouveau produit non seulement dans sa dimension produit de santé mais également dans toute sa globalité industrielle et réglementaire. Dans cette optique, Implanet s'attache à collaborer, dans chaque domaine, avec des organismes et laboratoires reconnus pour leurs compétences et savoir-faire tels que :

Tests biologiques : NAMSA (Etats-Unis, France)

• Tests biomécaniques : CRITT Champagne-Ardennes (France)

Mayo Clinic College of Medecine (Etats-Unis) Nebraska's Health Science Center (Etats-Unis)

Rescoll (France)

Au cours des deux dernières années, les coûts de Recherche et Développement de la Société et les frais de Recherche et développement capitalisés se sont élevés à :

	2018	2019
Coûts de R&D en K€	780	705
Frais de R&D bruts capitalisés en K€	185	166

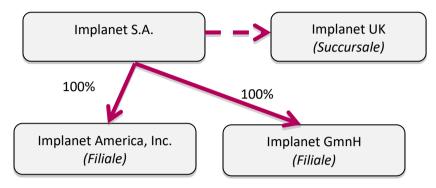
La réussite de cette approche repose sur la mise en place d'une politique d'innovation qui permet de faire émerger, de promouvoir et de transformer les nouvelles idées en produits pour la santé humaine. Cette politique d'innovation est notamment soutenue par une veille scientifique et technologique principalement dans les domaines de la colonne vertébrale et du genou.

Les salariés travaillant en recherche et développement sont chacun individuellement liés à la Société par un contrat de travail qui précise que les règles de dévolution au profit de la Société des inventions qu'ils ont pu ou pourraient réaliser, ainsi que les modalités de rémunération, sont régies par l'article L. 611-7 du code de la propriété intellectuelle.

2.6. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

2.6.1. Organigramme juridique

A la date du rapport, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



2.6.2. Sociétés du Groupe

- Implanet S.A.: société mère du Groupe, basée à Martillac, en France (département 33). Elle dispose d'une succursale au Royaume Uni (se référer à la section 2.21).
- Implanet America Inc.: créée en février 2013 dans l'Etat de New-York, la société a débuté son activité opérationnelle à la fin du premier semestre 2013. Messieurs Ludovic Lastennet et David Dieumegard assurent respectivement les fonctions de président et trésorier au sein d'Implanet America Inc. A la date du rapport, les bureaux de cette filiale sont localisés à Boston.
- Implanet Gmbh: créée en octobre 2018 et basée à Frankfurt am Aim, en Allemagne, la société a débuté son activité opérationnelle fin 2018. Monsieur Ludovic Lastennet assure les fonctions de président.

2.7. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Implanet entend accélerer sa croissance avec une stratégie reposant sur :

- Le déploiement du modèle des ventes en direct, déjà éprouvé en France et aux Etats-Unis, sur les marchés cibles prometteurs en Europe (Royaume-Uni et Allemagne);
- Le déploiement du partenariat stratégique signé avec SEASPINE pour la gamme JAZZ®, démontrant notre capacité à développer des technologies conformes aux standards les plus élevés du marché et devant nous donner les moyens de cibler le marché le plus prometteur que sont les États-Unis;

• La mise en œuvre du partenariat avec KICO KNEE INNOVATION COMPANY PTY LTD portant sur la distribution de l'implant du genou MADISON aux Etats-Unis et en Australie.

Chacun de ces axes a ses propres caractéristiques mais s'appuie sur une plateforme commune de développement, d'assurance-qualité / réglementaire, d'industrialisation et de logistique particulièrement efficace grâce à sa conception récente et à l'expérience des dirigeants de la Société

2.8. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Février 2020:

- Réalisation du regroupement d'actions de la société à raison de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle au 3 février 2020. Les anciennes actions ont été radiées du marché Euronext après la clôture du marché le vendredi 31 janvier 2020 et sont remplacées par les actions Implanet nouvelles (code ISIN: FR0013470168). Le capital est désormais divisé en 1,717,352 actions ordinaires.
- Mise en place d'une ligne de financement d'un montant maximum de 4 millions d'euros, via l'émission de 400 obligations convertibles au profit Nice & Green SA. Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 mars 2019, la Société a décidé la mise en place d'une première tranche de 200 obligations convertibles, soit 2 millions d'euros. Le Conseil d'Administration a, en outre, approuvé le principe de l'émission de 200 obligations convertibles supplémentaires, soit 2 millions d'euros, sous réserve de l'adoption par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les obligations convertibles ont une valeur nominale de 10 000 € chacune et sont souscrites à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les obligations convertibles arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Les obligations convertibles seront numérotées de 1 à 400 et devront être émises et souscrites par Nice & Green selon le calendrier suivant :

Périodes	ОС	Montant total de la période
Du 10 février 2020 au 30 avril 2020	1 à 100	1 000 000€
Du 1 ^{er} mai 2020 au 31 juillet 2020	101 à 200	1 000 000€
Du 1 ^{er} août au 31 octobre 2020*	201 à 300	1 000 000€
Du 1 ^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2020*	301 à 400	1 000 000€

^(*) sous réserve de l'approbation des résolutions permettant l'émission des OC 201 à 400 par l'Assemblée Générale des Actionnaires 2020.

Les obligations convertibles pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ciaprès :

N = Vn / P

- « N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une obligation convertible ;
- « Vn » correspondant à la créance obligataire que l'obligation convertible représente (valeur nominale d'une obligation convertible) ;
- « P » correspondant à 92% du plus bas des huit (8) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'obligation convertible concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur de l'obligation convertible concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,40 € à ce jour.

Les obligations convertibles, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement qui consiste en l'attribution en numéraire au profit de la Société, devant intervenir 60 jours suivant la cession de toutes les actions émises lors de la conversion des obligations convertibles, d'une quote-part de la plus-value éventuelle que Nice & Green viendrait à réaliser lors de la cession des actions résultant de l'exercice des obligations convertibles.

Mars 2020:

L'épidémie de coronavirus actuelle (Covid-19) a pour conséquences, outre les aspects humains, la fermeture de certaines zones d'activité dans différentes régions et en particulier en Chine. A la date du rapport, le Groupe n'a aucune activité ou relation avec des fournisseurs et clients présents en Chine. La totalité de ses fournisseurs stratégiques est située en France ou en Europe. Néanmoins, cette épidémie pourra impacter le Groupe au même rythme que l'ensemble des entreprises évoluant dans cette industrie en Europe.

2.9. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, le résultat de la Société établi selon les normes comptables françaises se solde par une perte de 3.252.455,29 € euros que nous vous proposons d'affecter au compte primes d'émission qui est ainsi ramené de 7.270.999,38 € à 4.018.544,09 €.

2.10. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code s'élève à 52 436 € au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.11. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Néant.

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

2.12. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

	Article D.	Article D. 441-I-1°: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I-2°: Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indic atif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement													
Nombres de factures concernées						334						278	
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC) 8 143 588 TTC		31 432	597 714	102 387	157 547	889 080		229 190	62 399	46 007	807 624	1 145 220	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC) TTC		0,39%	7,34%	1,26%	1,93%	10,92%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC) 7 327 840 TTC								3,13%	0,85%	0,63%	11,02%	15,63%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieus	es ou non cor	nptabilisées									1		
Nombre de factures exclues					5	5					5	5	
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC) TTC					3 143	3 143					29 274	29 274	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai léga	al - article L. 4	41-6 ou arti	cle L. 443-1 d	u Code de co	ommerce)	1							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais cont	ractuels : er	itre 45j et 60j				- Délais	contractue	ls : 90j Exp	ort ; 45j Fra	ance		

2.13. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la Date du rapport, il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société. Il est toutefois rappelé que la Société a procédé à plusieurs attributions de BSA, d'options de souscription ou d'achat d'actions et de BSPCE dont certains des salariés du Groupe ont bénéficié (voir notamment la section 2.19 du rapport).

Au 31 décembre 2019, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail) était nulle.

2.14. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Néant

2.15. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS

Se référer à la section 2.6 du présent rapport.

2.16. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

2.16.1. Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date du rapport (après prise en compte du regroupement d'actions de la société).

	Situation à la date sur une base no		Situa	tion à la dat	te du rapport	sur une base	pleinement d	iluée
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA ⁽¹⁾	Nombre d'actions susceptib les de résulter de l'exercice des BSPCE ⁽¹⁾	Nombre d'actions susceptible s de résulter de l'exercice des options ⁽¹⁾	Nombre d'actions susceptib les de résulter de l'exercice des OCA ⁽²⁾	Nombre d'actions post exercice des BSA, BSPCE, options et OCA ⁽¹⁾	% du capital et des droits de vote post exercice des BSA, BSPCE, des options et OCA*
Fondateurs et investisseurs historiques	4 443	0,26%	20				4 463	0,18%
Nice & Green						466 442	466 442	19,11%
European Select Growth Opportunities Fund			66 866				66 866	2,74%
Autres investisseurs financiers**	96	0,01%	45 455				45 551	1,87%
Investisseurs financiers	96	0,01%	112 321			466 442	578 859	23,71%
Mandataires sociaux, salariés et consultants	1 865	0,11%	14 360	116 881	13 655		146 761	6,01%
Autres actionnaires personne physique	1 181	0,07%					1 181	0,05%
Flottant***	1 704 008	99,22%					1 704 008	69,81%
Auto-contrôle	5 758	0,34%					5 758	0,34%
Total	1 717 352	100%	126 701	116 881	13 655	466 442	2 441 031	100%

^{*} Le pourcentage des droits de vote est identique au pourcentage du capital détenu.

2.16.2. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

A l'exception des actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la banque Tradition Securities and Futures, la Société ne détient aucune de ses actions ni directement ni par un tiers pour son compte à la date du rapport.

^{**} BSA détenus par les investisseurs institutionnels américains suite à l'émission de 3 500 000 actions à bons de souscription d'actions attachés dans le cadre de la réalisation d'une levée de fonds en novembre 2017

⁽¹⁾ Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA et BSPCE à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.
(2) Incidence théoriquedes OCAPI 2019 sur la base du plus bas des 6 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédent la date du rapport, à savoir 1,9808€ et des OCAPI 2020 sur la base du plus bas des 6 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédent la date du rapport, à savoir 1,9808€.

L'assemblée générale ordinaire de la Société réunie le 4 juin 2018 a autorisé, pour une durée de dixhuit mois à compter de l'assemblée, le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Objectifs des rachats d'actions :

- de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF le 21 mars 2011;
- 2. de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée ;
- 3. de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- 4. d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- 5. l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés.

Prix d'achat maximum : 20 euros, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital ;

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 2.000.000 euros

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé que depuis son admission aux négociations des titres de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, cette dernière est tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 24 mai 2016

 Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

Pendant la réalisation du programme de rachat

- Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

Chaque année

• Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Contrat de liquidité

A cet égard, la Société a conclu, 20 novembre 2013, un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie et y a affecté la somme de 400.000 euros. Ce contrat a été transféré chez TSAF — Tradition Securities And Futures en date du 1^{er} décembre 2017.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2019 :

Dans le cadre du contrat de liquidité,

- 301 170 actions ont été achetées au cours moyen en 0,0981 euros, et
- 290 470 actions ont été vendues au cours moyen de 0,0984 euros.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2019 :

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2019, le solde du contrat de liquidité était de 182 000 actions au 31 décembre 2019. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 12.503,40 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2019, soit 0,0687 euros.

2.17. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL

Ce tableau retrace l'évolution du capital social au cours de l'exercice :

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission brute	Nombre d'actions crées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
24/01/2019	Conversion d'obligations convertibles en actions	57.692,25€	92.307,75€	1.153.845	35.266.594	0,05€	1.763.329,70 €
09/04/2019	Conversion d'obligations convertibles en actions	268.105,80	321.894,20€	5.362.116	40.628.710	0,05€	2.031.435,50€
28/06/2019	Conversion d'obligations convertibles en actions	276.412,00€	273,588,00€	5.528.240	46.156.950	0,05€	2.307.847,50€
28/08/2019	Conversion d'obligations convertibles en actions	156.798,80€	93.201,20€	3.135.976	49.292.926	0,05€	2.464.646,30 €
28/08/2019	Réduction de la valeur nominale des actions	-1.971.717,04€	1.971.717,04€	1	49.292.926	0,01€	492.929,26€
11/12/2019	Conversion d'obligations convertibles en actions	134.593,23€	665.409,77€	13.459.323	62.752.249	0,01€	627.522,49€
11/12/2019	Réduction du capital	-0,09 €	0,09€	-9	62.752.240	0,01€	627.522,40 €
30/12/2019	Conversion d'obligations convertibles en actions	59.418,56€	290.581,44 €	5.941.856	68.694.096	0,01€	686.940,96 €
30/12/2019	Réduction du capital	-0,16 €	0,16€	-16	68.694.080	0,01€	686.940,80€

2.18. EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Les titres de la Société ont été cotés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 25 novembre 2013 au cours d'introduction de 7,20 euros.

Le 7 juillet 2017, la Société a annoncé le transfert de cotation effectif de ses titres depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth à Paris.

Par ailleurs, le 16 décembre 2019, la Société a annoncé la mise en œuvre d'un regroupement d'actions de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle avec une prise d'effet au 3 février 2020.

Les actions anciennes Implanet (code ISIN : FR0010458729) ont été radiées du marché Euronext après la clôture du marché vendredi 31 janvier 2020 et sont remplacées le 3 février 2020 par les actions Implanet nouvelles (nouveau code ISIN : FR0013470168).

Suite au regroupement des actions, le cours est passé de 0,07125 € le 31 janvier 2020 à 2,90 le 03 février 2020.

Au cours de l'exercice 2019, le cours de bourse a atteint son niveau le plus haut le 8 janvier 2019 à 6,84 euros³ et son plus bas niveau le 23 octobre 2019 à 4,40 euros¹. Au 31 décembre 2019, le titre a clôturé à 2,76 euros¹.

Sur les premiers mois de l'exercice 2020, le titre est passé de 2,76 euros¹ à 2,12 euros le 5 mars 2020, cours de clôture du jour précédant l'établissement du présent rapport, faisant ainsi ressortir la capitalisation boursière de la Société à un montant d'environ 3,6 millions euros.

³ Retraité de la mise en œuvre du regroupement d'actions de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle.

2.19. INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

A la date du rapport, les titres donnant accès au capital sont de 4 natures différentes. Le détail figure ci-dessous :

2.19.1. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

	1					1			
	BSPCE _{S/02/2009}	BSPCE _{S/03/2010}	BSPCE _{S/06/2011}	BSPCE _{S/09/2011}	BSPCE _{03/2016}	BSPCE _{07/2016-T1}	BSPCE _{07/2016-T2}	BSPCE _{01/2018}	BSPCE _{09/2019}
Date d'assemblée	5 février 2009	31 mars 2010	14 mars 2011	26 sept 2011	9 janvier- 2015	24 ma	i 2016	22 mai 2017	9 septembre 2019
Date du conseil d'administration	5 février 2009	22 avril 2010	6 avril 2011	18 nov 2011	24-mars-2016	11 juillet 2016		23 janvier 2018	9 septembre 2019
Nombre de BSPCE autorisés	150.000	200.000	300.000	500.000	539.952	432.123		1.076.503	3.675.000
Nombre total de BSPCE attribués	106.500	167.500	269.000	103.500	370.000	209.488	50.000	418.000	3.675.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement)*	324	510	819	315	9.712	5.499	1.313	10.450	91.875
Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*	0	0	0	0	3.675	3.815	1.312	2.250	27.500
Mandataires concernés*: Ludovic Lastenet Jean-Gérard Galvez Mary Shaughnessy Paula Ness Speers	-	-	-	-	3.675 -	2.956 859	1.312	1.750 500	20.000 2.500 2.500 2.500
Point de départ d'exercice des BSPCE	5 février 2009	22 avril 2010	1 ^{er} juin 2011	28 nov 2011	1 ^{er} avril 2017	11 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} février 2019	1 ^{er} janvier 2021
Date d'expiration des BSPCE	5 février 2019	31 mars 2020	1 ^{er} juin 2021	28 nov 2021	24 mars 2026	11 juillet 2026	11 juillet 2026	23 janvier 2028	9 septembre 2029
Prix de souscription d'une action (post regroupement)*	492,400 €	492,400 €	492,400 €	492,400 €	57,200 €	50,800 €	50,800 €	26,000 €	3,024 €
Modalités d'exercice	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(1) (2)	(2) (3)	(2) (4)	(2) (5)	(2) (6)	(7)

	BSPCE _{S/02/2009}	BSPCE _{S/03/2010}	BSPCE _{S/06/2011}	BSPCE _{S/09/2011}	BSPCE _{03/2016}	BSPCE _{07/2016-T1}	BSPCE _{07/2016-T2}	BSPCE _{01/2018}	BSPCE _{09/2019}
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport (sans tenir compte du regroupement)		0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	93.500	137.500	204.000	54.500	31.000	6.691	0	66.000	90.000
BSPCE restants à la date du rapport	0	30.000	68.000	49.000	339.000	202.797	50.000	352.000	3.585.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*		91	207	149	8.899	5.323	1.313	2.954	0

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016). Et en tenant compte du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle)

(1) Ces BSPCE sont tous exerçables à la date du rapport

(2) Les BSPCE exerçables doivent être exercés, par leur titulaire ou ses ayants-droits :

- dans un délai de trois mois à compter de la date de cessation de toute fonction salariée et/ou de mandataire social au sein de la Société du titulaire des BSPCE, sauf dans l'hypothèse où la cessation des fonctions salariées serait la conséquence d'une cession totale ou partielle de l'activité à un tiers,
- dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer audit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société,
- dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.

(3) Les BSPCE_{03/2016} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2017,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2018,et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2019.

(4) Les BSPCE_{07/2016-T1} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 11 juillet 2016,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2017,et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2018.

(5) Les $BSPCE_{07/2016-T2}$ pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2017,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2018, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2019.

(6) Les $BSPCE_{01/2018}$ pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2019,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2020, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2021.

(7) Les $BSPCE_{09/2019}$ pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

– à hauteur de 100% à compter du 1^{er} janvier 2021 si les conditions de performance ont été réunis au 31 décembre 2020

	BSA _{09/11}	BSA ₂₀₁₂	BSA _{05/12}	BSA _{09/12}	BSA	BSA	BSA	BSA	BSA	BSA	BSA	BSA
	D3A _{09/11}	D3A ₂₀₁₂	D3A _{05/12}	D3A _{09/12}	01/2013	01/2014	07/2015	07/2016-T1	07/2016-T2	09/2017	01/2018	09/2019
Data Wasanili Ka	26 1 2011	29 juin	29 juin	11 oct	22 janv	19 juillet	9 janv.	24 mai	24 mai	22 mai	22 mai	9 septembre
Date d'assemblée	26 sept 2011	2012	2012	2012	2013	2013	2015	2016	2016	2017	2017	2019
Data da casa il						8 janvier	15 juil.	11 juillet	11 juillet	19 sept.	23 janvier	9 septembre
Date du conseil	-	-	-	-	-	2014	2015	2016	2016	2017	2018	2019
Nombre de BSA émis	60.000	165.000	10.245	100.000	25.000	27.398	44.699	56.000	30.000	60.000	120.000	400.000
Nombre total d'actions pouvant être												
souscrites (en tenant compte du	183	502	31	304	76	834	1.173	1.470	788	1.500	3.000	10.000
regroupement d'actions)*												
Dont nombre pouvant être souscrites par												
les mandataires sociaux*	-	-	-	304	76	834	425	682	-	-	1.000	-
ies manacanes sociaax												
Mandataires concernés* :												
Jean-Gérard Galvez				152	76							
Jan Eaberts	-	-	-	152	76	-	-	262	-	-	-	-
Paula Ness Speers	-	-	-	152	-	-	425	262	-	-	-	-
·	-	-	-	_	-	-	425	420	-	-	500 500	-
Mary Shaughnessy	-							420	-		500	-
Nombre de bénéficiaires non	1	2	2	0	0	0	4	2	1	5	4	4
mandataires	26	20 ::-	20 ::-	11	22 :	O in muine	4 ::1	11:.:! -+	11:.:! -+	10	22 in a dina	1 er
Point de départ d'exercice des BSA	26 sept 2011	29 juin	29 juin 2012	11 oct 2012	22 janv 2013	8 janvier 2015	1 juil. 2015	11 juillet 2017	11 juillet 2016	19 sept. 2017	23 janvier 2018	1 ^{er} septembre
		2012						11 juillet				2020
Date d'expiration des BSA	26 sept 2021	29 juin	29 juin 2022	11 oct 2022	22 janv	8 janvier 2025	15 juil. 2025	,	11 juillet 2026	19 sept. 2027	23 janvier 2028	1 septembre
Daire d/Ameioniana des DCA		2022			2023			2026				2030
Prix d'émission du BSA	0,10€	0,15€	0,10 €	0,15 €	0,15€	0,668€	0,29€	0,14 €	0,20€	0,07 €	0,07 €	0,0770€
Prix de souscription par action (en tenant	328,40€	492,40€	328,40€	492,40€	492,40€	219,20€	110,00€	50,80€	50,80€	26,40€	26,00€	3,24 €
compte du regroupement)* Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(5)	(6)	(7)
Nombre d'actions souscrites à la date du	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(5)	(6)	(7)
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
rapport Nombre cumulé de BSA caducs ou												
	0	125.000	0	0	0	11.199	0	10.000	0	20.000	60.000	100.000
annulés à la date du rapport	60.000	40.000	40.245	100.000	25.000	46.400	44.600	46.000	20.000	40.000	60.000	200.000
BSA restants à la date du rapport	60.000	40.000	10.245	100.000	25.000	16.199	44.699	46.000	30.000	40.000	60.000	300.000
Nombre total d'actions pouvant être												
souscrites à la date du rapport (en tenant	183	122	31	304	76	493	1.173	805	788	333	500	7.500
compte du regroupement)*			-		. •				. 30	230		500
10 1												

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016). Et en tenant compte du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle)

(1) Ces BSA sont tous exerçables à la date du rapport.

(2) Les BSA_{01/2014} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 8 janvier 2015,
- 👚 à hauteur de 1/3 à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de leur date d'attribution par le conseil, soit à compter du 8 juillet 2015, et
- à hauteur de 1/3 à l'expiration d'un délai de 24 mois à compter de leur date d'attribution par le conseil, soit à compter du 8 janvier 2016.

(3) Les BSA_{07/2015} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1er juillet 2016,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1er juillet 2017,
- à hauteur de 1/3 à à compter du 1er juillet 2018,
- s'agissant de Madame Paula Ness Speers, les BSA_{07/2015} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'elle ait assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(4) Les BSA_{07/2016-T1} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1er juillet 2017,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1er juillet 2018,
- à hauteur de 1/3 à à compter du 1er juillet 2019,
- s'agissant de Madame Mary Shaughnessy et de Monsieur Jan Egberts, les BSA_{07/2016-T1} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'ils aient assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(5) Les BSA_{09/2017} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 19 septembre 2018,
- à hauteur de 1/3 à compter du du 19 septembre 2019.
- à hauteur de 1/3 à à compter du du 19 septembre 2020,
- les BSA_{09/2017} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en viqueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(6) Les BSA_{01/2018} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2019,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2020,
- à hauteur de 1/3 à à compter du 1^{er} février 2021,
- s'agissant de Mesdames Paula Ness Speers et Mary Shaughnessy et de Monsieur Jan Egberts, les BSA_{01/2018} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'ils aient assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(7) Les $BSA_{09/2019}$ pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} septembre 2020,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} septembre 2021,
 à hauteur de 1/3 à à compter du 1^{er} septembre 2022.

	BSA _{L1/T1}	BSA _{L1/T2}	BSA _{L1/T3}	BSA PIPE 11/2017
Date d'assemblée	24 juin 2015	24 mai 2016	24 mai 2016	22 mai 2017
Date du conseil	12 oct. 2015	29 juin 2016	28 juillet 2016	1 ^{er} nov. 2017
Nombre de BSA émis	400.000	244.755	186.567	3.500.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement d'actions)*	46.241	17.500	12.500	43.750
Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*	0	0	0	0
Mandataires concernés* :	1	1	1	-
Nombre de bénéficiaires non mandataires	1	1	1	8
Point de départ d'exercice des BSA	12 oct. 2015	29 juin 2016	28 juillet 2016	6 nov. 2017
Date d'expiration des BSA	12 oct. 2020	29 juin 2021	28 juillet 2021	6 nov. 2021
Prix d'émission du BSA	0€	0€	0€	0€
Prix de souscription par action (en tenant compte du regroupement)*	20,00€	20,00€	20,00€	26,00€
Modalités d'exercice	(2)	(2)	(2)	(2)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport	9.375	0	0	0
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la date du rapport	0	0	0	0
BSA restants à la date du rapport	294.988	244.755	186.567	3.500.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*	36.866	17.500	12.500	43.750

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA et du prix d'exercice des BSA à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. A l'exception de l'ajustement de la parité d'exercice des bons de souscription EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND dont l'exercice intégral conduirait à la création de 674.645 actions nouvelles, les autres bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016). Et en tenant compte du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle).

(1) ces BSA sont exerçables jusqu'à et erpireront concomitamment à la survenance du premier des deux évènements suivants :

- la réalisation d'une ou plusieurs cessions d'actions Implanet au résultat desquelles toute personne viendrait à détenir au moins quatre-vingt quinze pour cent (sur une base pleinement diluée) du capital par la Société, ou
- l'epiration d'un délai de cinq (5) années à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.
- (2) Ces BSA sont tous exerçables à la date du rapport.

	Options _{07/2015}	Options _{03/2016}	Options _{01/2018}	Options _{09/2019}
Date d'assemblée	9 janv. 2015	9 janv. 2015	24 mai 2016	9 septembre 2019
Date du conseil d'administration	15 juil. 2015	24 mars 2016	23 janvier 2018	9 septembre 2019
Nombre d'options autorisées	539.952	539.952	432.123	500.000
Nombre total d'options attribuées	22.500	70.000	22.500	500.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	563	1.750	563	12.5000
Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux *	0	0	0	0
Mandataires concernés* :	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} sept. 2016	24 mars 2016	23 janvier 2018	1 janvier 2021
Date d'expiration des options	15 juil. 2025	24 mars 2026	23 janvier 2028	9 septembre 2029
Prix de souscription d'une action *	2,66€	1,50€	0,65€	0,0775€
Modalités d'exercice	(1) (2)	(1) (3)	(1) (4)	(5)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport*	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caducs	10.000	60.000	0	0
Options restants à la date du rapport	12.500	10.000	22.500	500.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport *	219	175	188	12.500

^(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription et du prix d'exercice des options de souscription à la suite de l'augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de novembre 2016, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016). Et en tenant compte du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle).

(1) Les options de souscription exerçables doivent être exercés, par leur titulaire ou ses ayants-droits :

- dans un délai de trois mois à compter de la date de cessation de toute fonction salariée et/ou de mandataire social au sein de la Société du titulaire des options de souscription sauf dans l'hypothèse où la cessation des fonctions salariées serait la conséquence d'une cession totale ou partielle de l'activité à un tiers,
- dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer audit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société,
- dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.

(2) Les $Options_{7/2015}$ pourront être exercées par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} septembre 2016,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} septembre 2017,et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} septembre 2018.

(3) Les Options_{03/2016} pourront être exercées par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2017,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2018,et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2019.

(4) Les Options_{01/2018} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2019,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2020, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2021.

(5) Les Options_{09/2019} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

à hauteur de 100% à compter du 1^{er} janvier 2021 si les conditions de performance ont été réunis au 31 décembre 2020

2.19.4. Attributions gratuites d'actions

Néant

2.19.5. Obligations convertibles en actions

Contrat d'émission de 500 obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») en date du 14 octobre 2015

La Société a émis à titre gratuit 100 bons d'émission (« <u>Bons d'Emission</u> ») le 14 octobre 2015 puis 400 Bons d'Emission le 29 juin 2016, susceptibles de donner lieu à l'émission de 500 OCABSA représentant un emprunt obligataire d'un montant maximum de 5 millions d'euros, au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND.

A la date du rapport, EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND a exercé un total de 310 Bons d'Emission et a souscrit par conséquent 310 OCABSA comme suit :

- 100 OCABSA en date du 14 octobre 2015,
- 35 OCABSA en date du 30 juin 2016,
- 25 OCABSA en date du 29 juillet 2016, et
- 150 OCABSA en date du 30 mai 2017.

Aux termes d'un contrat d'émission conclu avec la Société le 14 octobre 2015 (tel que modifié par avenants en date des 21 octobre 2015, 24 mars 2016 et 29 mai 2017), EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND s'est en outre engagé à souscrire 1,9 millions d'euros supplémentaires en plusieurs tranches, sur exercice du solde des 190 Bons d'Emission supplémentaires à émettre, sous réserve du respect de certaines conditions usuelles.

Obligations convertibles en actions (« OCA »)

Les principales caractéristiques des OCA sont les suivantes, étant précisé les OCA qui seront le cas échéant émises ultérieurement sur exercice des 190 Bons d'Emission à émettre gratuitement au bénéfice de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND auront les mêmes caractéristiques :

- valeur nominale d'une OCA: 10.000 euros;
- prix de souscription d'une OCA: 99% du pair;
- coupon : les OCA ne portent pas intérêt ;
- maturité: 12 mois, étant précisé que les OCA non converties à leur date de maturité doivent être remboursées par la Société (à l'exception de la dernière tranche d'OCA qui sera le cas échéant émise sous réserve de l'approbation de la prochaine assemblée générale annuelle);

- cessibilité/autre : Les OCA sont cessibles sous certaines conditions, n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne sont par conséquent pas cotées.
- <u>conversion</u>: Les OCA peuvent être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = Vn / P$$

- « N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une OCA;
- « Vn » correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;
- « P » correspondant à 92% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,05 € à ce jour.

Par exception, à défaut de conversion des OCA de la dernière tranche à l'issue d'une période de 6 mois supplémentaires suivant leur date de maturité initiale, celles-ci seront automatiquement converties en actions à la date d'expiration de cette période selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

N' = Vn / P'

- « N' » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion des OCA de la dernière tranche et non encore converties à leur date de maturité initiale prolongée de 6 mois ;
- « Vn » correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA);
- « P' » correspondant au plus élevé de (i) 85% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus et (ii) 80% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action Implanet sur les 3 séances de bourse précédant la date de conversion de l'OCA concernée. P' ne pourra cependant être inférieure à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,70 € ce jour.

Bons de souscription attachés aux OCA (« BSA »)

Les principales caractéristiques des BSA attachés aux OCA (« BSA ») sont les suivantes :

- prix d'exercice: 110% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant immédiatement la date d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles lesdits BSA sont détachés.
- <u>parité d'exercice</u> : chaque BSA donne droit à la souscription par son porteur, à sa discrétion, d'une action ordinaire nouvelle de la Société ;
- <u>nombre de BSA attachés à chaque tranche d'OCA:</u> ce nombre est calculé afin qu'en cas d'exercice de la totalité des BSA, l'augmentation de capital résultant de l'exercice desdits BSA soit égale au montant nominal de la tranche d'OCA correspondante.
- durée d'exercice : 5 années à compter de la date d'émission des BSA ;
- cessibilité/autre: les BSA sont immédiatement détachés des OCA; ils sont librement cessibles, n'ont pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et ne sont par conséquent pas cotés.

Il est précisé que , consécutivement à l'avenant signé le 29 mai 2017, les BSA attachés aux nouvelles tranches émises (tranches 4 et suivantes) sont immédiatement cédés à la Société au prix global de 0,01€ en vue de leur annulation.

Ainsi, le nombre de BSA attachés aux OCA, relatifs aux tranches 1 à 3, s'élève à 831.322 BSA, dont :

- 400.000 BSA_{L1T1}, étant précisé que chacun de ces BSA donnent le droit de souscrire à 4,999 actions ordinaires nouvelles de la Société au prix de 0,05 euro;
- 244.755 BSA_{L1T2}, étant précisé que chacun de ces BSA donnent le droit de souscrire à 2,860 actions ordinaires nouvelles de la Société au prix de 0,05 euro;
- 186 567 BSA_{L1T3}, étant précisé que chacun de ces BSA donnent le droit de souscrire à 2,680 action ordinaire nouvelle de la Société au prix de 0,05 euro.

A la date du rapport, 3.540.104 actions nouvelles de la Société ont été émises sur conversion de 310 OCA à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, pour un montant total d'émission de 3.100.000 euros (dont 1.190.672,20 euros de valeur nominale et 1.909.327,80 euros de prime d'émission).

Egalement, 105.012 BSA_{L1T1} ont été exercés par EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND donnant lieu à l'émission de 375.000 actions ordinaires nouvelles. Il reste par conséquent à cette même date 726.310 BSA (dont 294.988 BSA_{L1T1}, 244.755 BSA_{L1T2}, 186 567 BSA_{L1T3}) donnant droit à l'émission de 2.674.645 actions nouvelles de la Société.

Le 7 mars 2018, la Société a mis en place un nouveau financement obligataire convertible de 5 M€ avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND. Cette nouvelle ligne obligataire annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre de ce programme de financement conclu en octobre 2015.

Contrat d'émission de 500 obligations convertibles (« OC ») en date du 7 mars 2018

La Société a émis à titre gratuit 500 bons d'émission le 7 mars 2018, susceptibles de donner lieu à l'émission de 500 OC représentant un emprunt obligataire d'un montant maximum de 5 millions d'euros, au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND.

A la date du rapport, EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND a exercé un total de 100 bons d'émission et a souscrit par conséquent 150 OC (le 8 mars 2018 et le 1^{er} aout 2018).

Obligations convertibles (« OC »)

Elles ont une valeur nominale de 10.000 € chacune et sont souscrites au pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OC non converties devront être remboursées, à l'exception de la dernière tranche d'OC qui sera potentiellement émise (pour cette dernière, si au bout de 12 mois certaines OC sont encore en circulation, leur maturité sera automatiquement prolongée de 6 mois supplémentaires, à l'issue desquels toute OC encore en circulation sera automatiquement convertie en actions⁴).

⁴ Le prix de conversion sera alors égal au plus élevé de (i) 80% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant immédiatement la date de conversion automatique et (ii) 75% de la moyenne des cours quotidiens moyens pondérés par les volumes des cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de conversion automatique.

Les OC pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

N = Vn / P

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une

OC;

- « Vn » correspondant à la créance obligataire que l'OC représente (valeur nominale d'une OC) ;
- « P » correspondant à 92% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OC concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OC concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,05 € à ce jour.

Les OC, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

A la date du rapport, 6.337.632 actions nouvelles de la Société ont été émises sur conversion de 150 OC à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, pour un montant total d'émission de 1.500.000 euros (dont 316.881,60 euros de valeur nominale et 1.183.118,40 euros de prime d'émission). Il n'existe plus d'OC en circulation à la date du rapport.

Contrat d'émission d'obligations convertibles intégrant un programme d'intéressement (« OCAPI 2018 ») en date du 9 novembre 2018

Le 9 novembre 2018, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligataire intégrant un programme d'intéressement permettant une levée de fonds d'un montant de 1,0 M€ maximum, selon le calendrier suivant :

	Montant	
Périodes	total de la	
	période	
12 novembre 2018 au 31 décembre 2018	200 000€	
3 janvier 2019 au 31 janvier 2019	200 000€	
1 ^{er} février 2019 au 28 février 2019	200 000€	
1 ^{er} mars 2019 au 31 mars 2019	200 000€	

NICE & GREEN dispose également d'une option lui permettant de solliciter de la Société qu'elle émette à son profit, à tout moment jusqu'au 31 mars 2019, une tranche complémentaire de 4 OCAPI 2018 pour un montant total de 200 000€.

Les OCAPI 2018 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 50 000 €;
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêt ;
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - o Modalités de conversion en actions : N = Vn / P où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

- P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions, soit 0,05 € à ce jour);
- Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société de remboursement : V = Vn / 0,97 où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2018 seront cédées.

A la date du rapport, NICE & GREEN a souscrit 20 OCAPI 2018 convertibles pour un montant de 1,0 M€ et plus aucune obligation convertible en actions n'est en circulation.

A la date du rapport, 8.584.879 actions nouvelles de la Société ont été émises sur conversion des 20 OCAPIO 2018 à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, pour un montant total d'émission de 1.000.000 euros (dont 429.243,95 euros de valeur nominale et 570.756,05 euros de prime d'émission). Il n'existe plus d'OCAPI 2018 en circulation à la date du rapport.

Contrat d'émission d'obligations convertibles intégrant un programme d'intéressement (« OCAPI 2019 ») en date du 15 avril 2019

Le 15 avril 2019, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties d'un plan d'intéressement avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 3 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

Montant
total de la
période
250 000€
250 000€
250 000€
250 000€
250 000€
250 000€
250 000€
250 000€
250 000€
250 000€
250 000€
250 000€

Les OCAPI ont les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale : 10 000 €

Prix de souscription : 98% de la valeur nominale

Maturité : 12 moisAbsence d'intérêt

Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société

Modalités de conversion en actions : N = Vn / P où

- N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
- Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
- P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
- Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : V = Vn / 0,97 où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI seront cédées.

A la date du rapport, NICE & GREEN a souscrit 225 OCAPI 2019 convertibles pour un montant de 2,3 M€.

A la date du rapport, 6.156.305 actions nouvelles de la Société ont été émises sur conversion des 175 OCAPI 2019 à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, pour un montant total d'émission de 1.750.000 euros (dont 531.768,09 euros de valeur nominale et 1.218.231,91 euros de prime d'émission).

A la date du rapport, 50 obligations convertibles en actions sont en circulation.

Contrat d'émission d'obligations convertibles intégrant un programme d'intéressement (« OCAPI 2020 ») en date du 7 février 2020

Le 7 février 2020, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties d'un plan d'intéressement avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 3 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

Périodes	OCA	Montant total de la période
Du 10 février 2020 au 12 mai 2020	1 à 100	1 000 000 €
Du 13 mai 2020 au 7 août 2020	101 à 200	1 000 000 €
Du 8 août 2020 au 4 novembre 2020*	201 à 300	1 000 000 €
Du 5 novembre 2020 au 8 février 2021*	301 à 400	1 000 000 €

^(*) sous réserve de l'approbation des résolutions permettant l'émission des OC 201 à 400 par l'Assemblée Générale des Actionnaires 2020.

Les OCAPI ont les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale : 10 000 €

• Prix de souscription : 98% de la valeur nominale

Maturité : 12 moisAbsence d'intérêt

Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société

Modalités de conversion en actions : N = Vn / P où

- N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
- Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
- P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 8 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
- Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : V = Vn / 0,97 où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2020 seront cédées.

A la date du rapport, NICE & GREEN a souscrit 35 OCAPI 2020 convertibles pour un montant de 0,35 M€.

Aucune OCAPI 2020 n'a été converti à ce jour. Par conséquent, 35 obligations convertibles en actions sont en circulation à la date du rapport.

2.19.6. Synthèse des instruments dilutifs

Ainsi, à la date du rapport, le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la Société, s'élève à 723 679 actions, soit une dilution maximale de 29,65% sur la base du capital dilué. La dilution en droit de vote est identique et s'établit à 29,65% sur la base des droits de votes dilués⁵.

⁵ Hors conversion des OCA à émettre sur exercice des 365 bons d'émission à émettre par la Société au profit de NICE & GREEN, sous réserve du respect de certaines autres conditions usuelles.

2.20. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
I - CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	15 887 399,00	14 913 543,00	1 379 628,00	1 705 637,45	686 940,80
b) Nombre d'actions existantes	10 591 599	21 305 061	27 592 562	34 112 749	68 694 080
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 618 006	6 602 137	6 655 152	5 653 188	6 106 533
b) Impôts sur les bénéfices	(225 193)	(202 970)	(264 034)	(159 622)	(435 369)
c) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
d) Résultats après impôts, participation, amortissements et provisions	(6 776 643)	(7 792 520)	(5 382 187)	(5 733 480)	(3 252 453)
e) Résultats distribués	0	0	0	0	0
III - RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts et participations mais avant amortisements et	(2.42)	(2.27)	(5.45)	(5.45)	(0.04)
provisions	(0,48)	(0,27)	(0,16)	(0,15)	(0,04)
b) Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	(0,64)	(0,37)	(0,20)	(0,17)	(0,05)
c) Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	40,2	41,5	41,6	40,1	32,9
b) Montant de la masse salariale	2 258 155	2 345 807	2 520 801	2 449 557	2 176 806
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvre sociales,)	1 056 067	1 086 083	1 169 725	1 067 345	1 010 801

2.21. SUCCURSALES EXISTANTES

La Société détient une succursale au Royaume-Uni.

Créée en mai 2018 et basée à Londres, la succursale a débuté son activité opérationnelle fin 2018. Le résultat est non significatif sur l'exercice 2019.

2.22. AJUSTEMENT EN CAS D'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant

2.23. ALIENATION D'ACTIONS (PARTICIPATIONS RECIPROQUES)

Néant

2.24. AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE SUR LES MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE OU JURIDIQUE

Néant

2.25. MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Néant

3. COMMUNIQUÉ RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HONORAIRES DES	Exercice 2019	Exercice 2018	
COMMISSAIRES AUX COMPTES	Ernst & Young	Ernst & Young	INKIPIO AUDIT
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	54	43	33
Services autres que la certification des comptes (SACC)	13	9	8
Sous total	67	52	41
Autres prestations rendues			
- Fiscales	-	-	-
- Autres	-	-	<u>-</u> _
Sous total	-	-	-
Total des honoraires	67	52	41

4. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

IMPLANET	Notes	31/12/2019	31/12/2018
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE		K€	K
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3.1	1 137	854
Immobilisations corporelles	3.2	1 181	652
Autres actifs financiers non courants	4	335	62
Total actifs non courants		2 653	2 13
Stocks	5	3 501	3 50
Clients et comptes rattachés	6.1	1 835	2 22
Autres créances	6.2	1 211	58
Actifs financiers courants	4	78	32
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	372	7-
Total actifs courants		6 997	6 71
TOTAL ACTIF		9 650	8 85
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	8	687	1 70
Primes d'émission et d'apport		7 320	18 41
Réserve de conversion		(438)	(446
Autres éléments du résultat global		(65)	(52
Réserves - part attribuable aux actionnaires de la société mè	re	(2 423)	(11 667
Résultat - part attribuable aux actionnaires de la société mère		(3 645)	(5 551
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la so	ciété mère	1 436	2 40
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	
Total des capitaux propres		1 436	2 40
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	11	190	15
Dettes financières non courantes	10	1 792	1 05
Passifs non courants		1 982	1 21
Passifs courants			
Dettes financières courantes	10	2 328	1 58
Dérivé passif	10.3	125	8
Provisions	12	_	50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 706	2 40
Dettes fiscales et sociales	13.1	879	52
Autres créditeurs et dettes diverses	13.2	187	13
Passifs courants		6 232	5 23
TOTAL PASSIF		9 650	8 85

Compte de résultat consolidé

IMPLANET	Notes	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		K€	K€
Chiffre d'affaires	15	7 407	6 720
Coût des ventes	16.1	(3 260)	(2 986)
Marge brute		4 147	3 733
Frais de recherche et développement			
Frais de recherche et développement	16.3	(698)	(770)
Paiement fondé sur des actions	16.3	(7)	(10)
Subvention	16.3	270	152
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité			
Coût des affaires réglementaires et assurance quali	té 16.4	(715)	(798)
Paiement fondé sur des actions	16.4	(2)	(2)
Subvention	16.4	31	7
Frais de marketing et vente			
Frais de marketing et vente	16.2	(3 752)	(4 049)
Paiement fondé sur des actions	16.2	(25)	(38)
Subvention	16.2	131	11
Coût des opérations			
Coût des opérations	16.5	(627)	(847)
Paiement fondé sur des actions	16.5	(2)	(1)
Frais généraux et administratifs			
Frais généraux et administratifs	16.6	(2 344)	(2 523)
Paiement fondé sur des actions	16.6	(13)	(22)
Résultat opérationnel courant		(3 604)	(5 158)
Autres produits et charges opérationnels non courants	17	171	(210)
Résultat opérationnel		(3 434)	(5 369)
Charges financières	18	(828)	(664)
Produits financiers	18	13	6
Variation de la juste valeur des dérivés	18	603	470
Gains et pertes de change	18	2	5
Résultat avant impôts		(3 645)	(5 551)
Charge d'impôts	19	-	-
Résultat net		(3 645)	(5 551)
Part attribuable aux actionnaires de la société mère		(3 645)	(5 551)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation proforma (1)	on	1 187 059	746 892
Résultat de base par action (€/action) - proforma (1)	20	(3,07)	(7,43)
Résultat dilué par action (€/action) - proforma (1)	20	(3,07)	(7,43)

⁽¹⁾ Les données proforma illustrent l'effet du regroupement des actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle décidé par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020 (cf. notes 8 et 20).

Etat du résultat global consolidé

IMPLANET	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	K€	K€	
Résultat net de la période	(3 645)	(5 551)	
Ecarts actuariels	(13)	3	
Elements non recyclables en résultats	(13)	3	
Ecarts de conversion	7	20	
Elements recyclables en résultats	7	20	
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	(6)	23	
Résultat global	(3 651)	(5 528)	
Part attribuable aux actionnaires de la société mère Intérêts ne conférant pas le contrôle	(3 651)	(5 528) -	

Variation des capitaux propres consolidés										
IMPLANET		Capital	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Capitaux propres part attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Note	Nombre de d'actions					К€			
Au 31 décembre 2017		27 592 562	1 380	17 167	(11 737)	(466)	(55)	6 288	-	6 288
Résultat net			-	-	(5 551)	-	-	(5 551)	-	(5 551)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	20	3	23	-	23
Résultat global			-	-	(5 551)	20	3	(5 528)	-	(5 528)
Conversion des obligations	8	6 520 187	326	1 244	-	-	-	1 570	-	1 570
Souscription de BSA			-	6	-	-	-	6	-	6
Variation des actions autodétenues			-	-	(4)	-	-	(4)	-	(4
Paiements en actions	9		-	-	74	-	-	74	-	74
Frais relatifs à l'émission d'actions			-	(4)	-	-	-	(4)	-	(4
Au 31 décembre 2018		34 112 749	1 706	18 413	(17 218)	(446)	(52)	2 403	-	2 403
Résultat net			-	-	(3 645)	-	-	(3 645)	-	(3 645
Autres éléments du résultat global			-	-	-	7	(13)	(6)	-	(6)
Résultat global			-	-	(3 645)	7	(13)	(3 651)	-	(3 651)
Conversion des obligations	8	34 581 356	953	1 752	-	-	-	2 705	-	2 705
Réduction de capital en valeur nominale			(1 972)	1 972	-	-	-	-	-	
Réduction de capital en nombre		-25	-	-	-	-	-	-	-	
Souscription de BSA			-	3	-	-	-	3	-	3
Apurement du 'Report à nouveau' déficitaire	9		-	(14 749)	14 749	-	-	-	-	
Variation des actions autodétenues			-	-	(1)	-	-	(1)	-	(1
Paiements en actions	9		-	-	48	-	-	48	-	48
Frais relatifs à l'émission d'actions			-	(71)	-	-	-	(71)	-	(71)
Au 31 décembre 2019		68 694 080	687	7 320	(6 068)	(438)	(65)	1 436	-	1 436

Tableau des flux de trésorerie consolidés

IMPLANET	Notes	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE		K€	K€
THE THE CONTROL CONTROL OF A CTIVITY OF THE CONTROL OF			
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES Résultat net		(2.645)	(5.554)
(-) Elimination des amortissements et dépréciations des immobilisations	3.1	(3 645) (104)	(5 551) (99)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3.1	(474)	(481)
(-) Elimination des amortissements des droits d'utilisation (IFRS 16)	3.2	(123)	(401)
(-) Dotations aux provisions	11, 12	481	58
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	9	(47)	(74)
(-) Charge d'intérêts financiers	3	(69)	(18)
(-) Intérêts financiers capitalisés		(1)	(3)
(-) Intérêts financiers reçus		13	5
(-) Variation de la juste-valeur du dérivé	14	603	470
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations	3.2	(0)	(6)
(-) Autres (désactualisation des avances, impact du coût amorti)		(629)	(545)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et		` '	, ,
impôts		(3 294)	(4 859)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)		(485)	(415)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(2 809)	(4 443)
That de desorette generes par les dedivites operationneiles		(2 003)	(4 443)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.1	-	(11)
Capitalisation des frais de développement	3.1	(387)	(238)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.2	(154)	(322)
Démobilisation de placements financiers classés en autre actifs financiers	4	569	775
courants et non courants	7	303	773
Souscription de placements financiers classés en autres actifs financiers courants		(28)	(275)
et non courants		, ,	
Intérêts financiers reçus		13	5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		12	(66)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Frais relatifs à l'augmentation de capital		(71)	(4)
Souscription de BSA	9	3	6
Emission d'obligations convertibles en actions, net de frais	10.3	2 800	1 696
Emission d'emprunts bancaires	10.4	710	500
Encaissement d'avances et de prêts à l'innovation, net de frais	10.2	500	89
Remboursement d'avances	10.2	(80)	-
Remboursement de la dette sur obligations locatives	10.1	(283)	(42)
Remboursements d'emprunts bancaires	10.4	(303)	(330)
Intérêts financiers bruts versés		(69)	(18)
Autres flux de financement (affacturage)	10	90	(167)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		3 296	1 729
Incidences des variations des cours de devises		7	20
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		507	(2 760)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants)	7	(151)	2 609
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)	7	356	(151)
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		507	(2 760)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris concours bancaires courants)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie et équivalent de trésorerie	7	372	74
Concours bancaires courants	10	(15)	(225)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours		356	(151)
			. , ,

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Autres actifs financiers non courants	8	28
Stocks (nets des dépréciations de stocks)	(1)	113
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	(388)	(562)
Autres créances	623	(235)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(314)	19
Dettes fiscales et sociales	(351)	322
Autres créditeurs et dettes diverses	(63)	(99)
Total des variations	(485)	(415)

Notes aux états financiers consolidés annuels

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés d'Implanet ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 février 2020 et autorisés à la publication.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en décembre 2006, la société Implanet a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet couvre actuellement le rachis, l'arthroscopie et le genou.

La Société a choisi d'externaliser la majeure partie des opérations nécessaires à la fabrication de ses produits et travaille avec un réseau d'une vingtaine de sous-traitants sur la base de cahiers des charges très précis.

La Société est cotée depuis le 25 novembre 2013 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 juillet 2017.

Adresse du siège social:

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allées François Magendie – 33650 MARTILLAC

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

La société Implanet et ses filiales sont ci-après dénommées la « Société » ou le « Groupe ».

1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Février 2019:

Signature d'un partenariat stratégique entre SeaSpine et Implanet aux Etats-Unis.
 SeaSpine, société internationale de technologie médicale, spécialisée dans les solutions chirurgicales pour le traitement de pathologies de la colonne vertébrale, commercialisera de façon exclusive sous sa marque la gamme JAZZ® sur l'ensemble du territoire américain, permettant à Implanet de démultiplier sa force commerciale sur le premier marché mondial.

Mars 2019:

 Homologation par la FDA de la solution Jazz Cap®. Jazz Cap® est une solution propriétaire, unique et complète de stabilisation des vis dans les os de mauvaise qualité et/ou ostéoporotiques, pathologies présentes dans 10 à 30% des cas de fusions vertébrales chez l'adulte.

Avril 2019:

• Signature du contrat de financement par obligations convertibles (« OC ») avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 15 avril 2019 (300 OC de 10 000 € de valeur nominale chacune). L'émission sera réalisée en 12 tranches mensuelles de 250 K€ à compter de mai 2019. Les OC sont souscrits à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les OC arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Mai 2019:

• Signature d'une convention avec la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ remboursable in fine au terme d'un délai de 18 mois.

Juin 2019:

- Premières interventions chirurgicales réussis aux Etats-Unis avec JAZZ Cap.
- Enregistrement des premières commandes dans le cadre du déploiement des partenariats avec Kico Knee et SeaSpine.

Juillet 2019 :

- La société a reçu en juillet 2019 le déblocage des fonds de deux contrats d'emprunts d'aide à l'innovation avec Bpifrance, pour respectivement 400 K€ et 150 K€, signés en juin 2019 dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - o Prêt de 400 K€:
 - Durée: 81 mois, avec une période de différé d'amortissement en capital avec une première échéance payable le 30 juin 2022, remboursable en 27 versements trimestriels;
 - Taux: 1,02 %.
 - o Prêt de 150 K€:
 - Durée: 7 ans, une période de différé d'amortissement en capital de 24 mois, remboursable en 20 versements trimestriels;
 - Taux: 4,84 %
- Obtention d'un brevet majeur pour Jazz Lock® aux États-Unis. Le système de verrouillage de la bande Jazz Lock® simple et unique, est désormais protégé aux États-Unis.

Août 2019:

• En date du 28 août 2019, la société a constaté la réduction de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2019 par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,05 euro à 0,01 euro chacune, par imputation sur la prime d'émission.

Septembre 2019:

• Prolongement de l'accord stratégique entre Implanet et Seaspine qui organisent conjointement un symposium à Montréal le 19 septembre 2019.

Octobre 2019:

- Obtention d'un brevet sur le territoire japonais concernant le système de verrouillage de la bande JAZZ Lock ;
- Homologation du 510(k) par la FDA de la prothèse totale de genou MADISON.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Février 2020:

- Réalisation du regroupement d'actions de la société à raison de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle au 3 février 2020. Les anciennes actions ont été radiées du marché Euronext après la clôture du marché le vendredi 31 janvier 2020 et sont remplacées par les actions Implanet nouvelles (code ISIN: FR0013470168). Le capital est désormais divisé en 1.717.352 actions ordinaires.
- Mise en place d'une ligne de financement d'un montant maximum de 4 millions d'euros, via l'émission de 400 obligations convertibles au profit Nice & Green SA. Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 6ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 mars 2019, la Société a décidé la mise en place d'une première tranche de 200 obligations convertibles, soit 2 millions d'euros. Le Conseil d'Administration a, en outre, approuvé le principe de l'émission de 200 obligations convertibles supplémentaires, soit 2 millions d'euros, sous réserve de l'adoption par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les obligations convertibles ont une valeur nominale de 10 000 € chacune et sont souscrites à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les obligations convertibles arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Les obligations convertibles seront numérotées de 1 à 400 et devront être émises et souscrites par Nice & Green selon le calendrier suivant :

Périodes	OC	Montant total de la période
Du 10 février 2020 au 30 avril 2020	1 à 100	1 000 000€
Du 1 ^{er} mai 2020 au 31 juillet 2020	101 à 200	1 000 000€
Du 1 ^{er} août au 31 octobre 2020*	201 à 300	1 000 000€
Du 1 ^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2020*	301 à 400	1 000 000€

^(*) sous réserve de l'approbation des résolutions permettant l'émission des OC 201 à 400 par l'Assemblée Générale des Actionnaires 2020.

Les obligations convertibles pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ciaprès :

N = Vn / P

- « N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une obligation convertible ;
- « Vn » correspondant à la créance obligataire que l'obligation convertible représente (valeur nominale d'une obligation convertible) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des huit (8) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'obligation convertible concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur de l'obligation convertible concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,40 € à ce jour.

Les obligations convertibles, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement qui consiste en l'attribution en numéraire au profit de la Société, devant intervenir 60 jours suivant la cession de toutes les actions émises lors de la conversion des obligations convertibles, d'une quote-part de la plus-value éventuelle que Nice & Green viendrait à réaliser lors de la cession des actions résultant de l'exercice des obligations convertibles.

Mars 2020:

L'épidémie de coronavirus actuelle (Covid-19) a pour conséquences, outre les aspects humains, la fermeture de certaines zones d'activité dans différentes régions et en particulier en Chine. A la date du rapport, le Groupe n'a aucune activité ou relation avec des fournisseurs et clients présents en Chine. La totalité de ses fournisseurs stratégiques est située en France ou en Europe. Néanmoins, cette épidémie pourra impacter le Groupe au même rythme que l'ensemble des entreprises évoluant dans cette industrie en Europe.

2.1 Principe d'établissement des comptes

Déclaration de conformité

La Société a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations des comités d'interprétation (IFRS Interpretations Committee, ou IFRS IC, et Standing Interpretations Committee, ou SIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes concernées.

Continuité d'exploitation

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés 2019, actant une perte de 3,6 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation. Cette analyse s'appuie sur les hypothèses et les éléments suivants :

- La mise œuvre du plan stratégique de la société en 2020 qui repose sur les axes prioritaires suivants :
 - o L'innovation continue et la protection de son savoir-faire;
 - La démonstration clinique de la valeur ajoutée des gammes Implanet;
 - L'accélération du développement commercial avec :
 - L'obtention des homologations nécessaires à l'internationalisation de ses produits ;
 - La poursuite du modèle de ventes en direct sur les marchés cibles prometteurs en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, etc.);
 - Le déploiement de nos partenariats avec SeaSpine pour JAZZ® aux Etats—Unis et avec KICo pour notre prothèse totale de genou MADISON suite à l'autorisation de commercialisation 510(k) obtenue récemment.
- La signature du contrat de financement par obligations convertibles avec la société Nice & Green d'un montant total de 4 M€ le 7 février 2020. Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 6ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 mars 2019, la Société a décidé la mise en place d'une première tranche de 200 obligations convertibles, soit 2 millions d'euros. Le Conseil d'Administration a, en outre, approuvé le principe de l'émission de 200 obligations convertibles supplémentaires, soit 2 millions d'euros, sous réserve de l'adoption par la prochaine assemblée générale extraordinaire des actionnaires. L'émission sera réalisée à hauteur de 100 obligations convertibles pendant chacune des 4 prochaines périodes de 3 mois. (cf. note 1.3);

L'analyse réalisée par le Conseil d'Administration prend notamment en compte :

- Certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales ; et
- L'approbation par la prochaine assemblée générale extraordinaire des résolutions permettant l'émission des 200 obligations convertibles supplémentaires (2 millions d'euros) mentionnées ci-avant dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement avec Nice & Green. Le Conseil d'Administration de la Société a approuvé le principe de cette émission supplémentaire et est confiant quant à l'approbation de ces résolutions. En l'absence d'approbation, le Conseil d'Administration estime que la Société serait en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à fin juillet 2020.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le Conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

Par ailleurs, la Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2019 :

- IFRS 16 Locations publiée le 13 janvier 2016. Cette norme aligne le traitement des locations simples sur celui appliqué aux contrats de location financement (i.e. reconnaissance au bilan d'une dette au titre des paiements futurs de location et d'un droit d'utilisation);
- IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux publiée le 7 juin 2017 ;
- Amendements à IAS 19 Modification, réduction ou liquidation de régime, publié le 7 février 2018;
- Cycle d'amélioration des normes IFRS 2015-2017, publié le 12 décembre 2017 ; et
- Amendements à IFRS 9 Instruments Financiers publiés le 12 octobre 2017.

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société, à l'exception d'IFRS 16.

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016. Elle remplace IAS 17, Contrats de location, IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC-15 « Contrats de locationexploitation-incitations » et SIC-27 « Évaluation de la substance des transactions revêtant la forme juridique d'un contrat de location ». La norme IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicable aux contrats de location et impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location selon un modèle unique au bilan similaire à la comptabilisation des contrats de location-financement selon IAS 17. La norme comprend deux exemptions de comptabilisation pour les locataires (contrats de location d'actifs de « faible valeur » et contrats de courte durée, inférieure à 12 mois). À la date d'entrée en vigueur d'un contrat de location, le preneur enregistre un passif au titre des paiements de location (c'est-à-dire le passif locatif) et un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat (c'est-à-dire l'actif avec droit d'usage). Les preneurs sont tenus de comptabiliser séparément les intérêts débiteurs sur le passif du contrat de location et la charge d'amortissement sur l'actif lié au droit d'utilisation. La modification de la présentation des charges de contrats de location simple entraîne une augmentation correspondante des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et une diminution des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Selon la nouvelle norme, le Groupe a déterminé la durée du contrat de location, y compris l'option de prorogation ou de résiliation convenue par le preneur. L'évaluation de ces options a été effectuée au début d'un contrat de location et a nécessité le jugement de la direction. L'évaluation du passif au titre de la location à la valeur actuelle des paiements de location restant requis en utilisant un taux d'actualisation approprié conformément à IFRS 16. Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt implicite dans le contrat de location ou, s'il est impossible de le déterminer, au taux d'emprunt supplémentaire à la date du début du bail. Le taux d'emprunt supplémentaire peut avoir une incidence importante sur la valeur actuelle nette de l'actif lié au droit d'utilisation et du passif au titre des contrats de location comptabilisés, ce qui nécessite du jugement.

Les locataires réévaluent le passif du contrat de location à la survenance de certains événements (par exemple, une modification de la durée du contrat de location, une modification des paiements de location futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer ces paiements). Le preneur comptabilise généralement le montant de la réévaluation du passif du contrat de location en tant qu'ajustement de l'actif lié au droit d'utilisation.

Passage à IFRS 16

Le Groupe a décidé d'adopter la norme IFRS 16 en appliquant la méthode rétrospective modifiée aux contrats précédemment comptabilisés en tant que contrats de location. Par conséquent, les contrats de location ne seront comptabilisés au bilan qu'au 1^{er} janvier 2019 et les informations comparatives ne sont pas retraitées.

Ces passifs sont évalués à la valeur actuelle des paiements de location restants, actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur au 1^{er} janvier 2019. L'actif lié au droit d'utilisation est évalué à un montant égal au passif du loyer, ajusté du montant des éventuels paiements d'avance ou provisionnés relatifs à ce contrat de location constatés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Conformément à la norme IFRS 16, la société applique les principes suivants :

- Application d'un taux d'actualisation unique aux actifs présentant des caractéristiques similaires; et
- Utilisation de l'exemption proposée par la norme sur les contrats de location pour lesquels les termes du contrat de location prennent fin dans les 12 mois à compter de la date de transition.

La Société exclut les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs liés au droit d'utilisation à la date de la demande initiale.

Cette norme oblige les preneurs à comptabiliser, pour tous les contrats de location éligibles, tous les paiements de location restants sous la forme :

- A l'actif, d'un droit d'utilisation, en immobilisations corporelles ;
- Au passif, d'une dette liée aux contrats de location, comptabilisée en passif financier.

L'application de cette norme à compter du 1^{er} janvier 2019 a entraîné une augmentation des passifs financiers de la Société de 875 milliers d'euros et une augmentation des immobilisations corporelles de 875 milliers d'euros (voir note 10.1). Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué par la Société aux passifs liés aux contrats de location, comptabilisé dans les états financiers consolidés au 1^{er} janvier 2019, était de 2,00 % pour les constructions et 4,00 % pour le matériel.

Les contrats de crédit-baux préalablement retraités selon IAS 17 en 2018 sont présentés en droit d'utilisation au niveau des immobilisations.

Le rapprochement entre les passifs au titre des contrats de location comptabilisés au 1^{er} janvier 2019 et les engagements au titre des contrats de location non résiliables divulgués au 31 décembre 2018 est ventilé comme suit :

Réconciliation entre les engagements hors bilan à la clôture du 31/12/2018 et la comptabilisation des	Montant en K€
droits d'utilisation au 01/01/2019	Montant en Ke

Engagements hors bilan sur les baux commerciaux et crédit-baux au 31 décembre 2018	842
Contrats retraités antérieurement selon IAS 17	-
Contrats bénéficiant d'une exemption selon IFRS 16	(32)
Actualisation selon la durée retenue pour IFRS 16	(34)
Différence de durées retenues entre les engagements hors bilan et IFRS 16	-
Engagement hors bilan non matériel	88
Impacts de l'évolution de l'indice de référence de revalorisation des loyers	12
Dettes au titre des contrats de location au 1 ^{er} janvier 2019	875

Le tableau ci-dessous présente les états du résultat consolidé intermédiaires comme si IAS 17 était toujours appliquée, par rapport au même état après l'application de la norme IFRS 16.

	Au 31 décembre 2019		
Montants en K€	Publié	Impact / IFRS 16	Hors IFRS 16
Chiffre d'affaires	7 407	-	7 407
Coûts des ventes	(3 260)	-	(3 260)
Marge brute	4 147	-	4 147
Frais de recherche et développement	(434)	(0)	(435)
Coûts des affaires règlementaires et assurance qualité	(686)	(2)	(688)
Frais de marketing et vente	(3 645)	(1)	(3 647)
Coûts des opérations	(628)	(5)	(634)
Frais généraux et administratifs	(2 357)	(21)	(2 378)
Résultat opérationnel Courant	(3 604)	(29)	(3 634)
Autres produits et charges non courants	171	-	171
Résultat opérationnel	(3 434)	(29)	(3 464)
Résultat financier	(211)	22	(189)
Résultat avant impôt	(3 645)	(8)	(3 652)
Charge d'impôts	-	-	-
Résultat net	(3 645)	(8)	(3 652)

L'IFRS 16 a une incidence sur les états consolidés des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les décaissements liés aux contrats de location sont classés dans la rubrique « Flux de trésorerie de financement, plutôt que dans les flux de trésorerie d'exploitation. Le tableau cidessous présente les états consolidés des flux de trésorerie consolidés intermédiaires comme si l'IAS 17 était toujours appliquée, par rapport au même état après l'application de l'IFRS 16.

	Au 31 décembre 2019			
Montants en K€	Publié	Impact / IFRS 16	Hors IFRS 16	
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	(2 813)	(276)	(3 088)	
Flux de trésorerie généré par l'investissement	12	-	12	
Flux de trésorerie généré par les activités de financement	3 300	276	3 576	
Incidences des variations des cours de devises	7	-	7	
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	507	-	507	
Trésorerie à l'ouverture	(151)	-	(151)	
Trésorerie à la clôture	356	-	356	
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	507	-	507	

2.2 Changement de méthode comptable

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, Implanet n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution de bons de souscriptions d'actions, de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises ou de stock-option aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs
 - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
 - o Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 9.
- Détermination de la juste-valeur des dérivés passifs
 - La détermination de la juste valeur du dérivé passif est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société et la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur du dérivé passif conformément à la norme IFRS 9.
 - o Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 10.3.
- Reconnaissance des frais de développement à l'actif
 - La Société consacre des efforts importants à la recherche et développement. Dans ce cadre, la Société doit effectuer des jugements et interprétations pour la détermination des frais de développement devant être capitalisés dès que l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits.
 - Les principes comptables et le montant des coûts capitalisés sont présentés en note 3.1.

• Dépréciation des stocks

- La Société détermine une dépréciation de stocks à partir d'une analyse de la valeur nette de réalisation probable de ses stocks, laquelle est établie en fonction de données historiques et prévisionnelles. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses (notamment en termes de consommations futures des produits jusqu'à la date de péremption desdits produits) et à effectuer des interprétations.
- o Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 5.

• Dépréciation des créances clients

- Conformément à IFRS 9, la Société détermine le niveau de dépréciation des créances clients selon une approche basée sur les pertes attendues. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses subjectives et effectuer des jugements pour la détermination des créances devant être provisionnées et le niveau de provisionnement.
- Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 6.1.
- Non reconnaissance des impôts différés actifs nets des impôts différés passifs :
 - La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.
 - Les principes comptables appliqués par le Groupe en termes de reconnaissance des impôts différés actifs sont précisés en note 19.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

- La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client obtient le contrôle du bien. La Société doit faire appel à son jugement et son interprétation afin de déterminer si les critères de reconnaissance du revenu définis par IFRS 15 sont remplis.
- Les principes comptables appliqués par la Société en termes de reconnaissance du revenu sont précisés en note 15.

• Provisions pour risques et charges

- La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société. La Société met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer son meilleur estimé du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque.
- Les provisions pour risques et charges sont présentées en note 12.

2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Un investisseur consolide une entité s'il est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'il détient sur cette entité lui permet d'influer sur ses rendements. Ce principe s'applique à toutes les entités, y compris les entités structurées.

Pour être considéré comme contrôlant une entité, un investisseur doit détenir cumulativement :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est à dire lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités de l'entité qui ont une incidence importante sur les rendements;
- L'exposition ou droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité;
- La capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

La Société a le contrôle sur les filiales suivantes :

	31/12/20)19	31/12/20	018
FILIALES	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Implanet America Inc.	100%	100%	100%	100%
Implanet GmbH	100%	100%	100%	100%

2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers de la Société sont établis en euro (€) qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle d'Implanet SA.

2.6 Méthode de conversion

2.6.1 Comptabilisation des opérations en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de change relatifs aux créances avec la filiale Implanet America Inc. sont comptabilisés directement en capitaux propres, ceux-ci étant relatifs à un investissement net à long terme.

2.6.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste réserve de conversion.

Le taux de change utilisés au cours des exercices présentés sont les suivants :

	31/12/20	19	31/12/201	18
TAUX DE CHANGE	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD - Dollar US	1,1234	1,1221	1,1450	1,1854

Note 3: Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels ainsi que des frais de développement.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- Intention de la Société d'achever le projet,
- Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- Évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle l'enregistrement règlementaire (marquage CE ou homologation FDA) est réalisé. La part du crédit d'impôt recherche relative à ces frais est enregistrée en moins de l'actif.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Lorsque les immobilisations ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement	5 ans - Linéaire
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans - Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans - Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour les logiciels et progiciel comptable,
- Des « coûts de recherche et développement » et « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » pour l'amortissement des frais de développement capitalisés (en fonction de l'origine de la dépense capitalisée).

IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	INCORPORELLES	Logiciels (droit d'utilisation)	Logiciels	Frais de développement	Total	dont droit d'utilisation (1)
VALEURS BRUTES						
Etat de la situation financiè	re au 31 décembre 2017	26	379	1 633	2 038	26
Capitalisation de frais de dé	veloppement	-	-	238	238	-
Acquisition		-	11	-	11	-
Cession		-	-	-	-	-
Etat de la situation financiè	re au 31 décembre 2018	26	390	1 870	2 286	26
Capitalisation de frais de dé	veloppement	-	-	387	387	-
Acquisition		-	-	-	-	-
Cession		-	-	-	-	-
Etat de la situation financiè	re au 31 décembre 2019	26	390	2 258	2 673	26
AMORTISSEMENTS ET DEPR		26	379	928	1 333	26
Augmentation		-	10	89	99	-
Cession		-	-	-	-	-
Etat de la situation financiè	re au 31 décembre 2018	26	390	1 017	1 432	26
Augmentation		-	1	104	104	-
Diminution		-	-	-	-	-
Etat de la situation financiè	re au 31 décembre 2019	26	390	1 121	1 536	26
VALEURS NETTES COMPTAE Au 31 décembre 2017	BLES	-	-	705	705	
Au 31 décembre 2018		_	_	854	854	_
Au 31 décembre 2019			_	1 137	1 137	_
				= =0,		

⁽¹⁾ les droits d'utilisation en 2017 et 2018 correspondent aux contrats de crédit baux retraités précédemment selon la norme IAS 17.

Les frais de développement activés concernent essentiellement les projets $Jazz^{m}$ (824 K€), Jazz Cap Sp (313 K€), $Jazz^{m}$ Lock (189 K€), Jazz Evo (179 K€), Madison Révision (178 K€), et Madison OEM Madison (153 K€).

Les frais activés au cours de l'exercice 2019 concernent principalement les projets *Jazz Cap SP* (144 K€) et *Madison OEM marché US* (153 K€).

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

3.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Ancillaires

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants. Ces derniers sont présentés en installations techniques, matériel et outillages lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en compte de résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers, le matériel de bureau et informatique, le mobilier;
- Du « coût des opérations » pour l'amortissement des machines de stockage de marchandises (inclus dans les « installations et techniques, matériel et outillages »);
- Du « coût des ventes » pour l'amortissement des ancillaires (ou instruments chirurgicaux).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Constructions (droit d'utilisation)	Matériels et Outillages	Matériels et outillages (droit d'utilisation)	Installations et agencements	Installations et agencements (droit d'utilisation)	Matériel de bureau, informatiqu e, mobilier	Matériel de bureau, informatiq. et mobilier (droit d'utilisation)	Matériel de transport (droit d'utilisatio n)	Total	Dont droit d'utilisation (1)
VALEURS BRUTES										
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	-	3 451	1 326	98	225	294	246	8	5 647	1 80
Acquisition	-	292	-	-	-	30	-	-	322	
Cession	-	(76)	-	-	-	-	(111)	-	(186)	(111
Impact change	-	-	-	-	-	2	-	-	2	
Transfert	-	-	-	(11)	-	11	-	-	-	
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	-	3 667	1 326	87	225	337	135	8	5 785	1 69
Impact de la 1ère application d'IFRS 16	823	-	-	-	-	-	24	28	875	87:
Acquisition	-	152	-	-	-	2	-	96	250	90
Cession	-	(40)	-	-	-	-	-	-	(40)	
Impact change	-	-	-	-	-	1	-	-	1	
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	823	3 779	1 326	87	225	339	159	132	6 871	2 66
AMORTISSEMENTS										
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	-	2 868	1 150	86	225	272	222	8	4 831	1 60
Augmentation	-	376	62	1	-	21	23	-	481	84
Diminution	-	(70)	-	-	-	-	(111)	-	(181)	(111
Impact change	-	-	-	-	-	1	-	<u>-</u>	1	
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	-	3 174	1 212	86	225	294	133	8	5 132	1 57
Augmentation	220	301	7	1	-	19	7	41	596	27
Diminution	-	(39)	-	-	-	-	-	-	(39)	
Impact change	-	-	-	-	-	1	-	-	1	
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	220	3 436	1 219	87	225	313	141	49	5 690	1 85
VALEURS NETTES COMPTABLES										
Au 31 décembre 2017	-	582	176	12	-	22	24	-	817	20
Au 31 décembre 2018	-	493	114	1	-	43	2	-	652	110
Au 31 décembre 2019	604	343	107	_	_	26	19	83	1 181	81:

⁽¹⁾ les droits d'utilisation en 2017 et 2018 correspondent aux contrats de crédit baux retraités précédemment selon la norme IAS 17.

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

3.3 Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Note 4: Autres actifs financiers

Principes comptables

Les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- De prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- D'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Cette catégorie inclut les bons moyen termes négociables et les dépôts à terme. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

AUTRES (Montants en K€)	ACTIFS	FINANCIERS	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à termes			225	525
Contrat de liquidité			31	32
Cautions			79	71
Total autres actifs financiers	non courants		335	628
Bons moyens termes négocia	ables (BMTN)		-	301
Dépôts à termes			78	25
Total autres actifs financiers	courants		78	326

Les actifs financiers non courants sont constitués :

- D'un dépôt à terme d'une valeur de 225 K€ nanti au profit de la Banque Courtois en garantie de l'emprunt de 500 K€ souscrit en 2018 et à échéance en 2021 (cf. note 10.4).
- De la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité.
- Des cautions au titre des baux commerciaux pour les locaux en France et aux Etats-Unis.

Les actifs financiers courants sont constitués :

- De deux dépôts à terme d'une valeur totale de 78 K€ dont :
 - Un dépôt à terme de 50 K€, nanti au profit de la Banque Courtois en garantie de l'emprunt de 210 K€ souscrit en 2017 et à échéance en 2020 (cf. note 10.4);
 - Un dépôt à terme de 28 K€, nanti au profit de la Banque HSBC en garantie de l'emprunt de 200 K€ souscrit en 2017 et à échéance en 2020 (cf. note 10.4);

Note 5 : Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Dépréciation

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée en fonction de la valeur nette de réalisation probable des stocks, laquelle est évaluée à partir de données historiques et prévisionnelles : délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration). Les dépréciations de stocks sont enregistrées au compte de résultat dans la catégorie du « coût des opérations ».

STOCKS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Stocks de matières premières	86	69
Stocks de marchandises	2 979	3 357
Stocks de produits semi-finis	8	7
Stocks d'ancillaires et d'instruments	1 015	721
Total brut des stocks	4 088	4 153
Dépréciation des stocks de marchandises	(503)	(567)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(84)	(85)
Total dépréciation des stocks	(587)	(651)
Total net des stocks	3 501	3 502

Le stock de matières premières est essentiellement constitué de composants en polymère, de bobines de fils (fabrication de la tresse JAZZ), des notices des produits et d'emballages.

Le stock de marchandises est principalement composé des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie, le rachis et le genou.

Le stock d'ancillaires et d'instruments est constitué du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Note 6 : Créances

Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

6.1 Créances clients

Principes comptables

Affacturage et cession Dailly

Les créances clients font partiellement l'objet de cession de créances dans le cadre de contrats d'affacturage ou de cession Dailly. Selon les dispositions de la norme IFRS 9, ce transfert ne donne pas lieu à décomptabilisation du fait de la conservation par la Société de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif transféré. Ainsi, l'intégralité de l'actif transféré figure au niveau des créances clients et une dette financière courante est enregistrée pour le montant de la trésorerie reçue.

Dépréciation

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs. Conformément à la norme IFRS 9, la dépréciation client est déterminée selon une approche basée sur les pertes attendues. Elle est présentée au compte de résultat dans la catégorie « ventes, distribution et marketing ».

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Clients et comptes rattachés	1 992	2 477
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(155)	(252)
Total net des clients et comptes rattachés	1 838	2 226

L'antériorité des créances se décompose comme suit :

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Part non échu	1 436	1 132
Echu à moins de 90 jours	241	515
Echu entre 90 jours et six mois	67	229
Echu entre six mois et douze mois	24	126
Echu au-delà de douze mois	225	476
Total brut des clients et comptes rattachés	1 992	2 477

6.2 Autres créances

Principes comptables

Crédit d'Impôt Recherche et Innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

En l'absence de résultat imposable et compte tenu du statut de PME communautaire de la Société, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit d'Impôt Innovation (« CII ») sont remboursables l'année suivant celle de leurs constatations.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont enregistrés à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées. Par exception, la Société a enregistré une régularisation du crédit d'impôt innovation sur l'exercice 2019 au titre des dépenses engagées en 2016, 2017 et 2018.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont présentés au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de recherche et développement », des « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » ou des « frais de marketing et ventes » en fonction de l'origine de la dépense.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») est un dispositif fiscal français. La Société a utilisé ce crédit d'impôt à travers ses efforts de recherches et développement.

Compte tenu du statut de PME communautaire de la Société, le CICE peut faire l'objet d'un remboursement l'année suivant sa constatation.

Le CICE est enregistré au compte de résultat en diminution des charges de personnel.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CICE a été transformé en un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat.

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Créances fiscales (1)	265	226
Crédit d'impôt recherche (2)	310	159
Crédit d'impôt innovation (3)	80	-
Crédit d'impôt compétitivité des entreprises (4)	-	41
Personnel et comptes rattachés	19	21
Fournisseurs débiteurs	373	-
Charges constatées d'avance (5)	125	141
Divers	39	0
Total autres créances	1 211	588

(1) Les créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

(2) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

- CIR 2019: 151 K€;
- CIR 2018 : 159 K€ pour lequel la créance a fait l'objet d'une cession Dailly (cf. notes 6.2 sur les principes comptables et 10.4.4)

(3) Crédit d'impôt innovation (« CII »)

• CII 2019 : 80 K€ dont le remboursement est prévu sur 2020

(4) Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (« CICE »)

• CICE 2018 : 41 K€, remboursé en octobre 2019

(5) Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et se décomposent de la façon suivante :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Locations	66	74
Assurances	4	9
Maintenance informatique	18	14
Honoraires	23	28
Congrès	-	9
Divers	13	6
Total des charges constatées d'avance	125	140

Principes comptables

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus ainsi que les concours bancaires courants.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes bancaires	372	74
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	372	74

Note 8 : Capital

Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés du Groupe pour leurs coûts d'acquisition. Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

8.1 Capital émis

	Proforma - effet d d'actio	• .	A la clôture des exercices présentés		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	
Capital (en K€)	687	1 706	687	1 706	
Nombre d'actions	1 717 352	852 819	68 694 080	34 112 749	
dont Actions ordinaires	1 717 352	852 819	68 694 080	34 112 749	
Valeur nominale (en euros)	€ 0,40	€ 2,00	€ 0,01	€ 0,05	

(1) Les données proforma illustrent l'effet du regroupement des actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle décidé par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020.

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 686 940,80 €. Il est divisé en 68 694 080 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Au cours de l'exercice 2019, la Société a réalisé une augmentation de son capital social de 953 K€ suite à la conversion de :

- 9 obligations détenues par European Select Growth Opportunities Fund générant l'émission de 784 615 actions d'une valeur nominale de 0,05 €;
- 77 obligations détenues par Nice & Green générant l'émission de 14 395 562 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- 115 obligations détenues par Nice & Green générant l'émission de 19 401 179 actions d'une valeur nominale de 0,01 € ;

La société a procédé à une réduction de la valeur nominale de ces actions en date du 28 août 2019, passant d'une valeur nominale de 0,05€ à 0,01€, par imputation sur la prime d'émission, sans modifier le nombre d'actions en circulation. Ce qui a pour conséquence de diminuer le capital social de la société de 1 972 K€.

A l'issue de la décision de l'Assemblée Générale du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2019, la Société a décidé de procéder au regroupement de ses actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle, le capital social de la Société est divisé en 1 717 352 actions à la date du regroupement effectif le 3 février 2020.

8.2 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Suite à son introduction en bourse, la Société avait signé un contrat de liquidité le 20 novembre 2013 afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1^{er} décembre 2017.

Au 31 décembre 2019, 182 000 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres.

8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices présentés.

Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscriptions d'actions » (« BSA »), de « bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises » (« BSPCE ») et de stock-options.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés, dirigeants, membres du Conseil d'Administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services tels que des consultants.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

			Caractéristiq	ues des plans		н	ypothèses re	tenues
Туре	Date d'attribution	Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSA _{09/11}	AG du 26/09/2011	60 000	10 ans	1,000€	8,21€	37,90%	1,69%	17
BSA _{05/12}	AG du 29/06/2012	10 245	10 ans	1,000€	8,21€	37,17%	1,46%	3
BSA ₂₀₁₂	AG du 29/06/2012	165 000	10 ans	1,500€	12,31€	37,17%	1,46%	17
BSA _{09/2012}	AG du 11/10/2012	100 000	10 ans	1,500€	12,31€	37,17%	1,04%	10
BSA _{01/2013}	AG du 22/01/2013	25 000	10 ans	1,500€	12,31€	37,49%	1,08%	2
BSA _{01/2014}	CA du 08/01/2014	27 398	10 ans	6,680€	5,48€	34,05%	1,30%	53
BSA _{07/2015}	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890€	2,75 €	33,15%	0,31%	22
BSA _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330€	1,27€	34,86%	-0,51%	12
BSA _{07/2016 T2}	CA du 11/07/2016	30 000	10 ans	1,330€	1,27€	34,86%	-0,51%	5
BSA _{09/2017}	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660€	N/A	34,42%	-0,10%	11
BSA _{01/2018}	CA du 23/01/2018	80 000	10 ans	0,650€	N/A	34,67%	0,08%	9
BSA _{09/2019}	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	N/A	38,86%	-0,78%	7

⁽¹⁾ Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

				31/12,	/2018	31/12	2/2019
Туре	Péri	ode d'acquisition des c	Iroits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA _{09/11}				60 000	-	60 000	-
BSA _{05/12}				10 245	-	10 245	-
BSA ₂₀₁₂	Intégralit	é des bons à la date d'a	ittribution	40 000	-	40 000	-
BSA _{09/2012}				100 000	-	100 000	-
BSA _{01/2013}				25 000	-	25 000	-
BSA _{01/2014}	1/3 au 08/01/2015	1/3 au 08/07/2015	1/3 au 08/01/2016	16 199	-	16 199	-
BSA _{07/2015}	1/3 au 01/07/2016	1/3 au 01/07/2017	1/3 au 01/07/2018	44 699	-	44 699	-
BSA _{07/2016 T1}	1/3 au 01/07/2017	1/3 au 01/07/2018	1/3 au 01/07/2019	37 333	18 667	46 000	-
BSA _{07/2016 T2}	Intégralit	é des bons à la date d'a	ttribution	30 000	-	30 000	-
BSA _{09/2017}	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	13 333	26 667	26 667	13 333
BSA _{01/2018}	1/3 au 01/02/2019	1/3 au 01/02/2020	1/3 au 01/02/2021	_	80 000	20 000	40 000
BSA _{09/2019}	1/3 au 01/09/2020	1/3 au 01/09/2021	1/3 au 01/09/2022	-	-	-	300 000
				376 810	125 333	418 810	453 333

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au Conseil d'Administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

			Nombre	de bons en circi	ulation		Nombre
Туре	Date d'attribution	31/12/2018	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2019	maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
BSA _{09/11}	AG du 26/09/2011	60 000	-	-	-	60 000	7 308
BSA _{05/12}	AG du 29/06/2012	10 245	-	-	-	10 245	1 248
BSA ₂₀₁₂	AG du 29/06/2012	40 000	-	-	-	40 000	4 872
BSA _{09/2012}	AG du 11/10/2012	100 000	-	-	-	100 000	12 180
BSA _{01/2013}	AG du 22/01/2013	25 000	-	-	-	25 000	3 654
BSA _{01/2014}	CA du 08/01/2014	16 199	-	-	-	16 199	19 730
BSA _{07/2015}	CA du 15/07/2015	44 699	-	-	-	44 699	46 934
BSA _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	56 000	-	-	(10 000)	46 000	48 300 *
BSA _{07/2016 T2}	CA du 11/07/2016	30 000	-	-	-	30 000	31 500
BSA _{09/2017}	CA du 19/09/2017	40 000	-	-	-	40 000	40 000 *
BSA _{01/2018}	CA du 23/01/2018	80 000	-	-	(20 000)	60 000	60 000 *
BSA _{09/2019}	CA du 09/09/2019	-	400 000	-	(100 000)	300 000	300 000 *
Total		502 143	400 000	=	(330 000)	772 143	675 726

^{*} étant précisé que certains bons sont en cours d'acquisition des droits

Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

			Caractéristiq	ues des plans			Hypothèses rete	nues
Туре	Date d'attribution	Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSPCE _{02/2009}	CA du 05/02/2009	106 500	10 ans	1,500€	12,31€	38,11%	3,20%	37
BSPCE 03/2010	CA du 22/04/2010	167 500	10 ans	1,500€	12,31€	34,57%	2,54%	64
BSPCE 06/2011	CA du 06/04/2011	269 000	10 ans	1,500€	12,31€	37,90%	3,12%	117
BSPCE 09/2011	CA du 18/11/2011	103 500	10 ans	1,500€	12,31€	37,90%	2,24%	45
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500€	1,43€	34,40%	-0,16%	133
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330€	1,27€	34,86%	-0,51%	68
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,330€	1,27€	34,86%	-0,51%	18
BSPCE _{01/2018}	CA du 23/01/2018	418 000	10 ans	0,650€	N/A	34,67%	0,08%	79
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076€	N/A	38,86%	-0,78%	101

- Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2015).

^{**}ces bons n'ont pas été souscrits durant la période de souscription et sont donc devenus caducs

^{(1) (2) (3)} Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

• Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

				31/1	12/2018	31/1	2/2019
Туре	Pér	iode d'acquisition des d	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	
BSPCE _{02/2009}				13 000	-	-	-
BSPCE _{03/2010}	1/3 des hons nar ar	nnée civile à compter de	la date d'attribution	30 000	-	30 000	-
BSPCE _{06/2011}	1/3 des bolls par ar	illee civile a compter de	ia date d'attribution	68 000	-	68 000	-
BSPCE 09/2011				49 000	-	49 000	-
BSPCE _{03/2016}	1/3 au 1/04/2017	1/3 au 1/04/2018	1/3 au 1/04/2019	226 000	113 000	339 000	-
BSPCE _{07/2016 T1}	1/3 au 11/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	203 203	-	202 798	-
BSPCE _{07/2016 T2}	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	33 333	16 667	50 000	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021				120 167	240 333
BSPCE _{09/2019}	100% au 31/12	100% au 31/12/2020 selon conditions de performance				-	3 675 000
				622 536	510 167	858 965	3 915 333

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

			Nombre	de bons en circ	ulation		Nombre maximum
Туре	Date d'attribution	31/12/2018	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2019	d'actions pouvant être souscrites (1)
BSPCE _{02/2009}	CA du 5/02/2009	13 000	-	-	(13 000)	-	-
BSPCE _{03/2010}	CA du 22/04/2010	30 000	-	-	-	30 000	3 654
BSPCE _{06/2011}	CA du 6/04/2011	68 000	-	-	-	68 000	8 283
BSPCE _{09/2011}	CA du 18/11/2011	49 000	-	-	-	49 000	5 969
BSPCE _{03/2016}	CA du 24/03/2016	339 000	-	-	-	339 000	355 950
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	203 203	-	-	(405)	202 798	212 938
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	-	-	-	50 000	52 500
BSPCE _{01/2018}	CA du 23/01/2018	380 500	-	-	(20 000)	360 500	360 500 *
BSPCE _{09/2019}	CA du 09/09/2019	-	3 675 000	-	-	3 675 000	3 675 000 *
Total		1 132 703	3 675 000	-	(33 405)	4 774 298	4 674 795

^{*} étant précisé que certains bons sont en cours d'acquisition des droits (1) (2) (3) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

	Date d'attribution	(Caractéristiq	ues des plans	;	Hypothèses retenues			
Туре		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)	
Stock option _{07/2015}	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660€	2,53€	33,15%	0,31%	19	
Stock option _{03/2016}	CA du 24/03/2016	70 000	10 ans	1,500€	1,43 €	34,40%	-0,16%	25	
Stock option _{01/2018}	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650€	N/A	34,67%	0,08%	4	
Stock option _{09/2019}	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078	N/A	38,86%	-0,78%	13	

⁽¹⁾ Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

			31/:	12/2018	31/12/2019		
Туре		Période d'acquisition des droits		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option _{07/2015}	1/3 au 1/09/2016	1/3 au 1/09/2017	1/3 au 1/09/2018	12 500	-	12 500	-
Stock option _{03/2016}	1/3 au 1/04/2017	1/3 au 1/04/2018	1/3 au 1/04/2019	6 667	3 333	10 000	-
Stock option _{01/2018}	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	-	22 500	7 500	15 000
Stock option 09/2019	100% au 31	-	-	-	500 000		
						30 000	515 000

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

	Date d'attribution		Nombre de bons en circulation						
Туре		31/12/2018	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2019	maximum d'actions pouvant être souscrites (1)		
Stock option _{07/2015}	CA du 15/07/2015	12 500	-	-	-	12 500	13 125		
Stock option _{03/2016}	CA du 24/03/2016	10 000	-	-	-	10 000	10 500		
Stock option _{01/2018}	CA du 23/01/2018	22 500	-	-	-	22 500	22 500 *		
Stock option _{09/2019}	CA du 09/09/2019	-	500 000	-	-	500 000	500 000 *		
Total		45 000	500 000	-	-	545 000	546 125		

^{*} étant précisé que ces bons sont en cours d'acquisition des droits (1) Suite à l'ajustement de parité tel que décrit ci-avant.

Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au cours des exercices présentés

		31/12/	2018			31/12/2	019	
Type (Montants en K€)	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSPCE _{03/2016}	129	101	19	120	129	120	-	120
BSPCE _{07/2016 T1}	67	59	8	67	67	67	9	76
BSPCE _{07/2016 T2}	18	13	4	16	18	16	2	18
BSPCE _{01/2018}	69	-	36	36	69	36	19	55
BSPCE 09/2019	-	-	-	-	-	-	12	12
BSA _{09/11}	17	17	-	17	17	17	-	17
BSA _{05/12}	3	3	-	3	3	3	-	3
BSA _{07/2015}	22	20	2	22	22	22	-	22
BSA _{07/2016 T1}	12	9	3	11	12	11	-	12
BSA _{07/2016 T2}	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA _{09/2017}	8	1	3	4	8	4	2	6
BSA _{01/2018}	9	-	5	5	9	5	-	5
BSA _{09/2019}	-	-	-	-	-	-	1	1
Stock option _{07/2015}	14	12	1	14	14	14	-	14
Stock option _{03/2016}	11	19	(9)	11	11	11	-	11
Stock option _{01/2018}	4	-	2	2	4	2	1	3
Stock option _{09/2019}	-	-	-	-	-	-	2	2
Total			74				48	

Note 10 : Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Dettes relatives aux obligations locatives	454	21
Avance remboursable et prêt à taux zéro	572	731
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)	766	307
Dettes financières non courantes	1 792	1 058
Dettes relatives aux obligations locatives	278	23
Avance remboursable et prêt à taux zéro	662	82
Concours bancaires courants	15	225
Emprunt obligataire	198	117
Dérivé passif	125	85
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	925	835
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)	250	303
Dettes financières courantes (y compris dérivé passif)	2 453	1 671
Total dettes financières	4 245	2 729

⁽¹⁾ Les emprunts bancaires font l'objet de nantissement de comptes à terme pour respectivement 225 K€, 50 K€ et 28 K€. (cf. notes 4 et 24.4).

Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE	Valeur de			Valeur au bilan		
REMBOURSEMENT (Montants en K€)	remboursement 31/12/2019	Coût amorti	Juste valeur	31/12/2019	31/12/2018	
Dettes relatives aux obligations locatives	732	-	-	732	44	
Avance remboursable et prêt à taux zéro	1 318	(84)	-	1 234	813	
Concours bancaires courants	15	-	-	15	225	
Emprunt obligataire	250	(52)	-	198	117	
Dérivé passif	-	-	125	125	85	
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	925	-	-	925	835	
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 016	-	-	1 016	610	
Total dettes financières	4 256	(136)	125	4 245	2 729	

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

DETTES FINANCIERES PAR ECHEANCE, EN VALEUR DE		31/12/	2019	
REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes relatives aux obligations locatives	732	278	454	-
Avance remboursable et prêt à taux zéro	1 318	660	658	-
Concours bancaires courants	15	15	=	-
Emprunt obligataire	250	250	-	-
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	925	925	=	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 016	250	596	170
Total dettes financières	4 256	2 378	1 708	170
Dettes financières courantes	2 378			
Dettes financières non courantes	1 878			

10.1 Dettes financières – dettes financières relatives aux obligations locatives

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES - DROIT	Montant en K€		Part non	non courante	
D'UTILISATION	Montant en Re	courante	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	
Au 31 décembre 2017	86	42	44	-	
(+) Souscription	-	-	-		
(-) Remboursement	(42)	-		-	
Au 31 décembre 2018	44	23	21	-	
(+) Impact 1 ^{ère} application IFRS 16	875	-	-	-	
(+) Souscription	96	-	-	-	
(-) Remboursement	(283)	-	-		
Au 31 décembre 2019	732	278	454	_	

EVOLUTION DES OBLIGATIONS LOCATIVES - DROIT D'UTILISATION (Montants en K€)	Contrats précédemment retraités sous IAS 17	Droit d'utilisation	Total
Au 31 décembre 2018	44	-	44
(+) Impact 1 ^{ère} application IFRS 16	-	875	875
(+) Souscription	-	96	96
(-) Remboursement	(23)	(261)	(283)
Change	-	<u>-</u>	-
Au 31 décembre 2019	21	712	732

Ventilation des obligations locatives par échéances, en valeur de remboursement

ECHEANCE DES OBLIGATIONS LOCATIVES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Contrats précédemment retraités sous IAS 17	Droit d'utilisation	Total
Au 31 décembre 2019	21	712	732
Part à moins d'un an	16	262	278
Part d'un an à 5 ans	5	449	454
Part à plus de 5 ans	-	_	-

10.2 Avances remboursables et prêts à taux zéro

Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions, d'avances conditionnées ou de prêts à taux zéro.

Elles ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 20. S'agissant d'aides financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, elles sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti :

- L'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi de ces aides est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans l'état du résultat global;
- Le coût financier des avances remboursables / prêt à taux zéro calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré au compte de résultat en subvention.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO (Montants en K€)	Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz	Bpifrance- Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Total
Au 31 décembre 2017	714	-	-	714
(+) Encaissement	-	89	-	89
(-) Remboursement	-	-	-	-
Subventions	-	(11)	-	(11)
Charges financières	19	1	-	21
Au 31 décembre 2018	734	79	-	813
(+) Encaissement	-	-	500	500
(-) Remboursement	(80)	-	-	(80)
Subventions	-	-	(34)	(34)
Charges financières	19	4	12	35
Au 31 décembre 2019	673	83	478	1 234

Ventilation des avances remboursables et prêts à taux zéro par échéances, en valeur de remboursement

ECHEANCES DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz	Bpifrance - Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Total
Au 31 décembre 2019	720	98	500	1 318
Part à moins d'un an	160	-	500	660
Part d'un an à 5 ans	560	98	-	658
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-

Prêt à taux zéro pour l'innovation Bpifrance – Implant à tresse Jazz

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 000 € par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Dans le référentiel IFRS, le fait que le prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois + 2,5 points = 2,20%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Assurance prospection Bpifrance

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec Bpifrance couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 89 K€ au titre de cette avance en août 2018. La période d'amortissement court du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 : remboursement égal à l'indemnité forfaitaire égale à 30% des montants perçus par la Société ;
- Du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026 : remboursement basé sur le chiffre d'affaires export réalisé par la Société.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois + 2,5 points = 2,18%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux:0%;
- Modalité de remboursement : In fine dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché est considérée comme une subvention perçue de l'État.

10.3 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conclu à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminé par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	OCA European Select Growth Opportunities Fund	OCAPI Nice & Green – novembre 2018	OCAPI Nice & Green - avril 2019	Total
Au 31 décembre 2017	9	-	-	9
(+) Encaissement	1 500	196	-	1 696
(-) Dérivé passif	(519)	(34)	-	(553)
(-) Remboursement	-	-	-	-
(+/-) Impact du coût amorti	507	29	-	535
(+/-) Conversion	(1 420)	(150)	-	(1 570)
Au 31 décembre 2018	77	40	-	117
(+) Encaissement	-	800	2 000	2 800
(-) Dérivé passif	-	(149)	(493)	(642)
(-) Remboursement	-	-	-	-
(+/-) Impact du coût amorti	13	159	441	613
(+/-) Conversion	(90)	(850)	(1 750)	(2 690)
Au 31 décembre 2019	-	-	198	198

Ventilation des emprunts obligataires par date d'échéance, en valeur de remboursement

ECHEANCES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	OCA European Select Growth Opportunities Fund	OCAPI Nice & Green – novembre 2018	OCAPI Nice & Green - avril 2019	Total
Au 31 décembre 2019	-	-	250	250
Part à moins d'un an	-	-	250	250
Part d'un an à 5 ans	-	-	-	-
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-

10.3.1 Emission d'obligations convertibles en actions au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND

Le 7 mars 2018, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions (« OCA ») permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société. Ce nouveau financement, fourni par EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015.

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

• Valeur nominale : 10 000 €

• Prix de souscription : 100% du pair

Maturité : 12 moisAbsence d'intérêts

• Modalités de conversion : N = Vn / P où

N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites

Vn correspond à la valeur de la créance obligataire

 P correspond à 92% du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société précédant immédiatement la date de demande de conversion et au minimum égal à la valeur nominale de l'action (0,05 €).

Le Conseil d'Administration a décidé l'émission :

- Dans le cadre du contrat initial :
 - D'une première tranche de 100 OCABSA d'une valeur totale de 1,0 M€ le 12 octobre 2015.
 - D'une deuxième tranche de 35 OCABSA d'une valeur totale de 350 K€ le 29 juin 2016.
 - D'une troisième tranche de 25 OCABSA d'une valeur totale de 250 K€ le 29 juillet 2016.
 - O'une quatrième tranche de 150 OCABSA d'une valeur totale de 1,5 M€ le 29 mai 2017, étant précisé que les BSA attachés à cette tranche ont été immédiatement cédés à la Société au prix global de 0,01 € en vue de leur annulation.
- Dans le cadre du nouveau contrat :
 - o D'une première tranche de 100 OCA d'une valeur totale de 1 000 K€ le 7 mars 2018.
 - D'une deuxième tranche de 50 OCA d'une valeur totale de 500 K€ le 2 août 2018.

Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9.

L'option de conversion est comptabilisée en dérivé passif et est évaluée à la juste valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat.

Option de conversion European	Tran	che 4 Tranche 1 (nouvel emprunt)		Tranche 4 Tranche 1 (nouvel emprunt) Tranche 2 (nouvel emp		ouvel emprunt)
Select Growth Opportunities Fund	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	A l'émission (07/03/2018)	31/12/2018	A l'émission (02/08/2018)
Nombre d'obligations en circulation	-	1	-	100	9	50
Nombre d'actions pouvant être souscrites	n/a	28 571	n/a	2 272 727	750 000	2 173 913
Prix d'exercice	n/a	0,35€	n/a	0,44€	0,12 €	0,23€
Terme attendu	n/a	3 mois	n/a	6 mois	3 mois	6 mois
Volatilité	n/a	51,13%	n/a	67,69%	78,61%	52,21%
Taux sans risque	n/a	-0,78%	n/a	-0,68%	-0,80%	-0,65%
Valeur du dérivé (en K€)	-	2	-	349	24	169
Variation de la juste valeur au cours de la période	(2)		(349)		(145)	

Les BSA émis dans le cadre du contrat initial sont comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres à la date d'émission conformément à IAS 32.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
BSA European Select Growth Opportunities Fund	A l'émission (12/10/2015)	A l'émission (29/06/2016)	A l'émission (29/07/2016)
Nombre de BSA	400 000	244 755	186 567
Prix d'exercice	2,50 €	1,43 €	1,34€
Terme attendu	3 ans	3 ans	3 ans
Volatilité	33,33%	30,23%	30,04%
Taux sans risque	-0,20%	-0,64%	-0,65%
Valeur de l'instrument de capitaux propres (en K€)	168	56	48

Au 31 décembre 2018, 9 obligations convertibles étaient en circulation. Elles ont été converties sur 2019. La variation de la juste valeur du dérivé passif sur 2019 est un produit de 24 K€.

Au 31 décembre 2019, 726 310 BSA (294 988 BSA_{T1} , 244 755 BSA_{T2} et 186 567 BSA_{T3}) sont en circulation.

10.3.2 Emission d'obligations convertibles en actions au profit de NICE & GREEN

10.3.2.1 Contrat de novembre 2018

Le 9 novembre 2018, la Société a signé un contrat d'OCAPI (Obligations Convertibles en Actions assorties d'un Plan d'Intéressement) (« OCAPI 2018 »)avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds d'un montant minimum de 0,8 M€ selon le calendrier suivant :

DATE	Montant (en K€)
Au plus tard le 31 décembre 2018	200
Au plus tard le 31 janvier 2019	200
Au plus tard le 28 février 2019	200
Au plus tard le 31 mars 2019	200

Nice & Green a la possibilité de demander l'émission de 4 OCACAPI 2018 supplémentaires jusqu'au 31 mars 2019.

Les OCAPI 2018 ont les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale : 50 000 €

• Prix de souscription : 98% de la valeur nominale

Maturité : 12 moisAbsence d'intérêt

- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - o Modalités de conversion en actions : N = Vn / P où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société: V = Vn / 0,97 où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2018 seront cédées.

<u>Valorisation</u>

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9.

L'option de conversion a été comptabilisée en dérivé passif et évaluée à la juste valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat. Un produit de juste valeur de 158 K€ a été enregistré en 2019.

La Société n'ayant plus d'engagement d'émettre des obligations, la variation du dérivé passif de 52 K€ au 31 décembre 2018 a été enregistrée en variation de juste-valeur par résultat.

Au 31 décembre 2019, il n'y a plus d'obligation convertible en circulation au titre des OCAPI de novembre 2018.

10.3.2.2 Contrat d'avril 2019

Le 15 avril 2019, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties d'un plan d'intéressement (« OCAPI 2019 ») avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 3 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

DATES	OCAPI N°
Mai 2019	1 à 25
Juin 2019	26 à 50
Juillet 2019	51 à 75
Août 2019	76 à 100
Septembre 2019	100 à 125
Octobre 2019	126 à 150
Novembre 2019	151 à 175
Décembre 2019	176 à 200
Janvier 2020	201 à 225
Février 2020	226 à 250
Mars 2020	251 à 275
Avril 2020	276 à 300

Les OCAPI 2019 ont les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale : 10 000 €

• Prix de souscription : 98% de la valeur nominale

Maturité : 12 moisAbsence d'intérêt

- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : N = Vn / P où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : V = Vn / 0,97 où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2019 seront cédées.

<u>Valorisation</u>

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9.

L'option de conversion est comptabilisée en dérivé passif et est évaluée à la juste valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat. Un produit de juste valeur de 455 K€ a été comptabilisé en 2019 au titre desobligations converties au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2019, 25 obligations convertibles, pour un montant nominal de 250 K€, sont en circulation. Le dérivé passif relatif à cette obligation convertible est estimé à 38 K€ au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, l'engagement d'émettre les obligations résiduelles constitue un dérivé passif au sens d'IFRS 9 dont la juste valeur a été estimée à 87 K€ avec pour contrepartie une charge de juste-valeur en résultat.

10.4 Emprunts auprès des établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Créance Dailly CIR	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Total
Au 31 décembre 2017	162	193	-	-	-	-	440
(+) Encaissement	-	-	500	-	-	-	500
(-) Remboursement	(66)	(69)	(109)	-	-	-	(330)
Au 31 décembre 2018	95	124	391	-	-	-	610
(+) Encaissement	-	-	-	160	400	150	710
(-) Remboursement	(67)	(70)	(166)		-	-	(303)
Au 31 décembre 2019	28	54	225	160	400	150	1 016

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Créance Dailly CIR	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2
Etablissement bancaire	HSBC	Courtois	Courtois	Delubac	BPI	BPI
Objet	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Montant nominal (en K€)	200	210	500	160	400	150
Durée	3 ans	3 ans	3 ans	N/A	7 ans	7 ans
Taux d'intérêt	1,00% par an	1,95% par an	1,50% par an	N/A	1,02% par an	4,84% par an

- 1. Financement du cycle d'exploitation
- 2. Financement d'instruments chirurgicaux
- 3. Financement de matériel médical
- 4. Cession créance CIR 2018
- 5. Financement pour le développement d'un implant
- 6. Financement d'une innovation

10.4.1 Emprunt Banque HSBC

Le 4 avril 2017, la Société a signé un contrat d'emprunt ayant pour objet le « financement du cycle d'exploitation ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Nominal : 200 K€Durée : 3 ans

• Taux d'intérêt : 1,00 % par an

• Intérêts payés mensuellement à terme échu

10.4.2 Emprunt Banque Courtois

Le 12 septembre 2017, la Société a signé un contrat d'emprunt ayant pour objet le « financement d'instruments chirurgicaux ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Nominal : 210 K€Durée : 3 ans

• Taux d'intérêt : 1,95 % par an

• Intérêts payés mensuellement à terme échu

10.4.3 Emprunt Banque Courtois

Le 17 avril 2018, la Société a signé un contrat d'emprunt pour le financement d'équipement, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Nominal : 500 K€Durée : 3 ans

• Taux d'intérêt : 1,50 % par an

Intérêts payés mensuellement à terme échu

10.4.4 Cession Dailly de la créance de CIR

Le 11 mars 2019, la société a cédé sa créance de Crédit d'impôt recherche (« CIR ») de 2018 pour 159 K€ à la banque Delubac.

Nominal : 159 K€Echéance : 31/12/2021.

10.4.5 Emprunt Bpifrance

Le 20 juin 2019, la Société a signé un contrat d'emprunt avec Bpifrance ayant pour objet « le développement d'un implant universel pour la sécurisation de vie et la prévention du syndrome jonctionnel ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Nominal: 400 K€

- Durée : 81 mois, avec une période de différé d'amortissement en capital avec une première échéance payable le 30 juin 2022, remboursable en 27 versements trimestriels
- Taux d'intérêt : 1,02 % par an
- Intérêts payés trimestriellement à terme échu

10.4.6 Emprunt Bpifrance

Le 23 juillet 2019, la Société a signé un contrat d'emprunt avec Bpifrance ayant pour objet le « financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Nominal: 150 K€

- Durée : 7 ans, une période de différé d'amortissement en capital de 24 mois, remboursable en 20 versements trimestriels
- Taux d'intérêt : 4,84 % par an
- Intérêts payés trimestriellement à terme échu

Ventilation des dettes auprès des établissements de crédit par date d'échéance, en valeur de remboursement

EMPRUNTS PAR ECHEANCE (Montants en K€)	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Créance Dailly CIR	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Total
Au 31 décembre 2019	28	54	225	160	400	150	1 016
Part à moins d'un an	28	54	168	-	-	-	250
Part d'un an à 5 ans	-	-	57	160	275	105	596
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	125	45	170

Note 11: Engagements envers le personnel

Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France:

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir la convention collective de la Métallurgie et concerne uniquement les salariés relevant du droit français.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HANDOTHECES VOTINGHERE	31/12/2	2019	31/12/2018		
HYPOTHESES ACTUARIELLES	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres	
Age de départ à la retraite		Départ volontaire e	entre 65 et 67 ans		
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,77	%	1,57%		
Table de mortalité	INSEE 2	017	INSEE 2017		
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%		
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)		
Taux de charges sociales	50%	49%	50%	49%	

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2017	144
Coûts des services passés	15
Coûts financiers	2
Ecarts actuariels	(3)
Au 31 décembre 2018	157
Coûts des services passés	17
Coûts financiers	2
Ecarts actuariels	13
Au 31 décembre 2019	190

Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

	31/12/2019					
PROVISIONS (Montants en K€)	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice	
Provisions pour litiges	501	-	(330)	(171)	-	
Total provisions pour risques et charges	501	-	(330)	(171)	-	

En 2019, la reprise de provision concerne le litige avec un distributeur dont la société a conclu un accord transactionnel pour 330K€, qui sera étalé sur une période de 12 mois (soit 12 mensualités de 27,5 K€) (cf. note 17).

PROVISIONS	31/12/2018						
(Montants en K€)	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice		
Provisions pour litiges	576		(75)		501		
Total provisions pour risques et charges	576	-	(75)	-	501		

Au 31 décembre 2018, le solde des provisions concernait le litige avec le distributeur pour lequel un accord transactionnel a été trouvé en 2019.

Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

13.1 Dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Personnel et comptes rattachés	305	239
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	499	264
Autres impôts, taxes et versements assimilés	74	24
Total dettes fiscales et sociales	879	528

13.2 Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Clients - avoirs à établir	-	94
Jetons de présence dus	30	30
Divers (1)	157	6
Total autres passifs courants	187	130

Note 14 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante à la clôture des exercices présentés :

	31/12	/2019	Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			
RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti	
Actifs financiers non courants	335	335	225	-	110	
Clients et comptes rattachés	1 838	1 838	-	-	1 838	
Autres créances	1 211	1 211	-	-	1 211	
Actifs financiers courants	78	78	78	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	372	372	-	-	372	
Total actifs	3 834	3 834	303	-	3 531	
Dettes financières courantes	2 328	2 328	-	-	2 328	
Dettes financières non courantes	1 792	1 792	-	-	1 792	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 717	2 717	-	-	2 717	
Dérivé passif courant	125	125	125	-	-	
Autre créditeurs et dettes diverses	187	187	-	-	187	
Total passifs	7 148	7 148	125	-	7 024	

	31/12	/2018	Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			
RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti	
Actifs financiers non courants	628	628	525	-	103	
Clients et comptes rattachés	2 226	2 226	-	-	2 226	
Autres créances	588	588	-	-	588	
Actifs financiers courants	326	326	326	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	74	74	-	-	74	
Total actifs	3 841	3 841	851	-	2 991	
Dettes financières courantes	1 586	1 586	-	-	1 586	
Dettes financières non courantes	1 058	1 058	-	-	1 058	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 403	2 403	-	-	2 403	
Dérivé passif courant	85	85	85	-	-	
Autre créditeurs et dettes diverses	130	130	-	-	130	
Total passifs	5 262	5 262	125	-	5 177	

	31/12/	2019	31/12/2018		
IMPACTS COMPTE DE RESULTAT (Montants en euros)	Intérêts	Intérêts Variation de juste valeur		Variation de juste valeur	
Actifs					
Actifs en juste valeur par résultat	-	1	-	1	
Prêts et créances	13	-	5	-	
Passifs					
Dérivés passifs	-	(603)	-	(470)	
Dettes obligations locatives	22		-	-	
Passifs évalués au coût amorti	769	-	633	-	
Passifs évalués au coût amorti : avances	7	-	10	-	

Principes comptables

La norme IFRS 15 est d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction. La Société a effectué une revue de ses contrats et n'a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n'accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

Par conséquent, l'application d'IFRS 15 n'a pas entrainé de changement pour la majorité des transactions avec les clients et le chiffre d'affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique (« at a point time ») :

1) Ventes France à des distributeurs :

- a) Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
- b) La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation

2) Ventes France, Allemagne et UK, directes ou via des agents commerciaux :

- a) Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
- b) La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation
- c) Dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.

3) Ventes Export et US à des distributeurs :

a) Le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS).

4) Ventes Export et US via des agents commerciaux :

- a) Le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS).
- b) Les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » à la pose de l'implant.

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par typologie de produits est le suivant :

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
France	3 958	3 914
Etats-Unis	2 165	1 932
Brésil	538	507
Espagne	228	145
Reste du monde	517	222
Total chiffre d'affaires	7 407	6 720

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Rachis	4 552	4 095
Genou + Arthroscopie	2 885	2 625
Total chiffre d'affaires	7 407	6 720

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur en France représente 27% du chiffre d'affaire du Groupe au 31 décembre 2019 (31% au 31 décembre 2018).

Note 16 : Charges opérationnelles

Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

16.1 Coût des ventes

COUT DES VENTES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Achats de matières premières et marchandises	(2 963)	(2 618)
Amortissements des ancillaires	(298)	(368)
Coût des ventes	(3 260)	(2 986)

16.2 Frais de marketing et ventes

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Locations	(48)	(53)
Matières et fournitures	(52)	(87)
Assurances	(60)	(83)
Personnel extérieur à l'entreprise	(2)	-
Rémunérations Intermédiaires Honoraires	(82)	(212)
Publicité	(181)	(185)
Transport	(20)	(18)
Déplacements, Missions et Réceptions	(392)	(482)
Impôts et taxes	(3)	(2)
Charges de personnel	(1 665)	(1 654)
Amortissement des immobilisations	(4)	(9)
Paiement fondés sur des actions	(25)	(38)
Royalties	(129)	(157)
Commissions sur ventes	(1 057)	(898)
Dotation / reprise dépréciation clients	99	202
Perte sur créances irrécouvrables	-	(328)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(17)	-
Divers	(140)	(82)
Frais ventes, distribution et marketing	(3 778)	(4 088)
Crédit d'impôt innovation et avances Bpifrance	131	11
Subventions	131	11
Frais ventes, distribution et marketing, nets	(3 648)	(4 077)

16.3 Frais de recherche et développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Locations	(11)	(23)
Matériel, équipements et travaux	(15)	(10)
Etudes et recherches	(33)	(42)
Honoraires et autres charges de propriété intellectuelle	(131)	(243)
Déplacements, Missions et Réceptions	(8)	(16)
Impôts et taxes	(2)	(4)
Charges de personnel	(574)	(551)
Capitalisation des frais de R&D	166	185
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(71)	(59)
Amortissement des immobilisations	(2)	(2)
Paiements fondés sur des actions	(7)	(10)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(13)	-
Divers	(3)	(6)
Frais de recherche et développement	(705)	(780)
Crédit d'impôt recherche et innovation	270	152
Subventions	270	152
Frais de recherche et développement, nets	(434)	(628)

Les dépenses de recherche et développement sont relatives à de nouvelles applications innovantes du JAZZ notamment pour le traitement d'autres pathologies.

16.4 Coût des affaires réglementaires et assurance qualité

REGLEMENTAIRES ET QUALITE (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Matières et fournitures non stockées	(61)	(61)
Locations	(0)	(2)
Etudes et recherches	(284)	(129)
Rémunérations Interm. Honoraires	(99)	(78)
Déplacements, Missions et Réceptions	(5)	(6)
Charges de personnel	(411)	(501)
Capitalisation des frais de R&D	222	52
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(32)	(30)
Amortissement des immobilisations	(4)	(17)
Paiements fondés sur des actions	(2)	(2)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(9)	-
Divers	(33)	(27)
Frais réglementaires et qualité	(718)	(800)
Crédit d'impôt recherche et innovation	32	7
Subventions	32	7
Frais réglementaires et qualité, nets	(686)	(793)

16.5 Coût des opérations

COÛT DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Matières et fournitures non stockées	(10)	(11)
Locations	(2)	(141)
Matériel, équipements et travaux	(43)	(44)
Transport	(21)	(31)
Déplacements, Missions et Réceptions	(4)	(2)
Charges de personnel	(334)	(385)
Amortissement des immobilisations	(6)	(57)
Paiements fondés sur des actions	(2)	(1)
Dotation / reprise dépréciation stocks	64	(161)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(139)	-
Divers	(131)	(16)
Coûts des opérations	(628)	(849)

Le coût des « opérations » comprend :

- La gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- Le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- L'administration des ventes.

16.6 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Matières et fournitures non stockées	(51)	(57)
Locations	(100)	(207)
Matériel, équipements et travaux	(87)	(126)
Assurances	(196)	(208)
Rémunérations Interm. Honoraires	(672)	(751)
Publicité	(22)	(21)
Déplacements, Missions et Réceptions	(79)	(100)
Frais postaux et télécommunications	(38)	(41)
Services bancaires	(52)	(33)
Impôts et taxes	(50)	(31)
Charges de personnel	(904)	(875)
Jetons de présence	(10)	(30)
Amortissement des immobilisations	(8)	(39)
Paiements fondés sur des actions	(13)	(22)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(97)	-
Divers	25	(5)
Frais généraux et administratifs	(2 355)	(2 546)

Note 17 : Autres produits et charges opérationnels non courants

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

En 2018, les charges opérationnelles non courantes pour 232 K€ sont liés à des coûts de restructuration de la Société.

En 2019, le résultat opérationnel non courant pour 171 K€ correspond au litige avec un distributeur, provisionné à hauteur de 500 K€ dans les comptes (repris en totalité sur l'exercice en cours) mais dont la société a signé un accord transactionnel d'un montant de 330 K€, qui sera étalé sur une période de 12 mois (soit 12 mensualités de 27,5 K€).

Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société: coût amorti des dettes, variation de la juste valeur des dérivés, intérêts sur les contrats de location de financement et désactualisation des avances et prêts à l'innovation;
- Des produits liés aux intérêts perçus sur les placements financiers.

Les éventuels gains ou pertes de changesont également comptabilisés dans le résultat financier.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Coût amorti des emprunts	(789)	(641)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	603	470
Autres charges financières	(40)	(23)
Produits financiers	13	6
(Pertes) et gains de change	2	5
Total produits et charges financiers	(211)	(182)

Note 19: Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2019 est estimé à 80 749 K€, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 72 791 K€.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 8 940 K\$ dont :
 - 1 658 K\$ indéfiniment reportables, dont 1 181 K\$ constitués en 2018 et 476 K\$ constitués en 2019;
 - o 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037;
 - o 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036;
 - o 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035;
 - o 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034;
 - o 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA est le taux en vigueur en France, soit 28%. Ce taux diminuera progressivement pour atteindre 25% à compter de 2022 ;
- Implanet America Inc. est de 28,9%;
- Implanet GmbH est de 15%.

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOT (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	(3 645)	(5 551)
Impôt consolidé		-
Résultat avant impôt	(3 645)	(5 551)
Taux courant d'imposition en France	28,00%	28,00%
Impôt théorique au taux courant en France	1 021	1 554
Différences permanentes	95	28
Paiement en actions	(13)	(21)
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	(1 083)	(1 570)
Différences de taux d'imposition	(19)	9
Charge/produit d'impôt du groupe	-	-
Taux effectif d'impôt	0,0%	0,0%

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche et innovation (produit opérationnel non imposable fiscalement).

Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Décalages temporaires	358	331
Déficits reportables	22 654	21 521
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	23 012	21 852
Décalages temporaires	541	456
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	541	456
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	22 471	21 396
Impôts différés non reconnus	(22 471)	(21 396)

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock-option ...) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT PAR ACTION	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(3 645)	(5 551)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet du regroupement d'actions de début 2020 (1)	1 187 059	746 892
Résultat de base par action (€ / action)	(3,07)	(7,43)
Résultat dilué par action (€ / action)	(3,07)	(7,43)

(1) Le 11 décembre 2019, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle, approuvé par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2019, avec effet au 3 février 2020. Ainsi, le nombre moyen pondéré d'actions proforma a été divisé par 40.

Note 21: Information sectorielle

Principes comptables

La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'implants orthopédiques.

Les frais de recherche et développement et la plupart des coûts administratifs sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquels ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau du Groupe.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la structure ainsi que l'évolution des effectifs au sein du Groupe au cours des périodes présentées :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
Cadres	25,9	27,8
Employés	12,0	17,8
Total effectifs moyens	37,9	45,6

Par ailleurs, la répartition des effectifs par zone géographique au cours des périodes présentées est la suivante :

EFFECTIFS MOYENS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
France	32,9	40,6
Etats-Unis	5,0	5,0
Total effectifs moyens	37,9	45,6

Note 23 : Parties liées

23.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales.

23.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations des mandataires sociaux s'analysent de la façon suivante :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations fixes dues	216	217
Rémunérations variables dues	18	-
Avantages en nature	32	32
Paiements fondés sur des actions	13	31
Honoraires de conseils	-	108
Jetons de présence	10	30
TOTAL	290	418

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

24.1 Obligation au titre des contrats d'emprunts

24.1.1 Obligations liées au contrat EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et NICE & GREEN

Dans le cadre des contrats d'OCA signé avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et d'OCAPI signé avec NICE & GREEN, la Société a octroyé les engagements suivants :

- Engagement à (a) ne participer à aucun financement en capital à taux variable, (b) ne pas verser de dividendes sous la forme d'actifs ou actions de la Société, (c) ne pas mettre en place une Equity Line, étant expressément précisé que ceci ne remet pas en cause le droit pour l'émetteur d'avoir recours à d'autres opérations de financement (tels qu'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ou une émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital sur la base d'un ratio de conversion fixe).
- Engagement de la Société à ne procéder à aucune hypothèque, sûreté réelle, nantissement de fonds de commerce ou gage pour garantir des titres de créances donnant accès au capital émis par la Société sans leur octroyer les mêmes garanties.

24.1.2 Covenant au titre du contrat assurance prospection Bpifrance

Le contrat assurance prospection signé avec Bpifrance prévoit que le contrat pourra être résolu si les capitaux propres de la Société, incluant les comptes courants d'associés bloqués, ne sont pas maintenus à hauteur de 4 M€ pendant toute la durée du contrat.

24.2 Engagements au titre de locations

La première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 (cf. notes 2.1 et 10.1) supprime la distinction entre les contrats de location financement et les contrats de location simple. La norme prévoit la comptabilisation en dette de l'obligation de paiement de la Société au titre des loyers futurs et à l'actif d'un droit d'utilisation.

24.3 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Les contrats ou cahiers des charges fixent en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

Aucun engagement réciproque ne lie la Société et ses sous-traitants en termes de quantité ou de capacité de production.

24.4 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

La Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés.

Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des exercices présentés.

Nantissement de comptes à terme

- Nantissement d'un compte à terme de 28 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec HSBC, à échéance en 2020,
- Nantissement d'un compte à terme de 50 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2020,
- Nantissement d'un compte à terme de 225 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2021.

Cautions bancaires

 Caution bancaire de 10 000 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit de la société TOTAL.

Note 25 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur en France représente 27% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2019.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participation ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES	Exercice 2019	Exercice 2018	
COMMISSAIRES AUX COMPTES	Ernst & Young	Ernst & Young	INKIPIO AUDIT
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	54	43	33
Services autres que la certification des comptes (SACC)	13	9	8
Sous total	67	52	41
Autres prestations rendues			_
- Fiscales	-	-	-
- Autres	-	-	-
Sous total	-	-	-
Total des honoraires	67	52	41

5. COMPTES SOCIAUX ÉTABLIS EN NORMES FRANÇAISES

Bilan – Actif

IMPLANET		31/12/2019			31/12/2018	
2 ,	Notes	Valeurs	0-,, -0-0	Valeurs nettes	Valeurs nettes	
Bilan - Actif en K€		Brutes	Amort. Prov.	comptables	comptables	
Capital souscrit non appelé				-		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets, droits similaires	3.1	390	390		0	
Autres immobilisations incorporelles	3.1					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniq., matériel, outillage	3.1	3 779	3 436	343	493	
Autres immobilisations corporelles	3.1	389	366	24	35	
Immobilisations en cours	3.1					
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Autres participations	3.2	7 286	4 086	3 200	3200	
Autres immobilisations financières	3.2	110	2	108	112	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		11 955	8 280	3 675	3 841	
STOCKS ET EN-COURS					-	
Matières premières, approvisionnemts	4	86		86	69	
Produits intermédiaires et finis	4	8		8	7	
Marchandises	4	3 840	587	3 253	3 229	
Avances, acomptes versés/commandes	•	373		373		
CREANCES						
Créances clients & cptes rattachés	5	1 103	28	1 075	1 048	
Autres créances	5	2 333	587	1 746	1 439	
Capital souscrit et appelé, non versé	3	2 333	307	17.10	1 433	
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement	6				300	
Disponibilités	6	554		554	575	
•	U	334		334	3/3	
COMPTES DE REGULARISATION	-	117		447	120	
Charges constatées d'avance	7	117		117	128	
TOTAL ACTIF CIRCULANT		8 415	1 202	7 213	6 795	
Prime de remboursement des obligations	11	5		5	1	
Ecarts de conversion actif		1		1	1	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-				·	

Bilan – Passif

IMPLANET	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Bilan - Passif en K euros	Notes		
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	8	687	1 706
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8	7 271	18 379
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours			
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.			
Report à nouveau	8		(8 582)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(3 252)	(6 166)
Subventions d'investissements			, ,
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		4 705	5 336
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	10	1	501
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS		1	501
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles	11	250	140
Autres emprunts obligataires	11		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	1 032	835
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	13	1 318	898
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	2 498	2 217
Dettes fiscales et sociales	14	849	518
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	14	180	156
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES		6 128	4 763
Ecarts de conversion passif		59	39
TOTAL PASSIF		10 893	10 638

⁽¹⁾ Les « Emprunts et dettes financières divers » sont constitués d'un prêt innovation à taux zéro (720 K€), d'une aide de la Région Nouvelle Aquitaine à taux zéro (500 K€) et d'un prêt lié à un contrat d'assurance prospection couvrant les zones Allemagne et Royaume-Uni (98 K€).

Compte de résultat

IMPLANET Notes	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Compte de résultat en K euros	12 111015	
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises 16	6 001	5 538
Production vendue 16	106	115
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 107	5 653
Production stockée	1	2
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	667	838
Autres produits	1	5
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 776	6 498
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 251	3 145
Variation de stock de marchandises	(9)	(235)
Achats matières premières, autres approvisionnements	104	110
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	(19)	(14)
Autres achats et charges externes	3 432	3 466
Impôts, taxes et versements assimilés	69	85
Salaires et traitements	2 177	2 450
Charges sociales	1 011	1 067
DOTATIONS D'EXPLOITATION	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	316	402
Dotations aux provisions sur actif circulant	41	176
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	=
Autres charges	227	401
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	10 599	11 054
RESULTAT D'EXPLOITATION	(3 823)	(4 556)
Produits financiers 18	66	88
Charges financières 18	22	1 710
RESULTAT FINANCIER	44	(1 622)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(3 779)	(6 178)
Produits exceptionnels 19	501	-
Charges exceptionnelles 19	410	148
RESULTAT EXCEPTIONNEL	91	(148)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices 20	(435)	(160)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	(3 252)	(6 166)
	\- == = /	

Annexe des comptes annuels

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Chacun des exercices présentés a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les états financiers au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 février 2020.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en Décembre 2006, la Société Implanet a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet couvre le rachis, l'arthroscopie et le genou.

La société Implanet SA, ci-après dénommée la «Société », établit des comptes consolidés en tant que tête de groupe.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allées François Magendie – 33650 MARTILLAC

La Société est cotée depuis le 25 novembre 2013 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 juillet 2017.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

1.2 Evènements marquants

Exercice clos le 31 décembre 2019

<u>Février 2019 :</u>

Signature d'un partenariat stratégique entre SeaSpine et Implanet aux Etats-Unis.
 SeaSpine, société internationale de technologie médicale, spécialisée dans les solutions chirurgicales pour le traitement de pathologies de la colonne vertébrale, commercialisera de façon exclusive sous sa marque la gamme JAZZ® sur l'ensemble du territoire américain, permettant à Implanet de démultiplier sa force commerciale sur le premier marché mondial.

Mars 2019:

 Homologation par la FDA de la solution Jazz Cap®. Jazz Cap® est une solution propriétaire, unique et complète de stabilisation des vis dans les os de mauvaise qualité et/ou ostéoporotiques, pathologies présentes dans 10 à 30% des cas de fusions vertébrales chez l'adulte.

Avril 2019:

• Signature du contrat de financement par obligations convertibles (« OC ») avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 15 avril 2019 (300 OC de 10 000 € de valeur nominale chacune). L'émission sera réalisée en 12 tranches mensuelles de 250 K€ à compter de mai 2019. Les OC sont souscrits à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les OC arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Mai 2019:

• Signature d'une convention avec la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ remboursable in fine au terme d'un délai de 18 mois.

Juin 2019:

- Premières interventions chirurgicales réussis aux Etats-Unis avec JAZZ Cap.
- Enregistrement des premières commandes dans le cadre du déploiement des partenariats avec Kico Knee et SeaSpine.

Juillet 2019:

- La société a reçu en juillet 2019 le déblocage des fonds de deux contrats d'emprunts d'aide à l'innovation avec Bpifrance, pour respectivement 400 K€ et 150 K€, signés en juin 2019 dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - o Prêt de 400 K€:
 - Durée: 81 mois, avec une période de différé d'amortissement en capital avec une première échéance payable le 30 juin 2022, remboursable en 27 versements trimestriels;
 - Taux: 1,02 %.
 - o Prêt de 150 K€:
 - Durée: 7 ans, une période de différé d'amortissement en capital de 24 mois, remboursable en 20 versements trimestriels;
 - Taux: 4,84 %
- Obtention d'un brevet majeur pour Jazz Lock® aux États-Unis. Le système de verrouillage de la bande Jazz Lock® simple et unique, est désormais protégé aux États-Unis.

Août 2019:

• En date du 28 août 2019, la société a constaté la réduction de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2019 par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,05 euro à 0,01 euro chacune, par imputation sur la prime d'émission.

Septembre 2019:

• Prolongement de l'accord stratégique entre Implanet et Seaspine qui organisent conjointement un symposium à Montréal le 19 septembre 2019.

Octobre 2019:

- Obtention d'un brevet sur le territoire japonais concernant le système de verrouillage de la bande JAZZ Lock;
- Homologation du 510(k) par la FDA de la prothèse totale de genou MADISON.

La Société a par ailleurs réalisé une augmentation de capital de 953 K€ suite à la conversion de 192 OCA détenues par Nice & Green et 9 OCA détenues par European Select Growth Opportunities Fund.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels 2019, actant une perte de 3,3 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation. Cette analyse s'appuie sur les hypothèses et les éléments suivants :

- La mise œuvre du plan stratégique de la société en 2020 qui repose sur les axes prioritaires suivants :
 - o L'innovation continue et la protection de son savoir-faire ;
 - o La démonstration clinique de la valeur ajoutée des gammes Implanet ;
 - L'accélération du développement commercial avec :
 - L'obtention des homologations nécessaires à l'internationalisation de ses produits ;
 - La poursuite du modèle de ventes en direct sur les marchés cibles prometteurs en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, etc.);
 - Le déploiement de nos partenariats avec SeaSpine pour JAZZ® aux Etats— Unis et avec KICo pour notre prothèse totale de genou MADISON suite à l'autorisation de commercialisation 510(k) obtenue récemment.

• La signature du contrat de financement par obligations convertibles avec la société Nice & Green d'un montant total de 4 M€ le 7 février 2020. Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 6ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 mars 2019, la Société a décidé la mise en place d'une première tranche de 200 obligations convertibles, soit 2 millions d'euros. Le Conseil d'Administration a, en outre, approuvé le principe de l'émission de 200 obligations convertibles supplémentaires, soit 2 millions d'euros, sous réserve de l'adoption par la prochaine assemblée générale extraordinaire des actionnaires. L'émission sera réalisée à hauteur de 100 obligations convertibles pendant chacune des 4 prochaines périodes de 3 mois. (cf. note 25);

L'analyse réalisée par le Conseil d'Administration prend notamment en compte :

- Certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales ; et
- L'approbation par la prochaine assemblée générale extraordinaire des résolutions permettant l'émission des 200 obligations convertibles supplémentaires (2 millions d'euros) mentionnées ci-avant dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne de financement avec Nice & Green. Le Conseil d'Administration de la Société a approuvé le principe de cette émission supplémentaire et est confiant quant à l'approbation de ces résolutions. En l'absence d'approbation, le Conseil d'Administration estime que la Société serait en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à fin juillet 2020.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le Conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

Par ailleurs, la Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics

2.2 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

En application du règlement 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change sur les créances commerciales sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

2.3 Crédit d'Impôt Recherche et innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche et innovation sont présentés dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et du crédit impôt innovation depuis l'exercice 2019.

2.4 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets et au développement des produits sont enregistrées en charges pour un montant de 666 666 €.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants.

Ces derniers sont présentés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2018 Acquisitions		Cessions	31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	0	0	390
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	390	-	-	390
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 667	153	41	3 779
Installations générales, agencements, aménagements	87	0		87
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	301	2	0	302
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Total immobilisations corporelles	4 055	155	41	4 169
TOTAL GENERAL	4 445	155	41	4 559

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019	Valeurs nettes 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	0	0	0	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	1	0	390	-
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	-	-
Total immobilisations incorporelles	390	1	-	390	-
		0	0		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 174	302	39	3 436	343
Installations générales, agencements, aménagements	87	0	0	87	-
Matériel de transport	0	0	0	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	266	13	0	279	24
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	-	0
Total immobilisations corporelles	3 527	315	40	3 802	367
TOTAL GENERAL	3 916	316	40	4 192	367

Les installations techniques, matériel et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

3.2 Immobilisations financières

Principes comptables

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres sont quant à elles comparées à leur valeur probable de négociation et dépréciées si nécessaires.

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	31/12/2019
Autres participations	7 286			7 286
Autres immobilisations financières	159	8	57	110
Total immobilisations financières	7 446	8	57	7 396

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019	Valeurs nettes 31/12/2019
Autres participations	4 086	0	0	4 086	3 200
Autres immobilisations financières	47	2	47	2	108
Total immobilisations financières	4 133	2	47	4 088	3 308

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de :

- des titres de participation de la filiale Implanet America Inc. pour 7 261 K€ soit (8 300 K\$), les titres sont dépréciés à hauteur de 4 086K€ à fin 2019,
- des titres de participation de la filiale Implanet Gmbh. pour 25 K€,
- de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français,
- du contrat de liquidité (réserve de trésorerie pour 31 K€ et actions propres pour 14 K€).

Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société a signé dans un premier temps le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1^{er} décembre 2017.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2019, le solde du contrat de liquidité au 31 décembre 2019 était de 182.000 actions. A cette date, la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité était de 31 K€.

Note 4: Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et matières premières comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée de façon statistique à partir d'un délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration).

STOCKS (Montants en K euros)	31/12/2019	31/12/2018
Stocks de matières premières	86	69
Stocks de marchandises	2 826	3 160
Stock de produits semi-finis	8	7
Stocks d'ancillaires et d'instruments	1 014	721
Total brut des stocks	3 935	3 956
Dépréciation des stocks de matières premières		
Dépréciation des stocks de marchandises	(503)	(567)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(84)	(85)
Total dépréciation des stocks	(587)	(651)
Total net des stocks	3 347	3 305

Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants en polymère, de bobines de fils (fabrication de la tresse JAZZ), des notices produits et d'emballages.

Les stocks de marchandises sont principalement composés des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie, le rachis et le genou.

Les stocks d'ancillaires et d'instruments sont constitués du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Note 5 : Créances

Principes comptables

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel. La Société a utilisé ce crédit d'impôt à travers ses efforts de recherches et développement.

Synthèse

5.1 Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K euros)	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	1 103	1 176
Total brut des créances clients et comptes rattachés	1 103	1 176
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(28)	(128)
Total dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(28)	(128)
Total net des créances clients et comptes rattachés	1 075	1 048

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs (dont la filiale Implanet America Inc.). Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La dépréciation des créances client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

Sur l'exercice 2019, des créances irrécouvrables, ont été comptabilisées en charges pour 117 K€.

5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Le tableau ci-après détaille les composantes du poste « Créances » au 31 décembre 2019 avec les ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

(Montants en K euros)		31/12/2019				
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an			
De l'actif immobilisé						
Autres immobilisations financières	110	-	110			
Total de l'actif immobilisé	110	-	110			
De l'actif circulant						
Créances clients (1)	1 103	1 074	29			
Personnel et comptes rattachés	18	18				
Etat - Crédit Impôt Recherche et Innovation (2)	390	390				
Taxe sur la valeur ajoutée	235	235				
Fournisseurs débiteurs	373	373				
Factor - fonds de garantie	85	85				
Factor - réserve disponible et autres créances	289	289				
Groupe (3)	1 306		1 306			
Autres débiteurs	10	10				
Total de l'actif circulant	3 809	2 475	1 335			
Charges constatées d'avance	117	117				
Total général	4 036	2 591	1 444			

- (1) Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.
- (2) En l'absence de résultat imposable, les créances sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et Innovation (« CII ») sont remboursable l'année suivant celle de sa constatation :
 - CIR 2019 : 151 K€ remboursement prévu sur 2020
 - CII 2019 : 80 K€ remboursement prévu sur 2020
 - CIR 2018 : 159 K€ pour lequel la créance a fait l'objet d'une cession Dailly et dont le remboursement a été effectué en janvier 2020
 - CII 2016, 2017 & 2018 : 204 K€ remboursement effectué en novembre 2019
- (3) Les créances groupe sont essentiellement relatives à la filiale Implanet America Inc.

Principes comptables

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Synthèse

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

(Montants en K euros)	31/12/2019	31/12/2018	
	Valeur d'usage	Valeur d'usage	
Bons à moyen terme négociables	-	300	
Comptes à terme (1)	303	550	
Comptes bancaires et caisse	251	25	
Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette	554	875	

(1) Dont, au 31 décembre 2019:

- Nantissement d'un compte à terme de 225 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2021.
- Nantissement d'un compte à terme de 50 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2020,
- Nantissement d'un compte à terme renouvelable de 28 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec HSBC, à échéance en 2020.

Note 7 : Comptes de régularisation

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K euros)	31/12/2019	31/12/2018
Locations mobilières et immobilières	66	68
Assurances	2	2
Maintenance informatique	18	14
Honoraires	23	28
Divers	7	15
Total des charges constatées d'avance	117	128

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2018 et 2019.

8.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur les exercices 2019 et 2018 s'analyse comme suit :

IMPLANET Variation des capitaux propres Montant en K euros	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Report à nouveau	Réserves et résultat	Capitaux propres
Au 31 décembre 2018	34 112 749	1 706	18 379	(8 582)	(6 166)	5 336
Affectation du résultat 2018		-	(6 166)	=	6 166	=
Imputation du report à nouveau débiteur sur les primes d'émission		-	(8 582)	8 582	-	-
Résultat net 2019		-	-	-	(3 252)	(3 252)
Reduction de Capital en valeur nominale		(1 972)	1 972	-	-	-
Reduction de Capital en nombre	(25)	(0)	=	-	-	(0)
Emission d'actions				-	-	-
Conversion des obligations	34 581 356	953	1 737	-	-	2 690
Souscription de BSA		_	3	-	-	3
Frais relatifs à l'émission d'actions		-	(71)	-	-	(71)
Au 31 décembre 2019	68 694 080	687	7 271	0	(3 252)	4 705

L'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2019 a décidé d'affecter les pertes 2018 de 6 166 480,59 € sur le compte « primes d'émission » et d'imputer l'intégralité des sommes inscrites sur le compte « report à nouveau » sur le compte « primes d'émission ».

Au cours de l'exercice 2019, la Société a réalisé une augmentation de son capital social de 953 K€ suite à la conversion de :

- 9 obligations détenues par European Select Growth Opportunities Fund générant l'émission de 784 615 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- 77 obligations détenues par Nice & Green générant l'émission de 14 395 562 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- 115 obligations détenues par Nice & Green générant l'émission de 19 401 179 actions d'une valeur nominale de 0,01 € ;

La société a procédé à une réduction de la valeur nominale de ces actions en date du 28 août 2019, passant d'une valeur nominale de 0,05€ à 0,01€, par imputation sur la prime d'émission, sans modifier le nombre d'actions en circulation. Ce qui a pour conséquence de diminuer le capital social de la société de 1 972 K€.

A l'issue de la décision de l'Assemblée Générale du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2019, la Société a décidé de procéder au regroupement de ses actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle, le capital social de la Société est divisé en 1 717 352 actions à la date du regroupement effectif le 3 février 2020.

8.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

	Proforma regroupemen		A la clôture des exercices présentés	
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Capital (en K euros)	687	1 706	687	1 706
Nombre d'actions	1 717 352	852 819	68 694 080	34 112 749
dont Actions ordinaires	1 717 352	852 819	68 694 080	34 112 749
		•		
Valeur nominale (en euros)	0,40 €	2,00€	0,01€	0,05 €

(1) Les données proforma illustrent l'effet du regroupement des actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle décidé par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020.

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 686 940,80 €. Il est divisé en 68 694 080 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

A ce titre, un contrat de liquidité avait été signé le 20 novembre 2013 avec la Banque Oddo et Cie. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017.

Au 31 décembre 2019, la Société détient 182 000 actions propres.

8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des exercices présentés.

Note 9 : Instruments de capitaux propres

9.1 Bons de souscriptions d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

			Caractéristiqu	ies des plans		
Туре	Date d'attribution	Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)	
BSA _{09/11}	AG du 26/09/2011	60 000	10 ans	1,000 €	8,21€	
BSA _{05/12}	AG du 29/06/2012	10 245	10 ans	1,000 €	8,21€	
BSA ₂₀₁₂	AG du 29/06/2012	165 000	10 ans	1,500 €	12,31€	
BSA _{09/2012}	AG du 11/10/2012	100 000	10 ans	1,500 €	12,31€	
BSA _{01/2013}	AG du 22/01/2013	25 000	10 ans	1,500 €	12,31€	
BSA _{01/2014}	CA du 8/01/2014	27 398	10 ans	6,680€	5,48€	
BSA _{07/2015}	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	2,75 €	
BSA _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	1,27 €	
BSA _{07/2016 T2}	CA du 11/07/2016	30 000	10 ans	1,330 €	1,27 €	
BSA _{09/2017}	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660€	N/A	
BSA _{01/2018}	CA du 23/01/2018	80 000	10 ans	0,650€	N/A	
BSA _{09/2019}	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	N/A	

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (4) Ces bons n'ont pas fait l'objet d'un ajustement de parité compte tenu de l'absence de bons en circulation à la dernière date d'ajustement (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

				31/12	2/2019		
Туре	F	Période d'acquisition des droits					
BSA _{09/11}				60 000	-		
BSA _{05/12}				10 245	-		
BSA ₂₀₁₂	Intégra	40 000	-				
BSA _{09/2012}				100 000	-		
BSA _{01/2013}				25 000	-		
BSA _{01/2014}	1/3 au 8/01/2015	1/3 au 8/07/2015	1/3 au 8/01/2016	16 199	-		
BSA _{07/2015}	1/3 au 1/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	44 699	-		
BSA _{07/2016 T1}	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	46 000	-		
BSA _{07/2016 T2}	Intégra	alité des bons à la date d'attri	bution	30 000	-		
BSA _{09/2017}	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	26 667	13 333		
BSA _{01/2018}	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	20 000	40 000		
BSA _{09/2019}	1/3 au 1/09/2020	1/3 au 1/09/2021	1/3 au 1/09/2022	-	300 000		
				418 810	353 333		

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au conseil d'administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

			Nombre	de bons en ci	rculation		Nombre
Туре	Date d'attribution	31/12/2018	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2019	maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3)
BSA _{09/11}	AG du 26/09/2011	60 000				60 000	7 308
BSA _{05/12}	AG du 29/06/2012	10 245				10 245	1 248
BSA ₂₀₁₂	AG du 29/06/2012	40 000				40 000	4 872
BSA _{09/2012}	AG du 11/10/2012	100 000				100 000	12 180
BSA _{01/2013}	AG du 22/01/2013	25 000				25 000	3 045
BSA _{01/2014}	CA du 8/01/2014	16 199				16 199	19 730
BSA _{07/2015}	CA du 15/07/2015	44 699				44 699	46 934
BSA _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	56 000			(10 000)	46 000	48 300
BSA _{07/2016 T2}	CA du 11/07/2016	30 000				30 000	31 500
BSA _{09/2017}	CA du 19/09/2017	40 000				40 000	40 000 *
BSA _{01/2018}	CA du 23/01/2018	80 000			(20 000)	60 000	60 000 *
BSA _{09/2019}	CA du 09/09/2019	-	400 000		(100 000)	300 000	300 000 *
Total		502 143	400 000	-	(130 000)	772 143	575 117

9.2 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

			Caractéristiqu	Caractéristiques des plans						
Туре	Date d'attribution	Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)					
BSPCE _{02/2009}	CA du 5/02/2009	106 500	10 ans	1,500 €	12,31€					
BSPCE _{03/2010}	CA du 22/04/2010	167 500	10 ans	1,500 €	12,31€					
BSPCE 06/2011	CA du 6/04/2011	269 000	10 ans	1,500 €	12,31€					
BSPCE 09/2011	CA du 18/11/2011	103 500	10 ans	1,500 €	12,31€					
BSPCE _{03/2016}	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	1,43 €					
BSPCE _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	1,27 €					
BSPCE _{07/2016 T2}	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,330 €	1,27 €					
BSPCE _{01/2018}	CA du 23/01/2018	418 000	10 ans	0,650€	N/A					
BSPCE _{09/2019}	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	N/A					

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (4) Ces bons n'ont pas fait l'objet d'un ajustement de parité compte tenu de l'absence de bons en circulation à la dernière date d'ajustement (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

				31/12	2/2019	
Туре	P	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits			
BSPCE _{02/2009}				-	-	
BSPCE 03/2010	1/2 dos hons nos	4/2 (1-1) (1-1) (1-1)				
BSPCE 06/2011	1/3 des bons par	1/3 des bons par année civile à compter de la date d'attribution				
BSPCE 09/2011				49 000	-	
BSPCE _{03/2016}	1/3 au 1/04/2017	1/3 au 1/04/2018	1/3 au 1/04/2019	339 000	-	
BSPCE _{07/2016 T1}	1/3 au 11/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	202 798	-	
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	50 000	-	
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	120 167	240 333	
BSPCE 09/2019	100% au 31/2	12/2020 selon conditions de	performance	-	3 675 000	
				858 965	3 915 333	

^{*} étant précisé que certains bons sont en cours d'acquisition des droits

^{**}ces bons n'ont pas été souscrits durant la période de souscription et sont donc devenus caducs
(1) (2) (3) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

			Nombre	de bons en cir	culation		Nombre
Туре	Date d'attribution	31/12/2018	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2019	maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3)
BSPCE _{02/2009}	CA du 5/02/2009	13 000			(13 000)	-	-
BSPCE _{03/2010}	CA du 22/04/2010	30 000				30 000	3 654
BSPCE _{06/2011}	CA du 6/04/2011	68 000				68 000	8 283
BSPCE _{09/2011}	CA du 18/11/2011	49 000				49 000	5 969
BSPCE _{03/2016}	CA du 24/03/2016	339 000				339 000	355 950
BSPCE _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	203 203			(405)	202 798	212 938
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000				50 000	52 500
BSPCE _{01/2018}	CA du 23/01/2018	380 500			(20 000)	360 500	360 500 *
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	-	3 675 000			3 675 000	3 675 000 *
Total		1 132 703	3 675 000	-	(33 405)	4 774 298	4 674 795

^{*} étant précisé que certains bons sont en cours d'acquisition des droits (1) (2) (3) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

9.3 Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

		Caractéristiques des plans						
Туре	Date d'attribution	Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1)			
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660€	2,53 €			
Stock option _{03/2016}	CA du 24/03/2016	70 000	10 ans	1,500 €	1,43 €			
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650€	N/A	(2		
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	N/A	(2		

⁽¹⁾ Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

⁽²⁾ Ces stock-options n'ont pas fait l'objet d'un ajustement de parité compte tenu de l'absence de bons en circulation à la dernière date d'ajustement (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

		31/12	31/12/2019		
Туре		Période d'acquisition des droit	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	
Stock option _{07/2015}	1/3 au 1/09/2016	1/3 au 1/09/2017	1/3 au 1/09/2018	12 500	-
Stock option _{03/2016}	1/3 au 1/04/2017	1/3 au 1/04/2018	1/3 au 1/04/2019	10 000	-
Stock option _{01/2018}	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	7 500	15 000
Stock option _{09/2019}	100% au 3	-	500 000		
				30 000	515 000

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

			Nombre de bons en circulation					
Туре	Date d'attribution	31/12/2018	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2019	maximum d'actions pouvant être souscrites (1)	
Stock option _{07/2015}	CA du 15/07/2015	12 500				12 500	13 125	
Stock option 03/2016	CA du 24/03/2016	10 000				10 000	10 500	
Stock option _{01/2018}	CA du 23/01/2018	22 500				22 500	22 500 *	
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	-	500 000			500 000	500 000 *	
Total		45 000	500 000	-	-	545 000	546 125	

^{*} étant précisé que ces bons sont en cours d'acquisition des droits

9.4 Instruments de capitaux propres attribués à des dirigeants

	Décision d'émission et Type d'attribution		Emis attribués et souscrits	Attribués et susceptibles d'être souscrits	Exerçables à la clôture 31/12/2019	Exerçables sous conditions	Nombre d'actions pouvant être souscrites (1)
	24/03/2016	BSPCE	140 000		140 000		147 000
Ludovic Lastennet	11/07/2016	BSPCE	112 601		112 601		118 231
	23/01/2018	BSPCE	70 000		23 333	46 667	118 231
	23/01/2018	BSPCE	800 000			800 000	800 000
	TOTAL		940 000	-	140 000	800 000	947 000
	11/10/2012	BSA	50 000		50 000		6 090
	22/01/2013	BSA	25 000		25 000		<i>3 045</i>
	11/07/2016	BSPCE	32 719		32 719		34 355
Jean-Gérard Galvez	11/07/2016	BSPCE	50 000		50 000		52 500
	23/01/2018	BSPCE	20 000		6 667	13 333	20 000
	09/09/2019	BSPCE	100 000		-	100 000	100 000
	TC	OTAL	277 719	-	164 386	113 333	215 990

⁽¹⁾ Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

⁽¹⁾ Suite à l'ajustement de parité tel que décrit ci-avant.

Principes comptables

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société en s'appuyant notamment sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS			31/12/2019		
(montant en K euros)	Montant début exercice Dotations		Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	501		330	171	-
Provisions pour pertes de change	1	1	1	-	1
Total provisions pour risques et charges	501	1	331	171	1
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions sur autres participations	4 086				4 086
Provisions sur immobilisations financières	47	2	47		2
Provisions sur stocks et en-cours	651	23	87		587
Provisions sur comptes clients	128	18	118		28
Provisions sur autres créances	587				587
Total provisions pour dépréciations	5 499	43	252	-	5 290
Total général	6 000	44	583	171	5 291

En 2019, la reprise de provision concerne le litige avec un distributeur dont la société a conclu un accord transactionnel pour 330K€, qui sera étalé sur une période de 12 mois (soit 12 mensualités de 27,5 K€).

Le montant des provisions pour risques et litiges est donc de 501 K€ au 31 décembre 2018.

Provisions pour dépréciations

- Cf. Note 3.2 pour les dépréciations des immobilisations financières
- Cf. Note 4 pour les dépréciations de stocks
- Cf. Note 5 pour les dépréciations de créances

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en K euros)	OCA L1 Capital	OCAPI Nice & Green 11/2018	OCAPI Nice & Green 04/2019	Total
Au 31 décembre 2018	90	50		140
(+) Encaissement		784	1 960	2 744
(+) Prime d'émission		16	40	56
(-) Remboursement				-
(+) Intérêts capitalisés				-
(+/-) Conversion	(90)	(850)	(1 750)	(2 690)
Au 31 décembre 2019	-	-	250	250

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNIES FUND

Le 7 mars 2018, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions (« OCA ») permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société. Ce nouveau financement, fourni par European Select Growth Opportunities Fund annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015.

Les nouvelles OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €;
- Prix de souscription : 100% du pair ;
- Maturité: 12 mois;
- Absence d'intérêts ;
- Modalités de conversion : N = Vn / P où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - O Vn correspond à la valeur de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société précédant immédiatement la date de demande de conversion et au minimum égal à la valeur nominale de l'action (0,05 €).

Le Conseil d'administration a décidé l'émission :

- Dans le cadre du contrat initial :
 - D'une première tranche de 100 OCABSA d'une valeur totale de 1,0 M€ le 12 octobre
 2015
 - D'une deuxième tranche de 35 OCABSA d'une valeur totale de 350 K€ le 29 juin 2016,
 - D'une troisième tranche de 25 OCABSA d'une valeur totale de 250 K€ le 29 juillet 2016,
 - O'une quatrième tranche de 150 OCABSA d'une valeur totale de 1,5 M€ le 29 mai 2017, étant précisé que les BSA attachés à cette tranche ont été immédiatement cédés à la Société au prix global de 0,01 € en vue de leur annulation.
- Dans le cadre du nouveau contrat :
 - o D'une première tranche de 100 OCA d'une valeur totale de 1 000 K€ le 7 mars 2018.
 - D'une deuxième tranche de 50 OCA d'une valeur totale de 500 K€ le 2 août 2018.

			Caractéristiqu	ies des plans			Nombre	de bons en ci	rculation		Nom bre
Туре	Date d'attribution	Nombre total de bons attribués	Durée d'exerdce	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)	31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2018	maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
BSA _{L1TI}	CA du 14/10/2015	400 000	5 ans	2,50€	0,70 €	294 988				294 988	1 474 645
BSA L172	CA du 29 /06/2016	244 755	5 ans	1,43€	0,70 €	244 755				244 755	700 000
BSA L173	CA du 28/07/2016	186 567	5 ans	1,34€	0,70 €	186 567				186 567	500 000
						726 310				726 310	2 674 645

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016 et l'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes dénommées en novembre 2017, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 4,999 pour les BSA_{L1T1}, 2,860 pour les BSA_{L1T2} et 2,680 pour les BSA_{L1T3} (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016 et du 6 novembre 2017).

Au 31 décembre 2019, 726 310 BSA (294 988 BSA_{T1}, 244 755 BSA_{T2} et 186 567 BSA_{T3}) sont en circulation.

Emission d'obligations convertibles en actions au profit de NICE & GREEN

Contrat de novembre 2018

Le 9 novembre 2018, la Société a signé un contrat d'OCAPI (Obligations Convertibles en Actions assorties d'un Plan d'Intéressement) (« OCAPI 2018 »)avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds d'un montant minimum de 0,8 M€ selon le calendrier suivant :

DATE	Montant (en K€)
Au plus tard le 31 décembre 2018	200
Au plus tard le 31 janvier 2019	200
Au plus tard le 28 février 2019	200
Au plus tard le 31 mars 2019	200

Nice & Green a la possibilité de demander l'émission de 4 OCAPI 2018 supplémentaires jusqu'au 31 mars 2019.

Les OCAPI 2018 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 50 000 €;
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêt;
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - o Modalités de conversion en actions : N = Vn / P où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 denières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire : V = Vn / 0,97 où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2018 seront cédées.

Au 31 décembre 2019, il n'y a plus d'obligation convertible en circulation au titre des OCAPI de novembre 2018.

Contrat d'avril 2019

Le 15 avril 2019, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties d'un plan d'intéressement (« OCAPI 2019») avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 3 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

DATES	OCAPI 2019 N°
Mai 2019	1 à 25
Juin 2019	26 à 50
Juillet 2019	51 à 75
Août 2019	76 à 100
Septembre 2019	100 à 125
Octobre 2019	126 à 150
Novembre 2019	151 à 175
Décembre 2019	176 à 200
Janvier 2020	201 à 225
Février 2020	226 à 250
Mars 2020	251 à 275
Avril 2020	276 à 300

Les OCAPI ont les caractéristiques suivantes :

• Valeur nominale : 10 000 €

• Prix de souscription : 98% de la valeur nominale

Maturité : 12 moisAbsence d'intérêt

- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : N = Vn / P où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne

pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).

- Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : V = Vn / 0,97 où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2019 seront cédées.

Au 31 décembre 2019, 25 obligations convertibles, pour un montant nominal de 250 K€, sont en circulation au titre des OCAPI d'avril 2019.

Note 12 : Emprunts auprès des établissements de crédit

Principes comptables

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Synthèse

EVOLUTION DES EMPRUNTS BANCAIRES (montant en K euros)	•	Emprunt 04/2017	•	•		•	Emprunt BPI 07/2019-2	Total
Au 31 décembre 2017	85	162	193	-	-	-	-	440
(+) Encaissement				500				500
(-) Remboursement	(85)	(67)	(69)	(109)				(330)
Au 31 décembre 2018	-	95	124	391	-	-	-	610
(+) Encaissement					160	400	150	710
(-) Remboursement		(67)	(70)	(166)				(303)
Au 31 décembre 2019	-	28	54	225	160	400	150	1 016

Emprunt Banque HSBC

Le 4 avril 2017, la Société a signé un contrat d'emprunt ayant pour objet le « financement du cycle d'exploitation ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Nominal : 200 K€Durée : 3 ans

• Taux d'intérêt : 1,00 % par an

• Intérêts payés mensuellement à terme échu

Emprunt Banque Courtois

Le 12 septembre 2017, la Société a signé un contrat d'emprunt ayant pour objet le « financement d'instruments chirurgicaux ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Nominal : 210 K€Durée : 3 ans

• Taux d'intérêt : 1,95 % par an

• Intérêts payés mensuellement à terme échu

Emprunt Banque Courtois

Le 17 avril 2018, la Société a signé un contrat d'emprunt pour le financement d'équipement, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Nominal : 500 K€Durée : 3 ans

• Taux d'intérêt : 1,50 % par an

• Intérêts payés mensuellement à terme échu

Cession Dailly de la créance de CIR

Le 11 mars 2019, la société a cédé sa créance de Crédit d'impôt recherche (« CIR ») de 2018 pour 159 K€ à la banque Delubac.

Nominal : 159 K€Echéance : 31/12/2021

Emprunt Bpifrance

Le 20 juin 2019, la Société a signé un contrat d'emprunt avec Bpifrance ayant pour objet « le développement d'un implant universel pour la sécurisation de vie et la prévention du syndrome jonctionnel ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Nominal: 400 K€

- Durée : 81 mois, avec une période de différé d'amortissement en capital avec une première échéance payable le 30 juin 2022, remboursable en 27 versements trimestriels
- Taux d'intérêt : 1,02 % par an
- Intérêts payés trimestriellement à terme échu

Emprunt Bpifrance

Le 23 juillet 2019, la Société a signé un contrat d'emprunt avec Bpifrance ayant pour objet le « financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Nominal: 150 K€

- Durée : 7 ans, une période de différé d'amortissement en capital de 24 mois, remboursable en 20 versements trimestriels
- Taux d'intérêt : 4,84 % par an
- Intérêts payés trimestriellement à terme échu

Le montant des remboursements au cours de l'exercice 2019 s'élève à 303 K€.

Principes comptables

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Synthèse

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'avances remboursables accordées par des organismes publics (BPI Assurance prospection) et d'un prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en K euros)	BPI Assurance Prospection	BPI - Pret à taux zéro pour l'innovation Tresse Jazz	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Total
Au 31 décembre 2018	98	800	-	898
(+) Encaissement			500	500
(-) Remboursement		(80)		(80)
Au 31 décembre 2019	98	720	500	1 318

13.1 Assurance prospection BPI France

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec BPI France couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 98 K€ au titre de cette avance en août 2018.

La période d'amortissement court du 1er mai 2023 au 30 avril 2026.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 : remboursement égal à l'indemnité forfaitaire égale à 30% des montants perçus par la Société ;
- Du 1er mai 2024 au 30 avril 2026 : remboursement basé sur le chiffre d'affaires export réalisé par la Société.

13.2 Prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France – Implant à tresse Jazz

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 K€ par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Le solde de ce prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France s'élève à 720 K€ au 31 décembre 2019.

13.3 Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020;
- Taux: 0%;
- Modalité de remboursement : In fine dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

31/12/2019 **ETATS DES DETTES Montant Brut** A 1 an au plus De 1 à 5 ans A plus de 5 ans (Montants en K euros) Dettes financières Emprunt Obligataire Convertible 250 250 1 032 464 Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit 567 Emprunts et dettes financières diverses 1318 660 647 11 Total des dettes financières 2 599 1 374 1 214 11 Dettes d'exploitation Fournisseurs et comptes rattachés 2 498 2 498 305 305 Personnel et comptes rattachés 499 499 Sécurité sociale et autres organismes sociaux Autres impôts, taxes et versements assimilés 45 45 180 180 Autres dettes Total des dettes d'exploitation 3 528 3 528 Total général 6 128 4 903

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit de 1 032 K€ inclut le découvert bancaire de 15 K€ (Banque Courtois).

Note 15 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires		_
Intérêts courus à payer		
Total emprunts obligataires	_	_
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	454	352
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	454	352
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	272	182
Personnel charges à payer	162	109
Charges sociales à payer	21	37
Etat - charges à payer	16	19
Total des dettes fiscales et sociales	471	347
Autres dettes	30	30
Total autres dettes	30	30
Total général	955	729

Principes comptables

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- Ventes export à des distributeurs ou à ses filiales de distribution : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- Ventes France et UK à des hôpitaux et cliniques : la facturation intervient lors de la pose effective de l'implant sur un patient à partir des informations communiquées par les établissements de santé.

Ventes France à des distributeurs :

- des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock consignation),
- o la facturation aux distributeurs intervient le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation.

• Ventes France et UK via des agents commerciaux :

- o la facturation des établissements de santé est réalisée en direct par Implanet dès communication des informations liées à la pose des implants,
- o la commission des agents est enregistrée en autres achats et charges externes.

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation d'implants orthopédiques.

Synthèse

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K euros)	31/12/2019	31/12/2018
France	3 932	3 914
Reste du monde	2 174	1 739
Total chiffre d'affaires par zone géographique	6 107	5 653

TRANSFERT DE CHARGES (Montants en K euros)	31/12/2019	31/12/2018
Variation de stock des ancillaires vers les immobilisations	259	358
Avantages en nature accordés aux salariés	75	76
Remboursement d'organismes formateurs	-	3
Refacturation de frais	122	65
Aide à l'emploi	-	3
Remboursement d'assurances liés à des sinistres	7	2
Total des transferts de charges	462	507

Lors de la mise à disposition des ancillaires auprès des établissements de santé, un transfert des ancillaires de stocks à immobilisations est réalisé au moyen d'un transfert de charges.

Note 18: Produits et charges financiers

Principes comptables

Le résultat financier est notamment constitué des éléments suivants :

- Charges d'intérêts liées au factor et aux emprunts ;
- Produits d'intérêts des comptes à terme et des Bons Moyen Terme Négociables (« BMTN »);
- Dotations et reprises de dépréciation sur actions propres ;
- Dotations et reprises pour dépréciation du compte courant avec la filiale Implanet America Inc.,
- Et aux pertes et gains de changes. Suite au règlement ANC n°2015-05 du 02/07/2015 les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont plus comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat d'exploitation

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2018
Gains de change	5	9
Produits d'intérêts	14	9
Reprise de dépréciation sur actions propres	47	46
Reprise de provision pour perte de change	-	24
Total des produits financiers	66	88

CHARGES FINANCIERES (Montants en K euros)	31/12/2018	31/12/2018
Pertes de change	-	2
Provision pour risque de pertes de change	0	1
Dotation pour dépréciation des titres Implanet America	-	1 649
Dotation pour dépréciation sur actions propres	2	47
Charges d'intérêts	19	12
Total des charges financières	22	1 710

Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour litiges exceptionnels et non-récurrents,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation relatifs notamment aux charges activées sur production immobilisée et aux stocks d'ancillaires transférés en immobilisations lors de leurs mises à disposition à des établissements de santé.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

Synthèse

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K euros)	31/12/2019	31/12/2018
Reprise sur provision pour litige	501	
Produits exceptionnels divers	-	-
Total des produits exceptionnels	501	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/12/2019	31/12/2018
(Montants en K euros)	31/12/2019	31/12/2016
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	0	6
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés Mali provenant du rachat d'actions propres	0 57	6 44
·		•
Mali provenant du rachat d'actions propres	57	•
Mali provenant du rachat d'actions propres Charge exceptionnelle sur litige	57 330	44

En 2019, le litige avec un distributeur, provisionné à hauteur de 500 K€ dans les comptes a été soldé avec la signature d'un accord transactionnel d'un montant de 330 K€, qui sera étalé sur une période de 12 mois (soit 12 mensualités de 27,5 K€). la provision a donc été reprise en totalité sur l'exercice.

Note 20 : Impôts sur les bénéfices

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR) et se sont élevés à :

- 435 K€ en 2019
- 159 K€ en 2018

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 72 791 K€ au 31 décembre 2019.

Le taux d'impôt applicable en 2019 à la Société est le taux en vigueur en France, soit 28% pour la quote-part des bénéfices qui n'excède pas 500 K€ au-delà le taux applicable est 33,33%.

Note 21 : Parties liées

21.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec sa filiale.

21.2 Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à conseil d'administration le Président du conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration. Les rémunérations dues aux dirigeants d'Implanet au cours des exercices 2019 et 2018 sont les suivantes :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations fixes dues	216	217
Rémunérations variables dues	18	-
Avantages en nature	32	32
Paiements fondés sur des actions	13	31
Honoraires de conseils	-	108
Jetons de présence	10	30
TOTAL	290	418

Monsieur Brian Ennis était salarié de la filiale Implanet America depuis le 1^{er} janvier 2016 et a quitté l'entreprise le 15 Janvier 2019. Il a perçu, dans le cadre de son contrat de travail, une rémunération totale de 163 K€ (incluant une indemnité de départ), entièrement supportée par ladite filiale.

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances. Pour les attributions d'instruments de capitaux propres attribuées à des dirigeants cf. Note 9.3.

22.1 Indemnité de départ à la retraite

Principes comptables

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan cidessous.

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Implanet en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

LIVEOTUESES ACTUARIEUES	31/12	2/2019	31/12/2018		
HYPOTHESES ACTUARIELLES	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres	
Age de départ à la retraite		Départ volontaire e	ntre 65 et 67 ans		
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,77%		1,	57%	
Table de mortalité	INSEE 2017		INSE	E 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%		
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (t	able AG2R)	
Taux de charges sociales	50% 49%		50%	49%	

Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

(Montants en K euros)	31/12/2019	31/12/2018
Montant des engagements	190	157

22.2 Obligation au titre du contrat EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et NICE & GREEN

Dans le cadre des contrats d'OCA signé avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et d'OCAPI signé avec NICE & GREEN, la Société a octroyé les engagements suivants :

- Engagement à (a) ne participer à aucun financement en capital à taux variable, (b) ne pas verser de dividendes sous la forme d'actifs ou actions de la Société, (c) ne pas mettre en place une Equity Line, étant expressément précisé que ceci ne remet pas en cause le droit pour l'émetteur d'avoir recours à d'autres opérations de financement (tels qu'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ou une émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital sur la base d'un ratio de conversion fixe).
- Engagement de la Société à ne procéder à aucune hypothèque, sûreté réelle, nantissement de fonds de commerce ou gage pour garantir des titres de créances donnant accès au capital émis par la Société sans leur octroyer les mêmes garanties.

22.3 Location financement

CREDIT BAIL		
(Montants en K euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur d'origine	1 624	1 719
Amortissements :		
- cumuls exercices antérieurs	1 528	1 603
- dotations de l'exercice	57	84
Total	1 586	1 687
Redevances payées		
- cumuls exercices antérieurs	3 149	3 099
- redevances de l'exercice	28	51
Total	3 177	3 149
Redevances restant à payer		
- à un an au plus	17	50
- à plus d'un an et cinq ans au plus	5	
- à plus de cinq ans		
Total	22	50
Valeur résiduelle		
- à un an au plus		
- à plus d'un an et cinq ans au plus		
- à plus de cinq ans	-	-
Total	-	-
Montant pris en charge dans l'exercice	34	52

Les contrats de location financement portent sur des logiciels, des installations, du matériel et de l'outillage.

22.4 Baux commerciaux

Locations immobilières

Implanet SA a conclu le bail commercial suivant:

Ensemble immobilier (bâtiments administratif et logistique) :

Adresse Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650

Martillac

Durée 1^{er} octobre 2016 – 30 septembre 2026 Départ anticipé Possible à compter de la deuxième triennale

Loyer annuel HT HC 224 K€

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2019 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

					31/12/2019 Engagement jusqu'à la prochaine pério de résiliation		
Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location HC au 31/12/2019	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
MARTILLAC	Ensemble immobilier (bâtiments administratif & logistique)	01/10/2016	30/09/2026	228	228	398	

22.5 Contrat d'affacturage

La Société utilise les organismes d'affacturage CGA et CofaCrédit (ou « factor ») pour se financer en lui cédant les créances d'origine France et export. A la clôture des deux exercices présentés, les encours de tirage (montants escomptés à la date de clôture), ainsi que les charges financières découlant de l'utilisation du factor sont les suivants :

ORGANISME D'AFFACTURAGE (Montants en K euros)	31/12/2019	31/12/2018
En-cours du financement factor	937	868
Total dettes factor	937	868
Commissions tirage factor	39	37
Intérêts sur tirage factor	4	2
Total charges factor	43	39

La contrepartie de la cession des créances clients au factor est versée en trésorerie par l'organisme.

Le risque client, pouvant provenir d'un impayé sur les encours de tirage, n'est pas transféré à l'organisme d'affacturage mais reste supporté par Implanet. La Société réintègre dans ses comptes clients, les créances cédées au factor dès lors que ce dernier eut fait l'objet d'un impayé par un client et qu'il les eut rétrocédés à Implanet ; ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès la connaissance de risques avérés.

Les commissions d'affacturage et de commissions de financement sont comptabilisées en résultat opérationnel. Le montant du fonds de garantie des contrats d'affacturage s'élève à la clôture à 85 K€ et est constaté à l'actif (cf. note 5.2).

22.6 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

Le Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des deux exercices présentés.

Nantissement de comptes à terme et bons moyen terme

- Nantissement d'un compte à terme de 225 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2021.
- Nantissement d'un compte à terme de 50 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2020,
- Nantissement d'un compte à terme renouvelable de 28 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec HSBC, à échéance en 2020.

Cautions bancaires

 Caution bancaire de 10 K€ auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit de la Société TOTAL.

Note 23: Effectifs

Les effectifs moyens de la Société Implanet au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2019	Exercice 2018
Cadres	22,5	24,6
Employés	10,0	15,5
Total effectifs moyens	32,5	40,1

Note 24 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Implanet n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

24.1 Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyens termes négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite

24.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, seul un distributeur en France représente plus de 10% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2019, avec 27% de part du chiffre d'affaires total du Groupe.

24.3 Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent les échanges avec sa filiale en dollars.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

24.4 Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 25 : Evènements postérieurs à la clôture

Février 2020:

- Réalisation du regroupement d'actions de la société à raison de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle au 3 février 2020. Les anciennes actions ont été radiées du marché Euronext après la clôture du marché le vendredi 31 janvier 2020 et sont remplacées par les actions Implanet nouvelles (code ISIN: FR0013470168). Le capital est désormais divisé en 1.717.352 actions ordinaires.
- Mise en place d'une ligne de financement d'un montant maximum de 4 millions d'euros, via l'émission de 400 obligations convertibles au profit Nice & Green SA. Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 mars 2019, la Société a décidé la mise en place d'une première tranche de 200 obligations convertibles, soit 2 millions d'euros. Le Conseil d'Administration a, en outre, approuvé le principe de l'émission de 200 obligations convertibles supplémentaires, soit 2 millions d'euros, sous réserve de l'adoption par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les obligations convertibles ont une valeur nominale de 10 000 € chacune et sont souscrites à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les obligations convertibles arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Les obligations convertibles seront numérotées de 1 à 400 et devront être émises et souscrites par Nice & Green selon le calendrier suivant :

Périodes	ос	Montant total de la période
Du 10 février 2020 au 30 avril 2020	1 à 100	1 000 000€
Du 1 ^{er} mai 2020 au 31 juillet 2020	101 à 200	1 000 000€
Du 1 ^{er} août au 31 octobre 2020*	201 à 300	1 000 000€
Du 1 ^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2020*	301 à 400	1 000 000€

(*) sous réserve de l'approbation des résolutions permettant l'émission des OC 201 à 400 par l'Assemblée Générale des Actionnaires 2020.

Les obligations convertibles pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ciaprès :

$$N = Vn / P$$

- « N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une obligation convertible ;
- « Vn » correspondant à la créance obligataire que l'obligation convertible représente (valeur nominale d'une obligation convertible) ;
- « P » correspondant à 92% du plus bas des huit (8) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'obligation convertible concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur de l'obligation convertible concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,40 € à ce jour.

Les obligations convertibles, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement qui consiste en l'attribution en numéraire au profit de la Société, devant intervenir 60 jours suivant la cession de toutes les actions émises lors de la conversion des obligations convertibles, d'une quote-part de la plus-value éventuelle que Nice & Green viendrait à réaliser lors de la cession des actions résultant de l'exercice des obligations convertibles.

Mars 2020:

• L'épidémie de coronavirus actuelle (Covid-19) a pour conséquences, outre les aspects humains, la fermeture de certaines zones d'activité dans différentes régions et en particulier en Chine. A la date du rapport, le Groupe n'a aucune activité ou relation avec des fournisseurs et clients présents en Chine. La totalité de ses fournisseurs stratégiques est située en France ou en Europe. Néanmoins, cette épidémie pourra impacter le Groupe au même rythme que l'ensemble des entreprises évoluant dans cette industrie en Europe.

Note 26: Tableau des filiales et participations

La Société détient deux filiales à 100%,

- Implanet America Inc. (créée fin février 2013) dont le siège social est basé, 60 State Street Suite 700 à Boston, Massachusetts, 02109, United States.
- Implanet Gmbh (créée en Juillet 2018) dont le siège social est basé, Schillerstrabe 4 à Frankfurt, 60313, Allemagne.

TABLEAU DES FILIALES ET Capital PARTICIPATIONS (Montants en €)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus compte courant		•		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes	Observations
		du résultat	_	Brute	Nette					
IMPLANET AMERICA	7 388	(5 667)	100%	7 261	3 175	1 145	(379)	-	Dépréciation sur compte courant : 587 K€ Taux de clôture : 1,1234 Taux moyen : 1,1221	
IMPLANET Gmbh	25	(2)	100%	25	25	160	(180)	-		

Note 27: Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES		Exercice 2019	Exercice 2018		
COMMISSAIRES AUX COMPTES	DES -	Ernst & Young	Ernst & Young	INKIPIO AUDIT	
(Montants en K€)		Montant HT	Montant HT	Montant HT	
Mission de commissariat aux comptes		54	43	33	
Services autres que la certification comptes (SACC)	des	13	9	8	
Sous total		67	52	41	
Autres prestations rendues					
- Fiscales		-	-	-	
- Autres		-	-		
Sous total		-	-	-	
Total des honoraires		67	52	41	

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS

Ernst & Young AuditHangar 16, Entrée 1Quai deTél. : +33 (0) 5 57 85 46 00 Bacalan33070 Bordeaux cedex www.ey.com/fr

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes : Méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés relative à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe aux comptes consolidés fait état des hypothèses et éléments retenus par votre groupe pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et éléments et apprécié l'information donnée en annexe à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance du contrat de financement signé en 2020, du plan de trésorerie à douze mois préparé par la société et réalisé des analyses de sensibilité afin d'apprécier l'évaluation de votre groupe sur le niveau d'incertitude relatif à l'application du principe de continuité d'exploitation.
- Votre groupe constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 5 « Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre groupe pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- li apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- li apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bordeaux, le 6 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Caton

Laurent Chapoulaud

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ÉTABLIS EN NORMES FRANÇAISES

Ernst & Young AuditHangar 16, Entrée 1Quai deTél. : +33 (0) 5 57 85 46 00 Bacalan33070 Bordeaux cedex www.ey.com/fr

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe aux comptes annuels fait état des hypothèses et éléments retenus par votre société pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et éléments et apprécié l'information donnée en annexe à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance du contrat de financement signé en 2020, du plan de trésorerie à douze mois préparé par la société et réalisé des analyses de sensibilité afin d'apprécier l'évaluation de votre société sur le niveau d'incertitude relatif à l'application du principe de continuité d'exploitation.
- Votre société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 4 « Stocks » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre société pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués.
- La note 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les principes et les méthodes d'évaluation et de dépréciation relatifs aux titres de participation et aux créances concernant les filiales Implanet America et Implanet GmbH. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- la apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 6 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Caton

Laurent Chapoulaud

8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

8.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

8.1.1. Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2019, le conseil d'administration est composé des 4 administrateurs suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations
Jean-Gérard Galvez	Administrateur	Président du	Gérant de HM Conseils	Nommé en qualité d'administrateur	Membre	Membre
375 avenue du		conseil		par l'assemblée générale du 31 mars		
pilon de St clair,		d'administration		2010 et renouvelé par les assemblées		
83980 Le Lavandou				générales du 30 avril 2013 puis du 24		
				mai 2016 et du 11 juin 2019 pour une		
				durée de 3 années expirant à l'issue de		
				l'assemblée générale appelée à		
				statuer sur les comptes de l'exercice		
				clos le 31 décembre 2021		
				Nommé en qualité de président du		
				conseil d'administration le 6 avril 2011		
				et renouvelé par les conseils du 8		
				janvier 2014 puis le 24 mars 2016 pour		
				la durée de son mandat		
				d'administrateur		
Ludovic Lastennet	Administrateur	Directeur général	N/A	Nommé en qualité d'administrateur	-	-
15, route de		et Directeur		par l'assemblée générale du 22 janvier		
Bordeaux		Commercial		2013 et renouvelé par les assemblées		
33360 Latresne				générales du 24 mai 2016 et du 11 juin		
				2019 pour une durée de 3 années		
				expirant à l'issue de l'assemblée		
				générale appelée à statuer sur les		
				comptes de l'exercice clos le 31		
				décembre 2021		

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations
Paula NESS SPEERS 187 Grove Street, Wellesley, Massachussets 02482 (USA)	Administrateur indépendant*	-	Associé de la société Health Advances	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 10 juin 2014 et renouvelée par l'assemblée générale du 5 mai 2017 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	-	Président
Mary Shaughnessy 777 Bay Road, Duxbury, Massachussets 02332 (USA)	Administrateur indépendant*	-	Senior Vice President of Finance, Partners Continuing Care (PCC)	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 24 mai 2016 et renouvellé par l'assemblée générale du 11 juin 2019 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Membre	Membre

8.1.2. Autres mandats sociaux

Autres mandats en cours

Nom	Nature du mandat	Société*
Jean-Gérard	Administrateur	Echosens SA
Galvez	Administrateur	⁾ Polaris SA
	Administrateur	Exotec Solutions SAS
	Gérant	HM Conseils
Ludovic Lastennet	Néant	Néant
Paula Ness Speers	Associée	Health Advances
	Administrateur	EOS Imaging ⁽¹⁾
	Membre du Comité de Finance et du Comité	Partners Continuing Care
	de suivi de la Qualité et des Soins Patients	
	Membre du Comité d'Audit	Partners Healthcare
Mary Shaughnessy	Trésorier	Partners Continuing Care
		Board
	Trésorier	Health Services Board

^{*} Etant précisé que les sociétés visées sont indépendantes les unes des autres (i.e., elles ne font pas partie du même groupe de sociétés).

8.1.3. Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par le code MiddleNext.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations fixes dues	216	217
Rémunérations variables dues	18	-
Avantages en nature	32	32
Paiements fondés sur des actions	13	31
Honoraires de conseils	-	108
Jetons de présence	10	30
TOTAL	290	418

8.2 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE

Néant.

⁽¹⁾ Société cotée en France.

8.3 DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les résolutions d'émission approuvées par les assemblées générales du 25 mars 2019 et du 25 juin 2019 en vigueur à la date du rapport sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2019			
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	26 mois /	1.763.328,00 €	-
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité	26 mois /	1.763.328,00 € (1)	Se référer au (2)
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois / 25 mai 2021	1.763.328,00 € (1) et dans la limite de 20% du capital social existant à la date de l'opération et par an	Se référer
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois /	15% de l'émission initiale (1) (3)	l'emission
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes	18 mois / 25 septembre	1.763.328,00 € (1)	Se référer au (4)
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une seconde catégorie de personnes	18 mois / 25 septembre	1.763.328,00 € (1)	Se référer au (4)
Délégation consentie au conseil en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres	25	1.763.328,00 €	Se référer au (4)

titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres		Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une quatrième catégorie de personnes	18 mois / 25 septembre	1.763.328,00 € (1)	Se référer au (4)
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une cinquième catégorie de personnes	18 mois / 25 septembre	1.763.328,00 € (1)	Se référer au (4)
Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	-	140.000,00 €	-
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des salariés adhérant d'un plan d'épargne d'entreprise	25	51.000,00 € (1)	Se référer au (5)

- (1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 1.763.328,00 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part, excéder 20.000.000 € (sauf en ce qui concerne la délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société pour laquelle le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder 20.000.000 €):
- (2) Le prix d'émission sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des cinq (5) dernières séances de bourse précédant sa fixation telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 25%, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus ;
- (3) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret ;
- (4) Le prix d'émission des actions émises en vertu de cette délégation déterminé par le conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 25 %, en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance ; étant précisé que (i) dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission des actions susceptibles de résulter de leur exercice, de leur conversion ou de leur échange pourra le cas échéant être fixé, à la discrétion du conseil d'administration, par référence à une formule de calcul définie par celui-ci et applicable postérieurement à l'émission desdites valeurs mobilières (par exemple lors de leur exercice, conversion ou échange) auquel cas le prix d'émission minimum susvisé pourra être apprécié, si le conseil le juge opportun, à la date d'application de ladite formule (et non à la date de fixation du prix de l'émission), et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution sera tel que la somme le cas échéant perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum susvisé.
- (5) Le prix d'émission des actions ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital sera determiné par le conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du code du travail et ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séance de bourse précédent le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le conseil d'administration a fait usage des délégations susvisées et des délégations en vigueur à cette période, consenties par l'assemblée générale du 25 mars 2019, ainsi qu'il suit :

<u>15 avril 2019</u>: le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la 10^{ème} résolution de l'assemblée générale du 25 mars 2019 et a décidé de procéder à l'émission de 300 obligations convertibles en actions assorties d'un plan d'intéressement (« OCAPI 2019») avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 3 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

DATES	OCAPI 2019 N°
Mai 2019	1 à 25
Juin 2019	26 à 50
Juillet 2019	51 à 75
Août 2019	76 à 100
Septembre 2019	100 à 125
Octobre 2019	126 à 150
Novembre 2019	151 à 175
Décembre 2019	176 à 200
Janvier 2020	201 à 225
Février 2020	226 à 250
Mars 2020	251 à 275
Avril 2020	276 à 300

Les OCAPI ont les caractéristiques suivantes :

• Valeur nominale : 10 000 €

• Prix de souscription : 98% de la valeur nominale

Maturité : 12 moisAbsence d'intérêt

- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : N = Vn / P où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).

- Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : V = Vn / 0,97 où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2019 seront cédées.

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Assemblée générale à caractère mixte du 25 juin 2019			
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions	18 mois / 25 décembre 2020	dans la limite de 10% du capital social Se référer au (2)	Se référer au
Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	1 38 mais /	500.000 actions Se référer au (2)	
Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	38 mois / 25 août 2022	1.000.000 actions dans la limite de 10% du capital à la date de décision de leur attribution Se référer au (2)	
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer à titre gratuit des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise aux salariés et dirigeants de la Société	25 decembre	4.000.000 actions Se référer au (2)	
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscriptions d'actions au profit de membres et censeurs du conseil d'administration de la société	I X MOIC /	2.000.000 actions Se référer au (2)	

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des salariés adhérant d'un plan d'épargne d'entreprise	18 mois / 25 décembre	61.000,00 € (1)	Se référer au (4)

(1) Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le conseil au jour où l'option est consentie par référence au prix de vente d'une action à la clôture sur ce marché ou sur cette bourse de valeurs le jour précédant celui de la décision du conseil d'attribuer les options. Cependant, le prix d'achat ou de souscription par action ne pourra en aucun cas être inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95%) de la moyenne des prix de vente d'une action à la clôture sur ledit marché durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du conseil d'administration d'attribuer les options ;

(2) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le nombre cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription d'actions, des attributions gratuites d'actions et de l'exercice des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est de 5.000.000.

(3) La durée de délégation prendra fin à la plus prochaine des dates suivantes : à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la présente assemblée, ou la date à laquelle les conditions prévues à l'article 163 bis G du Code général des impôts cesseraient d'être satisfaite.

(4) Le prix d'émission des actions ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital sera déterminé par le conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article L. 3332-20 du cde du travail et ne pourra être ni supérieur au prix de cession ainsi déterminée ni inférieur de plus de 20% à celui-ci ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le conseil d'administration a fait usage des délégations susvisées et des délégations en vigueur à cette période, consenties par l'assemblée générale du 25 juin 2019, ainsi qu'il suit :

9 septembre 2019: le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la 15^{ème} résolution de l'assemblée générale du 25 juin 2019 et a décidé de procéder à l'émission de 3.675.000 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE_{09/2019} ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, au prix de fixe de 0,0756 euro, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total maximum de 36.750 euros et une prime d'émission d'un montant total maximum de 241.080 euros.

9 septembre 2019 : le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la 13 ème résolution de l'assemblée générale du 25 juin 2019 et a décidé de procéder à l'émission de 500.000 options de souscriptions (« Options_{09/2019} ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, au prix de fixe de 0,0775 euro, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total maximum de 5.000 euros et une prime d'émission d'un montant total maximum de 33.750 euros.

<u>9 septembre 2019</u>: le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la $16^{\text{ème}}$ résolution de l'assemblée générale du 25 juin 2019 et a décidé de procéder à l'émission de 400.000 bons de sousciptions d'actions (« BSA_{09/2019} ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, au prix de fixe de 0,0756 euro, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total maximum de 4.000 euros et une prime d'émission d'un montant total maximum de 26.240 euros.

Chaque fois que requis, les rapports complémentaires du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ont été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

8.4. MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

8.4.1 Conseil d'administration

Le nombre de réunions du conseil d'administration tient compte des différents évènements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le conseil d'administration se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 11 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 100,0 %. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le conseil d'administration de la Société s'est également réuni 11 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 96,4 %.

Administrateur	Taux de présence aux réunions de l'exercice 2019
Jean-Gérard Galvez	100,0%
Ludovic Lastennet	100,0%
Paula Ness Speers	100,0%
Jan Egberts	18,18%*
Mary Shaughnessy	100,0%

(*) Jan Egberts a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 14 février 2019

Les administrateurs peuvent être rémunérés par des jetons de présence qui sont alloués entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux séances du conseil d'administration et de leur participation à des comités spécialisés.

Un règlement intérieur a été adopté le 11 avril 2013 puis modifié le 7 juin 2013 et le 31 janvier 2017 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

La Société considère qu'elle dispose en la personne de Paula Ness Speers, Jan Egberts et Mary Shaughnessy de 3 administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code MiddleNext publié en septembre 2016 dans la mesure où Paula Ness Speers, Jan Egberts et Mary Shaughnessy:

- n'ont pas été, salariés ou mandataires sociaux dirigeants de la Société, ni salariés ou mandataires sociaux dirigeants de l'une des sociétés du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années;
- n'ont pas été, au cours des deux dernières années, et ne sont pas en relation d'affaires significative avec la Société ou du Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier etc...);

- ne sont pas actionnaires de référence de la Société ou détiennennt un pourcentage de droit de vote significatif;
- n'ont pas de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'ont pas été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

8.4.2 Comités spécialisés

8.4.2.1 Comité d'audit

COMPOSITION

Le 8 janvier 2014, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité d'audit pour une durée illimitée et de cesser de remplir lui-même le rôle de comité d'audit conformément aux dispositions du code de commerce.

Les principaux termes du règlement intérieur du comité d'audit sont décrits ci-dessous.

Aux termes de ce règlement, le comité d'audit est composé au minimum de deux membres désignés par le conseil d'administration après avis du comité des rémunérations. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du conseil d'administration et, si possible, deux d'entre eux sont des membres indépendants, dont un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que les administrateurs exerçant des fonctions de direction sont exclus.

A la date du rapport, les membres du comité d'audit sont :

- Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration ; et
- Mary Shaughnessy, administrateur.

8.4.2.1.1 Attribution

La mission du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission par rapport à la Société, de façon indépendante vis-à-vis de la direction du Groupe.

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

8.4.2.1.2 Fonctionnement

Le comité d'audit se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, pour examiner les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échant, trimestriels, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

8.4.2.1.3 Rapport

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du conseil d'administration.

8.4.2.2 Comité des rémunérations

8.4.2.2.1 Composition

Le comité des rémunérations dont les membres ont adopté un règlement intérieur, modifié par décision du conseil d'administration en date du 7 juin 2013, tel que décrit ci-dessous est, si possible, composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date du rapport, les membres du comité des rémunérations sont :

- Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration ;
- Mary Shaughenssy, administrateur; et
- Paula Ness Speers, administrateur.

8.4.2.2.2 Attributions

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

 d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions;

- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
- la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché; et
- les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration;
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration;
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ; et
- de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

8.4.2.2.3 Modalités de fonctionnement

Le comité des rémunérations se réunit selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2018 et une fois au cours de l'exercice 2017.

8.4.2.2.4 Rapports

Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

9. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Ernst & Young AuditHangar 16, Entrée 1Quai deTél.: +33 (0) 5 57 85 46 00 Bacalan33070 Bordeaux cedex www.ey.com/fr

Implanet

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Implanet.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Bordeaux, le 6 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Caton

Laurent Chapoulaud